

Analyse comparative du traitement médiatique des actions d'Extinction Rebellion Belgique dans les journaux francophones belges Le Soir, La Libre Belgique, La Meuse, La Dernière Heure, L'Avenir et Le Vif/l'Express d'avril 2019 à mai 2025

Auteur : Puma, Emma

Promoteur(s) : Geuens, Geoffrey

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en journalisme, à finalité spécialisée en investigation multimédia

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/24801>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

ANALYSE COMPARATIVE DU TRAITEMENT
MÉDIATIQUE DES ACTIONS D'EXTINCTION
REBELLION BELGIQUE DANS LES JOURNAUX
FRANCOPHONES BELGES *LE SOIR, LA LIBRE
BELGIQUE, LA MEUSE, LA DERNIÈRE HEURE,*
L'AVENIR ET LE VIF/L'EXPRESS D'AVRIL 2019 À
MAI 2025

Mémoire présenté par Puma Emma en
vue de l'obtention du grade de Master
en Journalisme, à finalité spécialisée en
investigation multimédia

Année académique 2024/2025

Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui m'ont soutenue dans la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je tiens à remercier chaleureusement mon promoteur, Monsieur Geoffrey Geuens, qui m'a accompagnée à chaque étape de la rédaction de ce mémoire. Merci pour ses conseils, ses encouragements et sa confiance.

Je remercie également mes parents et ma sœur, Valentine, pour leur soutien indéfectible tout au long de ces années. Merci d'avoir toujours cru en moi et de m'avoir fait confiance.

J'adresse aussi un merci particulier à mes camarades de classe, qui ont égayé ces deux années de master et sans qui rien n'aurait été pareil. Tout particulièrement à Morgane et Célia, avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler, et qui m'ont inspirée chaque jour à donner le meilleur de moi-même. Merci aussi à Laura, mon compagnon d'infortune, pour son écoute et ses encouragements. Merci à toutes les trois pour votre soutien sans faille.

Enfin, je remercie Juliet, Jeanne, Alice et Leah, mes romanistes préférées, pour leurs encouragements, leur écoute attentive et les heures passées ensemble à refaire le monde. Merci d'avoir rendu ces années universitaires plus poétiques. Cela valait bien la peine de lire Sartre un jour de rentrée scolaire.

1. Introduction

1.1. Objet de la recherche

L'objet de la recherche porte sur l'analyse du traitement médiatique des actions du mouvement écologiste Extinction Rebellion Belgique (XR Belgique). Le mouvement, né au sud-ouest de l'Angleterre en mai 2018, compte 89 groupes-pays et 989 groupes locaux. La branche belge, créée en janvier 2019, est officiellement lancée le 12 octobre 2019 par la « Royal Rebellion¹ ». Une journée durant laquelle plusieurs centaines de personnes ont occupé la place Royale à Bruxelles pour inviter le roi à déclarer l'état d'urgence climatique et écologique en Belgique.

XR se définit comme un « mouvement international, décentralisé, autonome, et apartisan² ». Le mouvement a trois revendications principales³ : que les institutions déclarent un état d'urgence climatique et écologique, en mettant en place une communication honnête sur le sujet ; que chaque partie de la société (citoyens, institutions, entreprises, etc.) agisse maintenant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2025⁴ ; que le gouvernement crée une assemblée citoyenne pour la justice climatique et écologique.

Pour contraindre les gouvernements à agir face à l'urgence climatique et écologique, Extinction Rebellion a recours à des « actions directes non-violentes », relevant pour la plupart de la désobéissance civile.

Par ailleurs, Extinction Rebellion peut être défini comme un nouveau mouvement social. La notion de « nouveaux mouvements sociaux⁵ » (NMS) souligne l'originalité des mobilisations qui émergent dans les années 1960-1970. « La plupart des analystes des NMS s'accorde pour identifier quatre dimensions d'une rupture avec les mouvements “anciens”, symbolisés par le syndicalisme, le mouvement ouvrier⁶ » : (1) des structures plus décentralisées et une inventivité dans les répertoires d'action ; (2) des revendications

¹ Extinction Rebellion Belgique, « Royal Rebellion. Sire, notre royaume brûle ! », 2019 [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/royal-rebellion/> (consulté le 22 mars 2025).

² *Loc. cit.*

³ Extinction Rebellion Belgique, « Nos demandes » [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/nos-demandes> (consulté le 26 avril 2025).

⁴ Lors du lancement de XR en 2018, 2025 leur semblait une date réaliste. XR a choisi de conserver cet objectif pour montrer combien de temps a été perdu depuis lors.

⁵ Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2019, p. 58.

⁶ *Ibid.*, p. 59.

souvent non négociables et qui ont une forte dimension d'affirmation de style de vie ou d'identité ; (3) la volonté de construire contre l'État des espaces d'autonomie ; (4) des mobilisations qui ne s'autodéfinissent plus comme expression de classes ou catégories socioprofessionnelles.

Extinction Rebellion illustre toutes ces caractéristiques. Le mouvement est décentralisé et met en œuvre des formes peu institutionnalisées de protestation (*sit-in*, occupations de locaux, etc.). Ses revendications sont non négociables et les militants adoptent des modes de vie en accord avec leurs convictions écologiques (sobriété énergétique, consommation de nourriture locale et végétale, réduction de leur empreinte carbone, etc.). Le mouvement a par ailleurs choisi de ne pas passer par les institutions politiques traditionnelles (comme les partis ou les syndicats) mais plutôt de mettre en place des assemblées citoyennes pour agir. Enfin, le mouvement n'agit pas au nom d'une classe sociale ou d'une catégorie socioprofessionnelle, puisqu'il se définit comme partisan.

1.2. Problématique et hypothèses

1.2.1. Problématique

Ce travail vise à comprendre comment le traitement médiatique des journaux francophones belges construit les représentations des actions d'Extinction Rebellion Belgique, ainsi qu'à déterminer quels sont les procédés discursifs contribuant à façonner une image pouvant aboutir à la légitimation ou à la marginalisation de leurs revendications.

Comme l'a démontré le sociologue français Patrick Champagne, le lieu réel où se déroulent les manifestations n'est pas la rue mais la presse, ce qui l'amène à parler de « manifestation de papier⁷ ». En d'autres termes, les manifestants défilent pour la presse. Ainsi, les journalistes ne font pas que rendre compte d'une manifestation, ils participent à sa réalisation. Les journalistes construisent donc en partie le sens d'une manifestation, en disant ce qu'il faut en penser. Et l'opinion qu'on doit en avoir est liée « au type de rapport proprement social qui s'établit entre le milieu journalistique et le groupe social qui manifeste⁸ ». En ce sens, un événement journalistique est une forme reconvertie d'autres capitaux (économique, social, etc.). Ces capitaux étant inégalement répartis au sein de la

⁷ Patrick Champagne, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.52-53, 1984, pp. 19-41.

⁸ *Ibid.*, p. 25.

société, tout le monde ne peut pas faire une action réussie pour la presse. Il existe donc des conditions sociales qui rendent un événement « bon à penser » aux yeux des journalistes.

Une étude⁹ publiée en 2023, portant sur les journalistes belges, révèle que le profil journalistique le plus courant est un homme, âgé de 45 à 50 ans, au niveau d'éducation élevé (95,8 % des répondants affirment avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur) et plutôt positionné politiquement au centre-gauche. Plus de huit journalistes sur dix (83,3 %) ne se considèrent pas, en outre, comme membres d'un groupe minoritaire.

Par ailleurs, un rapport¹⁰, publié en 2020, dresse le profil des activistes d'Extinction Rebellion UK (United Kingdom). Les conclusions de l'enquête montrent que XR mobilise des militants très diplômés : 85 % détiennent au moins un diplôme universitaire (plus du double de la moyenne nationale) et plus d'un tiers ont un master ou un doctorat. Ils sont majoritairement de classe moyenne, 83,7% d'entre eux sont nés au Royaume-Uni et 90,3% des activistes arrêtés suite à une action s'identifient en tant que Blancs.

Les militants d'XR Belgique possèdent donc *a priori* des capitaux et une expertise leur permettant de produire des actions réussies pour la presse. Les militants et les journalistes semblent de plus partager des caractéristiques socio-démographiques semblables. Cette proximité sociale devrait donc favoriser une représentation médiatique des actions d'XR Belgique globalement positive.

1.2.2.Hypothèses

Plusieurs hypothèses balisent ce travail d'analyse :

1. Les militants d'Extinction Rebellion Belgique possèdent des capitaux qui leur permettent de réaliser des actions « bonnes à penser » pour les médias. De plus, la proximité sociale (même langage, diplômes, attitudes et références culturelles) entre militants et journalistes pousse ces derniers à présenter les manifestants de façon globalement positive (des personnes éduquées, organisées, souriantes, etc.).
2. Le traitement médiatique des journaux francophones belges oscille entre une valorisation des actions d'Extinction Rebellion en tant qu'initiatives citoyennes symboliques et engagées, et une marginalisation en les associant à des actions radicales ou perturbatrices.

⁹ Manon Libert *et al.*, « Portrait des journalistes belges en 2023 », *Academia Press*, 2023, pp. 04-59.

¹⁰ Clare Saunders, Brian Doherty et Graeme Hayes, « A New Climate Movement? Extinction Rebellion's Activists in Profile », *CUSP Working Paper*, n°25, 2020 [En ligne] <https://cusp.ac.uk/themes/p/xr-study/> (consulté le 24 avril 2025).

3. Le traitement médiatique se limite globalement aux événements spectaculaires conçus pour attirer l'attention des médias. Mais cette logique entraîne une surenchère dans les actions pour garder l'attention des médias. À terme, cette dynamique s'essouffle, menant à un effondrement de la visibilité médiatique du groupe en quelques mois.

1.3. Corpus et méthodologie

1.3.1. Corpus

Notre corpus est composé d'articles de presse traitant des actions du mouvement Extinction Rebellion Belgique. Ces articles ont été publiés, en ligne ou en version papier, dans les médias francophones suivants : *Le Soir*, *La Libre Belgique*, *La Meuse*, *La Dernière Heure*, *L'Avenir* et *Le Vif/L'Express*. Leur date de publication s'étend d'avril 2019 à mai 2025. En complément, les dépêches d'agence Belga de plus de 150 mots, publiées dans ces journaux, sont également incluses en raison de leur volume significatif. Les articles ont été collectés à partir de la base de données Europresse, à l'aide d'une recherche effectuée avec les mots-clés « Extinction Rebellion ».

Le corpus se compose ainsi de 224 documents répartis comme suit : *Le Soir* (48 articles) ; *La Libre Belgique* (41) ; *Le Vif/L'Express* (11) ; *La Dernière Heure* (24) ; *La Meuse* (48) ; *L'Avenir* (52). Cette sélection de journaux tend à refléter de manière représentative le paysage médiatique francophone belge. Leur couverture géographique à différentes échelles permettent également d'aborder un large panel d'actions : *Le Soir* et *La Libre Belgique* sont des quotidiens généralistes de référence, qui couvrent l'actualité nationale et internationale. *La Meuse* est un quotidien régional qui couvre principalement Liège, Namur et Luxembourg. Le quotidien *L'Avenir* est présent dans toute la Wallonie, et la *Dernière Heure* (DH) est un quotidien qui se concentre sur Bruxelles et le Brabant Wallon (et la Wallonie dans une moindre mesure)¹¹. *Le Vif/L'Express* est le principal hebdomadaire d'information généraliste en Belgique francophone. Il couvre l'actualité nationale et internationale¹².

¹¹ La Presse, « Infos sur les journaux », *lapresse.be* [En ligne] <https://www.lapresse.be/ressources-pedagogiques/infos-sur-les-journaux/> (consulté le 26 juin 2025).

¹² Roularta Media Group, « Le Vif », *mesmagazines.be* [En ligne] <https://www.mesmagazines.be/marques/levif> (consulté le 26 juin 2025).

1.3.2. Méthodologie

Plusieurs travaux consacrés à la désobéissance civile constitueront le cadre théorique principal de notre recherche. En premier lieu, l'ouvrage *La désobéissance civile*¹³ de Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, qui retrace l'histoire de ce mode protestataire et en décrit les formes de mise en œuvre actuelles. Nous nous appuierons également sur les travaux du sociologue Manuel Cervera-Marzal, qui propose une réflexion philosophique sur la désobéissance civile et interrogent sa légitimité et sa place au sein d'une démocratie. Enfin, nous mobiliserons les recherches menées par la doctorante Marie Jadoul, qui s'intéresse à la désobéissance civile écologique, en particulier à l'aune du droit. Nous exploiterons également le livre d'Oscar Berglund et Daniel Schmidt *Extinction Rebellion and Climate Change Activism*¹⁴, l'un des rares ouvrages analytiques et critiques consacrés au mouvement. Par ailleurs, nous nous référerons aux analyses d'Acrimed (Analyse-Critique-Médias) portant sur le traitement médiatique des violences policières subies par les manifestants de divers mouvements sociaux. Enfin, pour notre analyse quantitative, nous nous appuierons sur l'étude¹⁵ de Ted Gitlin consacrée au traitement médiatique des actions du « Students for a Democratic Society » (SDS), qui met en lumière une série de processus liés à la relation SDS-Média. À ces publications de référence s'ajouteront une série d'articles et de recherches complémentaires, qui viendront renforcer nos observations et étayer nos conclusions.

Notre analyse portera à la fois sur les titres, les intervenants et les commentaires journalistiques, tous extraits de notre corpus de recherche. Dans un premier temps, l'analyse des titres se concentrera sur les tournures lexicales employées, mais également sur leur tonalité et ce qu'elles véhiculent. Nous chercherons à déceler les allusions, préjugés ou symboles implicites dans ces formulations, en prenant soin de décrypter comment ces éléments influencent la perception du mouvement Extinction Rebellion et de ses actions. Dans un second temps, pour l'analyse des intervenants, nous tâcherons de mettre en lumière les différents intervenants ayant reçu une tribune médiatique dans le cadre de ces actions, et d'évaluer l'impact de leurs discours sur la légitimité du mouvement. Une attention particulière sera par ailleurs accordée à la parole du mouvement lui-même, afin de

¹³ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *La désobéissance civile*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2024.

¹⁴ Oscar Berglund et Daniel Schmidt, *Extinction Rebellion and Climate Change Activism. Breaking the Law to Change the World*, Cham, Palgrave Macmillan, 2020.

¹⁵ Todd Gitlin, *The Whole World Is Watching. Mass Media in the Making and Unmaking of the New Left*, Californie, University of California Press, 1980.

comprendre comment celle-ci contribue à sa propre représentation. Enfin, nous nous intéresserons aux commentaires journalistiques, en cherchant à analyser la teneur des propos des journalistes issus de divers médias. Cette approche permettra de mettre en perspective leurs discours en fonction des lignes éditoriales sur lesquelles ils s'alignent.

L'analyse des titres, des intervenants et des commentaires journalistiques, bien qu'indispensable à la compréhension du traitement médiatique du mouvement Extinction Rebellion, ne sera pas présentée de manière exhaustive. En effet, ces éléments seront principalement utilisés comme supports d'une analyse thématique plus approfondie. Ainsi, nous nous intéresserons d'abord au traitement médiatique de la désobéissance civile avant d'aborder celui des violences policières subies par les militants d'XR. Cette analyse thématique servira par ailleurs de socle pour la comparaison entre les différents médias sélectionnés et visera à mettre en lumière leurs diverses perspectives sur les actions du mouvement Extinction Rebellion.

Cette analyse de fond sera enrichie par une analyse quantitative des articles. Nous nous pencherons notamment sur le volume de publications, leur fréquence ainsi que sur la proportion de dépêches d'agence au sein du corpus. Cette approche quantitative nous permettra de faire émerger d'autres tendances et aspects de la médiatisation des actions d'XR Belgique.

2. Présentation d'Extinction Rebellion (XR)

2.1. Origines

Extinction Rebellion est né à Stroud, au sud-ouest de l'Angleterre, en mai 2018. Bien que le mouvement ne revendique aucun leader officiel, trois figures sont considérées comme ses cofondateurs historiques : Roger Hallam, agriculteur biologique et chercheur au King's College de Londres, Gail Bradbrook, docteure en biophysique moléculaire, et Simon Bramwell, un ancien ouvrier du bâtiment. Tous les trois ont été membres de RisingUp!, un collectif appelant à un changement fondamental du système économique et politique, créé en 2016, et qui a servi de base organisationnelle et idéologique à la création d'Extinction Rebellion¹⁶ (XR).

Le terme « Extinction », d'une part, fait référence à la sixième extinction de masse. Cette sixième extinction désigne une période en cours, marquée par la disparition rapide et massive d'espèces animales et végétales sur Terre. Contrairement aux cinq précédentes extinctions de masse, qui étaient dues à des causes naturelles (catastrophes climatiques, volcaniques, impacts de météorites, etc.), elle est principalement provoquée par l'activité humaine¹⁷. « Rebellion », d'autre part, exprime la volonté du mouvement de s'opposer activement à l'inaction des gouvernements et à la poursuite de politiques jugées destructrices pour la planète.

La juxtaposition des deux termes traduit le positionnement du groupe : agir (désobéir) pour lutter contre une menace d'anéantissement (la sixième extinction de masse). Le mouvement entend ainsi passer de la *fatalité* de l'extinction à l'*action* de la rébellion.

Extinction Rebellion est officiellement lancé le 31 octobre 2018 : un millier de manifestants sont présents devant le palais de Westminster pour déclarer leur rébellion¹⁸. Parmi eux, Greta Thunberg, la militante suédoise, et deux représentantes du Parti vert de l'Angleterre et du pays de Galles, Caroline Lucas, qui siégeait alors à la Chambre des communes du Royaume-Uni, et Molly Scott Cato, à l'époque députée européenne.

¹⁶ Alexandra Scappaticci-Martin, « Extinction Rebellion appelle à la désobéissance civile de masse », *Alternatives non-violentes*, n°192, 2019, p. 16.

¹⁷ Robert H. Cowie, Philippe Bouchet et Benoît Fontaine, « The Sixth Mass Extinction : fact, fiction or speculation? », *Biological Reviews*, n°97, 2022, p. 656.

¹⁸ Extinction Rebellion UK, « Over 1000 people block Parliament Sq to launch mass civil disobedience campaign demanding action on climate emergency » [En ligne] <https://extinctionrebellion.uk/2018/10/31/over-1000-people-block-parliament-sq-to-launch-mass-civil-disobedience-campaign-demanding-action-on-climate-emergency/> (consulté le 22 mars 2025).

Quelques jours plus tôt (le 26 octobre), le quotidien *The Guardian* publiait une tribune¹⁹ signée par 94 universitaires affirmant leur soutien au mouvement.

Le 17 novembre 2018, 6 000 participants répondent à l'appel du mouvement Extinction Rebellion pour le premier « Rebellion Day », journée au cours de laquelle cinq ponts londoniens enjambant la Tamise sont bloqués par des piétons allongés ou assis. Les militants arborent des pancartes et banderoles, principalement vertes, sur lesquelles des slogans sont peints en noir (le vert pour le combat écologique et le noir pour la gravité de la situation). Ils scandent « Rebel for Life » et arborent un logo, un X formé par deux triangles inscrits dans un cercle, évoquant un sablier pour symboliser l'urgence planétaire. « Il n'est pas sans faire écho au symbole du Peace and Love (1958) – dessiné par le graphiste britannique Gerald Holtom à partir des lettres N et D en alphabet sémaaphore pour “Nuclear Disarmament” – et à celui de l'anarchie (1964) – le A cerclé des libertaires²⁰. » Il forme aussi le « X » de XR, l'abréviation d'Extinction Rebellion. Sur les 500 participants se disant prêts et formés à aller en prison, 82 seront finalement arrêtés. Deux ans de préparation ont été nécessaires pour arriver à un tel rassemblement d'activistes.

Sept jours après le blocage des ponts, le « Rebellion Day 2 » occupe Parliament Square avant de migrer vers Buckingham Palace. Pour ce deuxième jour de rébellion, un cortège de militants vêtus de noir parodie un service funèbre autour d'un cercueil noir sur lequel il est inscrit « OUR FUTURE ». Une performance collective « dans la droite ligne de certaines actions d'Act Up, dont le film *120 Battements par minute* a retracé l'histoire²¹ ». Des offrandes de fleurs et de messages au pied des grilles de la résidence royale ne sont pas sans rappeler l'émotion populaire suscitée par le décès de Lady Diana. Des prémisses qui traduisent déjà le goût du mouvement pour le symbolique et la mise en scène.

La branche belge d'Extinction Rebellion, créée en janvier 2019, est officiellement lancée le 12 octobre 2019 par la « Royal Rebellion²² ». Une journée durant laquelle

¹⁹ Dr Alison Green *et al.*, « Facts about our ecological crisis are incontrovertible. We must take action », *The Guardian*, 26 octobre 2018 [En ligne] https://www.theguardian.com/environment/2018/oct/26/facts-about-our-ecological-crisis-are-incontrovertible-we-must-take-action?CMP=share_btn_url (consulté le 22 mars 2025).

²⁰ Hervé Brunon, « Extinction Rebellion : pratiques et motivations de l'activisme écologiste radical », *Métropolitiques*, 2021 [En ligne] <https://metropolitiques.eu/Extinction-Rebellion-pratiques-et-motivations-de-l-activisme-ecologiste-radical.html> (consulté le 22 mars 2025), p. 1.

²¹ *Ibid.*, p. 2.

²² Extinction Rebellion Belgique, « Royal Rebellion. Sire, notre royaume brûle ! », 2019 [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/royal-rebellion/> (consulté le 22 mars 2025).

plusieurs centaines de personnes ont occupé la place Royale à Bruxelles pour inviter le roi à déclarer l'état d'urgence climatique et écologique en Belgique.

2.2. Revendications et valeurs

Extinction Rebellion a trois revendications principales²³ : que les institutions déclarent un état d'urgence climatique et écologique, en mettant en place une communication honnête sur le sujet ; que chaque partie de la société (citoyens, institutions, entreprises, etc.) agisse maintenant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2025²⁴ ; que le gouvernement crée une assemblée citoyenne pour la justice climatique et écologique.

Il est intéressant de remarquer que ces réclamations sont adressées aux institutions (ou gouvernements), qui sont des acteurs identifiables de la vie politique, et non des cibles abstraites. Comme l'a démontré le sociologue américain William Gamson dans *Talking Politics*²⁵, la construction identitaire d'un mouvement passe par le processus de définition du « nous », en opposition à « eux », qui ont des intérêts et valeurs différents. Et pour que le « nous » ait un potentiel d'action, il doit être conflictuel. Certains groupes tentent en effet de mobiliser leurs adhérents autour d'un « nous » universel (« nous sommes le monde », « nous sommes l'humanité », « tous les bons citoyens »), qui transforme le « nous » en un ensemble d'individus plutôt qu'en un acteur collectif potentiel. L'appel à l'action est personnel et fait de l'environnement, par exemple, une responsabilité individuelle. Il n'y a pas de véritable « eux », les cibles sont des abstractions. Par exemple, si « la pollution » est le problème, et que nous sommes tous des pollueurs, alors nous devenons aussi la cible de l'action. Autrement dit, nous sommes à la fois le « nous » et le « eux », ce qui diminue la capacité d'agir (car le « nous » n'est plus conflictuel). L'agent comme la cible ne sont plus alors des acteurs collectifs. Si, en revanche, le « eux » représente une cible identifiable, en opposition ou en conflit avec le « nous », cela signifie que le « eux » a le pouvoir de changer la situation en agissant différemment.

En adressant leurs revendications à des cibles concrètes, Extinction Rebellion fait naître un potentiel d'action en construisant un « nous » fort et opposé à un « eux » identifiable et qui peut modifier ses actions pour changer le cours des choses (ici en

²³ Extinction Rebellion Belgique, « Nos demandes » [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/nos-demandes> (consulté le 26 avril 2025).

²⁴ Lors du lancement de XR en 2018, 2025 leur semblait une date réaliste. XR a choisi de conserver cet objectif pour montrer combien de temps a été perdu depuis lors.

²⁵ William Gamson, *Talking Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, pp. 84-85.

reconnaissant l'urgence climatique, en réduisant les gaz à effet de serre et en mettant en place des assemblées citoyennes).

Le mouvement s'organise par ailleurs autour de dix principes et valeurs²⁶ : aspirer à générer un changement qui permette de concevoir un monde viable ; il suffit de parvenir à mobiliser une masse critique au sein de la population pour que ce réel changement ait lieu ; la nécessité d'une culture régénératrice ; remettre en cause le système et se remettre en question ; valoriser la réflexion et l'apprentissage ; accueillir chaque personne telle qu'elle est ; limiter délibérément les rapports et les hiérarchies de pouvoir ; ne pas tenir de discours moralisateur ou culpabilisant ; être un mouvement non-violent ; être un réseau autonome et décentralisé.

Quiconque adopte et adhère à leurs dix principes et valeurs et à leurs trois revendications peut agir au nom d'Extinction Rebellion.

2.3. Fonctionnement

Extinction Rebellion se définit comme un « mouvement international, décentralisé, autonome, et apartisan²⁷ ». Le mouvement est structuré en 89 groupes-pays et en 989 groupes locaux. La majorité des branches, des militants et des actions médiatisées se concentrent dans les pays du Nord et les économies développées.



Figure 1 : Carte de tous les groupes-pays et groupes locaux d'Extinction Rebellion²⁸

²⁶ Extinction Rebellion Belgique, « À propos de XR » [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/a-propos-de-xr> (consulté le 26 avril 2025).

²⁷ Loc. cit.

²⁸ Extinction Rebellion Global, « Localisez son groupe » [En ligne] <https://rebellion.global/fr/groups/#countries> (consulté le 26 avril 2025).

La Belgique compte officiellement 12 groupes locaux²⁹ : XR Anvers, XR Auderghem, XR Brussels (EN), XR Brugge, XR Gent, XR Leuven, XR Limburg, XR Liège, XR Mons-Borinage, XR Namur, XR Bruxelles Sud-Ouest et XR Brabant Wallon.

Le mouvement s'inspire du principe de l'holacratie³⁰ : le pouvoir décisionnel est distribué à travers des cercles autonomes. Chaque cercle se voit attribuer des rôles spécifiques, des responsabilités clairement définies et dispose d'une autorité pour prendre des décisions dans son domaine de compétence. XR appelle cette organisation le « Self Organising System³¹ ».

Les groupes locaux s'organisent de manière autonome et peuvent se structurer en cercles thématiques selon leur taille et leurs besoins. Chaque cercle ou groupe local peut définir ses propres mandats. Les mandats sont des missions ou des rôles définis (se charger de recruter de nouveaux membres, s'occuper des médias sociaux, de la communication avec la presse, etc.), exercés par une ou plusieurs personnes. Chaque mandat a une durée limitée (souvent de trois à six mois) et n'est pas cumulable avec d'autres mandats. Chaque cercle thématique (ou groupe de travail) dispose d'un mandat spécifique, et gère tout ce qui en relève, sans avoir besoin de consulter tous les autres groupes de travail. L'avantage d'un tel système est qu'il permet d'avancer et de travailler rapidement. Mais pour les chercheurs spécialisés dans l'étude des mouvements sociaux Oscar Berglund et Daniel Schmidt, cette façon de procéder illustre une dissonance au sein d'XR, entre sa critique du manque de démocratie dans la société et ses pratiques internes³². Le mouvement a en effet choisi de ne pas pratiquer une démocratie directe, délibérative et participative en interne, ce qui aurait permis de dénoncer le manque de démocratie réelle offert par l'État libéral et de montrer ce qui est possible. « Beaucoup de mouvements ont sacrifié l'efficacité décisionnelle au profit de la démocratie. XR fait le contraire : il sacrifie la démocratie au nom de l'efficacité³³. »

Un cercle de coordination (ou « backbone ») relie les différents groupes et cercles pour assurer la cohérence, le partage d'informations et la mutualisation des ressources. Une

²⁹ Extinction Rebellion Belgique, « Belgium groups » [En ligne] <https://rebellion.global/fr/groups/be-belgium/#groups> (consulté le 26 avril 2025).

³⁰ Extinction Rebellion Belgique, « How do we organise » [En ligne] <https://join.extinctionrebellion.be/fr-2/starter-kit/how-do-we-organise> (consulté le 26 avril 2025).

³¹ « Système d'Auto-Organisation » en français.

³² Oscar Berglund et Daniel Schmidt, *Extinction Rebellion and Climate Change Activism. Breaking the Law to Change the World*, Cham, Palgrave Macmillan, 2020, p. 98.

³³ *Ibid.*, p. 98 (traduit par nous).

équipe internationale (le Global Support) facilite par ailleurs la communication, la formation et le partage de ressources entre les groupes XR du monde entier, mais n'est ni le siège d'XR, ni son instance décisionnaire.

Les membres de XR utilisent de nombreux outils numériques pour communiquer entre eux : des forums internes (comme « la base » en France, basé sur Discourse) et des applications de messagerie instantanée (WhatsApp, Discord, Mattermost, etc.). Extinction Rebellion utilise par ailleurs largement les réseaux sociaux (Facebook, X, Instagram) pour annoncer ses actions, partager ses revendications et mobiliser le public.

2.4. Financement

Extinction Rebellion fonctionne principalement grâce à des dons de particuliers. Ces dons servent à organiser des actions, rembourser les frais des bénévoles, financer des assemblées citoyennes, offrir des formations et soutenir les organisateurs clés via une allocation de subsistance pour bénévoles³⁴.

Parmi les gros donateurs d'Extinction Rebellion, on retrouve le groupe de rock Radiohead. Selon le journal *Libération*³⁵, après s'être fait pirater les enregistrements de l'album *Ok Computer*, le groupe a décidé de les mettre en ligne et de reverser les profits à Extinction Rebellion, soit 300 000£ (333 000 euros). Mais on trouve aussi des donateurs plus inattendus. Une donation en particulier a beaucoup fait parler d'elle : celle du *Climate Emergency Fund* (CEF), le « fonds d'urgence climatique » en français, créé par l'investisseur Trevor Neilson, la fille de l'ancien sénateur Robert Kennedy, Rory Kennedy, et Aileen Getty, une des héritières d'un empire pétrolier américain. Le fonds s'est ainsi engagé à verser 350 000\$ (318 000 euros) à Extinction Rebellion.

Extinction Rebellion étant un mouvement horizontal et décentralisé, les règles de financements ne sont pas identiques dans le monde entier. Les donateurs qui ont contribué au financement d'Extinction Rebellion ou de sa branche britannique ne participent donc pas forcément aux actions menées en Belgique. Les contributions et dépenses de la branche belge sont publiquement consultables sur la page Open Collective³⁶ de XR Belgique, où

³⁴ Extinction Rebellion Belgique, « About » [En ligne] <https://opencollective.com/XR-Belgium#category ABOUT> (consulté le 27 avril 2025).

³⁵ Pauline Moullet, « Extinction Rebellion est-il vraiment financé par de “riches mécènes” ? », *Libération*, 10 octobre 2019 [En ligne] https://www.liberation.fr/checknews/2019/10/10/extinction-rebellion-est-il-vraiment-finance-par-de-riches-mecenes_1756242/ (consulté le 27 avril 2025).

³⁶ Extinction Rebellion Belgique, « About » [En ligne] <https://opencollective.com/XR-Belgium#category ABOUT> (consulté le 27 avril 2025).

figurent les montants collectés, les principaux donateurs et l'utilisation des fonds. Sur la page, nous pouvons lire :

Nous n'acceptons pas d'argent provenant de financeurs en contradiction avec notre théorie du changement, notamment les entreprises du secteur des énergies fossiles, les compagnies pharmaceutiques, les banques traditionnelles, les sociétés de capital-investissement, les fonds spéculatifs, les entreprises agro-industrielles, les lobbyistes enregistrés et les partis politiques³⁷.

Aucune mention du CEF n'apparaît dans la liste des donations. Le site du *Climate Emergency Fund* ne liste pas non plus XR Belgique parmi ses bénéficiaires³⁸.

Pour chaque don, 10 % du montant est reversé à « Global Support », la branche internationale d'Extinction Rebellion. Cette part permet d'aider les groupes XR à travers le monde qui n'ont pas les moyens de s'autofinancer.

2.5. Stratégie

La stratégie³⁹ d'Extinction Rebellion est divisée en trois piliers : agir (perturber, transformer et inspirer des changements systémiques), se connecter (renforcer et élargir le mouvement) et s'organiser (renforcer la communication, soutenir les structures essentielles).

Pour contraindre les gouvernements à agir face à l'urgence climatique et écologique, le mouvement a recours à des « actions directes non-violentes ». L'action non-violente consiste « à lutter contre la violence sous ses diverses formes, directes et/ou structurelles, par des moyens excluant toute forme de violence directe⁴⁰ ». L'action non-violente « ne presuppose nullement que ceux qui l'emploient adhèrent à un ensemble de principes éthiques ou religieux donnés⁴¹ ». Ainsi, cette technique de lutte est à distinguer de la « non-violence », doctrine du refus radical de la violence. L'action non-violente est « un moyen de poursuivre un conflit et doit être distinguée des moyens de le résoudre⁴² ». Elle « rejette explicitement la passivité et la soumission et n'inclut pas les techniques d'action politique

³⁷ *Loc. cit.*

³⁸ À titre de comparaison, Extinction Rebellion Netherlands, Just Stop Oil ou Code Rouge figurent parmi la liste de bénéficiaires du CEF.

³⁹ Extinction Rebellion Belgique, « À propos de XR » [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/a-propos-de-xr> (consulté le 27 avril 2025).

⁴⁰ Manuel Cervera Marzal, « Le pouvoir des sans-pouvoir : bilan et perspectives de recherche sur l'action non-violente comme politique du conflit », *Encyclo : Revue de l'école doctorale Sciences des Sociétés* (ED 624), n°1, 2012, p. 11 (citant Christian Mellon, Jacques Sémerin, *La non-violence*, Paris, PUF, 1994, p. 14.).

⁴¹ *Ibid.*, p. 12.

⁴² *Ibid.*, p. 12.

régulières et institutionnelles⁴³ ». Enfin, l'action non-violente désigne des actions spécifiques « qui impliquent un risque et invoquent une pression non-physique ou une contrainte non-violente dans une interaction contentieuse entre des groupes opposés⁴⁴ ».

Lutter sans armes contre un adversaire armé ne va pas de soi. Comment se fait-il alors que certains choisissent de résister sans armes et que cette stratégie puisse être efficace ? Le sociologue Manuel Cervera Marzal met en lumière trois concepts qui peuvent permettre de mieux comprendre les mécanismes en jeu dans l'action non-violente⁴⁵ : la cohésion sociale, la servitude volontaire (ou le retrait du consentement) et la triangulation du conflit (entrée en scène de l'opinion publique).

La cohésion sociale, d'abord, joue un rôle central dans l'émergence de l'action non-violente car elle rend le combat possible par « l'existence d'un fort sentiment de solidarité entre les membres du groupe⁴⁶ ». En d'autres termes, la cohésion divise la peur. Le retrait du consentement, ensuite, permet de mieux comprendre les succès de l'action non-violente. « Le pouvoir des gouvernants dépend intimement du consentement et de l'obéissance de leurs sujets. De sorte que, lorsque les gouvernés retirent leur consentement, le pouvoir des gouvernants s'effrite automatiquement⁴⁷. » La conquête de l'opinion publique, par les activistes non-violents, permet enfin de contraindre les décideurs. Il s'agit moins « d'influer sur le rapport de forces que sur le rapport des consciences, en remportant les luttes symboliques⁴⁸ ».

Les actions directes non-violentes sont multiples : occupation de lieux, aide aux migrants, actions antipublicité, etc. Dans le cas d'Extinction Rebellion, l'emploi de telles actions s'est surtout illustré par la désobéissance civile.

⁴³ *Ibid*, p. 12.

⁴⁴ *Ibid*, p. 12.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 15.

⁴⁶ *Ibid*, p. 16.

⁴⁷ *Ibid*, p. 16.

⁴⁸ *Ibid*, p. 17.

2.6. Une stratégie inspirée par la recherche

Sur la page reprenant les valeurs d'Extinction Rebellion, nous pouvons lire :

Nous estimons qu'il suffirait de parvenir à mobiliser une masse critique au sein de la population, pour que ce réel changement ait lieu. [...] Le changement requis est certes énorme, mais réalisable. Il n'y a pas un gouvernement qui ait résisté à un soulèvement impliquant l'active participation d'au moins 3,5 % de la population, et ce, d'après les travaux d'Erica Chenoweth⁴⁹.

Cette affirmation trouve son origine dans une conférence TEDx⁵⁰ d'Erica Chenoweth, politologue américaine, ainsi que dans une tribune publiée dans *The Guardian*⁵¹. Erica Chenoweth a créé une base de données sur les campagnes non-violentes et violentes, qui, accompagnée d'études de cas plus détaillées, a donné lieu au livre *Why Civil Resistance Works*⁵², co-écrit par Maria Stephan, alors responsable des affaires étrangères au Bureau des opérations de conflit et de stabilisation du Département d'État américain. À partir d'analyses statistiques et qualitatives de 323 campagnes de résistance (violentes et non-violentes) menées entre 1900 et 2006, les autrices démontrent que les campagnes non-violentes réussissent dans 53 % des cas, contre seulement 26 % pour les campagnes violentes. Ce succès s'expliquerait par la capacité des campagnes non-violentes à mobiliser une part plus large et diversifiée de la population, ce qui se traduirait par une pression accrue exercée sur la cible et accroîtrait la légitimité du mouvement. Il serait également plus délicat et contre-productif pour le régime en place de réprimer durement des actions non-violentes. Enfin, les actions non-violentes seraient plus susceptibles de provoquer des défections au sein des forces de l'ordre ou de l'administration, ce qui augmenterait les chances de succès du mouvement.

Mais l'affirmation des 3,5 % n'apparaît pas telle quelle dans le livre ou dans une autre publication validée par les pairs. Nous reprenons ici les critiques formulées par le politologue britannique Nafeez Ahmed dans l'article « The Flawed Social Science behind

⁴⁹ Extinction Rebellion Belgique, « About us » [En ligne] <https://rebellion.global/fr/about-us/> (consulté le 28 avril 2025).

⁵⁰ TEDx Talks, *The success of nonviolent civil resistance : Erica Chenoweth at TEDxBoulder* [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=YJSehRIU34w&t=197s&ab_channel=TEDxTalks (consulté le 28 avril 2025).

⁵¹ Erica Chenoweth, « It may only take 3.5% of the population to topple a dictator – with civil resistance », *The Guardian*, 01 février 2017 [En ligne] <https://www.theguardian.com/commentisfree/2017/feb/01/worried-american-democracy-study-activist-techniques> (consulté le 28 avril 2025).

⁵² Erica Chenoweth et Maria Stephan, *Why Civil Resistance Works : The Strategic Logic of Nonviolent Conflict*, New-York, Columbia University Press, 2012.

Extinction Rebellion's Change Strategy⁵³ ». Selon lui, au-delà du caractère fragile de cette affirmation, les cas inclus dans leur base de données n'ont aucune pertinence pour la lutte contre le changement climatique : ces cas concernent des changements de régime politique généralement suivis par une intégration au système néolibéral mondial qui alimente les émissions de carbone. De plus, les objectifs de XR sont à la fois plus ambitieux et plus modestes que ceux de la plupart des campagnes de résistance civile. Plus modestes, car XR ne cherche pas nécessairement à renverser l'État ou même le gouvernement mais plus ambitieux, car agir contre le changement climatique implique des transformations sociétales profondes.

Très peu de ces cas concernent par ailleurs la chute d'une démocratie, et aucun exemple n'implique un mouvement non-violent ayant réussi à renverser ou transformer une démocratie libérale occidentale. Dès lors, sortir les travaux de Chenoweth de ce contexte pour affirmer qu'ils peuvent s'appliquer à un État néolibéral comme le Royaume-Uni, en vue d'obtenir un changement systémique pour éviter une catastrophe climatique, est une interprétation discutable. Par ailleurs, la règle des 3,5 % n'a de sens que lorsqu'elle est appliquée à des luttes politiques contre des régimes caractérisés par une répression domestique manifeste, en s'appuyant sur la mobilisation de populations directement affectées. Dans ce contexte, XR risque d'avoir beaucoup de mal à mobiliser 3,5 % de la population de manière active, car les institutions qu'il conteste n'exercent pas de répression manifeste et ne touchent pas directement les communautés qu'il mobilise. Selon le politologue britannique, l'idée selon laquelle des arrestations massives de militants, en grande partie issus de milieux blancs et privilégiés, pourrait paralyser les forces de l'ordre et pousser le gouvernement à accéder aux revendications climatiques de XR ne s'appuie donc pas solidement sur des précédents historiques.

Il existe enfin un contexte géopolitique que XR ignore : cette règle des 3,5 % a intéressé la politique étrangère américaine dans le cadre de la déstabilisation de régimes jugés hostiles par les États-Unis. Les recherches de Chenoweth et Stephan seraient donc influencées par des considérations idéologiques : démontrer l'efficacité de la résistance non-violente dans le cadre de la politique étrangère américaine. Ainsi, leur lecture des cas historiques serait souvent biaisée :

⁵³ Ahmed Nafeez, «The flawed social science behind Extinction Rebellion's change strategy», *Medium*, 2019 [En ligne] <https://medium.com/insurge-intelligence/the-flawed-science-behind-extinction-rebellions-change-strategy-af077b9abb4d> (consulté le 28 avril 2025).

L'accent mis sur les actions non-violentes “clés” passe sous silence les décennies d’organisation communautaire, de création de réseaux de terrain, souvent accompagnées de répression violente et de ripostes, qui ont précédé tout succès des stratégies non-violentes. [...] Par exemple, elles [les autrices] attribuent la fin de l’apartheid sud-africain à une campagne non-violente entre 1984 et 1994, en minimisant les deux décennies de lutte armée qui ont précédé et qui ont vraisemblablement contraint le régime à négocier⁵⁴.

2.7. Profil sociologique des militants

Un rapport⁵⁵, publié en 2020, dresse le profil des activistes d’Extinction Rebellion UK (United Kingdom). Les données proviennent d’une enquête menée auprès des participants des deux principales actions de XR à Londres en 2019 (combinant entretiens en face-à-face et questionnaires) et d’une analyse des audiences concernant les militants de XR poursuivis pour des infractions mineures à l’ordre public après l’action d’avril 2019.

Les conclusions de l’enquête montrent que XR a mobilisé de nombreux militants ayant peu ou pas d’expérience préalable, et qui affichent un profil d’âge large et diversifié (la répartition est presque égale entre toutes les tranches d’âge). Les femmes étaient en outre majoritaires lors des deux grandes manifestations de 2019. Les militants d’XR sont par ailleurs très diplômés : 85 % détiennent au moins un diplôme universitaire (plus du double de la moyenne nationale) et plus d’un tiers ont un master ou un doctorat⁵⁶. Ils sont majoritairement de classe moyenne et sont très impliqués dans la politique institutionnelle : ils votent et adhèrent aux partis bien plus que la moyenne (tout en doutant de la capacité des partis et des gouvernements à résoudre la crise écologique). Les militants interrogés soutiennent surtout le Green Party et quasiment aucun ne soutient les Conservateurs. 83,7% d’entre eux sont nés au Royaume-Uni et 90,3% des activistes arrêtés s’identifient en tant que Blancs. Des résultats qui poussent les auteurs à conclure que :

Si Extinction Rebellion (XR) est parvenu dans une certaine mesure à recruter de nouveaux militants, les données provenant de ses actions à Londres suggèrent que le mouvement ne l’a pas fait en dehors de la population hautement éduquée, blanche et de classe moyenne, qui caractérise depuis longtemps le mouvement écologiste au Royaume-Uni⁵⁷.

Pour Ahmed Nafeez, les priviléges de race et de classe des militants d’Extinction Rebellion UK les empêchent d’interagir véritablement avec les communautés dont le

⁵⁴ Ahmed Nafeez, *op. cit* (traduit par nous).

⁵⁵ Clare Saunders, Brian Doherty et Graeme Hayes, *op. cit*.

⁵⁶ Les co-fondateurs d’Extinction Rebellion suivent aussi cette tendance : Roger Hallam est chercheur au King’s College de Londres et Gail Bradbrook est docteure en biophysique moléculaire.

⁵⁷ Clare Saunders, Brian Doherty et Graeme Hayes, *op. cit.*, p. 16 (traduit par nous).

soutien leur est indispensable pour construire un mouvement de masse. « XR doit réaliser qu'environ 44 % des habitants de Londres sont issus de minorités ethniques. D'ailleurs, beaucoup des capitales dans lesquelles XR souhaite intensifier ses actions sont elles aussi très diverses sur le plan démographique⁵⁸. »

Nous n'avons pas trouvé une telle enquête portant sur les militants d'Extinction Rebellion Belgique. Cependant, Boris Libois (surnommé « Full Yéti »), présenté comme la tête pensante de la branche belge, est docteur en philosophie et auteur de plusieurs ouvrages sur la démocratie et le journalisme. Dans un article qui lui est consacré dans *Imagine Demain Le Monde*, nous apprenons qu'il a « navigué pendant plus de deux décennies dans la mouvance écologiste (Etats généraux de l'écologie politique en 1997, chef de cabinet d'Henri Simons à la Ville de Bruxelles de 2000 à 2001)⁵⁹ ». Fin 2002, un portrait⁶⁰ de *Wilfried* indique que Boris Libois quitte Ecolo pour rejoindre le PS et devient par ailleurs de conseiller au CSA (le Conseil supérieur de l'audiovisuel). Ce dernier possède donc les connaissances nécessaires pour élaborer des actions « bonnes à penser » pour la presse.

La princesse Esmeralda de Belgique a également participé aux actions d'XR Belgique⁶¹. Christophe Meierhans, l'un des porte-paroles d'XR, « a été formé au métier de compositeur au Conservatoire d'Amsterdam et à l'Université des Arts de Berlin⁶² ». En outre, les articles de notre corpus font parfois mention des diplômes ou professions des militants interrogés : « Louis Droussin est étudiant en sciences politiques à l'UCL⁶³ », « Laurie Pazienza [...] est ingénierie en énergies renouvelables⁶⁴ », « Isabelle [...] est enseignante en région bruxelloise⁶⁵ », « César, 28 ans, bioingénieur⁶⁶ ».

Mais il est important de noter que la plupart des militants d'Extinction Rebellion Belgique utilisent des pseudonymes lors de leurs actions ou dans la communication

⁵⁸ Ahmed Nafeez, *op. cit* (traduit par nous).

⁵⁹ Christophe Schoune, « Full Yéti veut déplacer des montagnes », *Imagine Demain Le Monde*, 12 janvier 2022 [En ligne] <https://www.imagine-magazine.com/libre-acces/rencontre/full-yeti-veut-deplacer-des-montagnes/> (consulté le 28 avril 2025).

⁶⁰ Franceline Beretti, Inès Bourdon et Pierre Buchkremer, « Boris Libois, le génie turbulent d'Extinction Rebellion », *Wilfried*, n°12, été 2020.

⁶¹ Antonin Marsac, « Esméralda de Belgique à propos de ses combats : "Je pense que la désobéissance civile a prouvé sa valeur tout au long des siècles" », *La Libre*, 23 mai 2020.

⁶² Hiros, « Christophe Meierhans » [En ligne] <https://hiros.be/fr/artistes/christophe-meierhans-2> (consulté le 28 avril 2025).

⁶³ Loïc Dubois, « Ce qui doit guider l'action publique, c'est la justice et pas seulement la légalité », *La Libre*, 11 août 2023.

⁶⁴ *Loc. cit.*

⁶⁵ *Loc. cit.*

⁶⁶ Marie-Cécile Royen, « La crise sanitaire a-t-elle dégonflé le potentiel émotionnel du mouvement Extinction Rebellion ? », *Le Vif/l'Express*, 10 juillet 2020.

publique. D'autres évitent de donner leur nom de famille (voire donnent de faux prénoms) lorsqu'ils s'adressent à la presse. Ces choix visent à protéger leur identité, compte tenu des risques légaux liés à leurs actions de désobéissance civile. Cela leur permet également d'éviter une personnification du mouvement. Les porte-paroles présents dans les articles de presse n'endorssent ce rôle que le temps d'une action. Il ne nous a donc pas été possible de trouver des informations personnelles disponibles en ligne (Facebook, LinkedIn, etc.) à partir de leur identité. Pour garantir l'anonymat et la sécurité des membres, la répartition des mandats entre les membres (qui fait quoi) n'est pas non plus rendue public. Nous avons contacté Extinction Rebellion Belgique pour obtenir cette répartition mais XR nous a indiqué ne pas pouvoir donner suite à notre demande. Bien que le mouvement prône la transparence, ces procédés rendent en réalité la structure interne plutôt opaque.

Bien que les données disponibles sur Extinction Rebellion Belgique soient plus fragmentaires, il est possible de déduire que la branche belge mobilise une base militante sociologiquement homogène : il s'agit d'une population très diplômée, plutôt de classe moyenne, engagée politiquement, majoritairement orientée vers des valeurs progressistes et écologistes et quasi exclusivement blanche. Malgré une ouverture apparente en termes d'âge et une forte participation féminine, le mouvement reste marqué par une surreprésentation d'individus issus de milieux intellectuels et de la (petite) bourgeoisie.

2.8. Travaux déjà réalisés sur Extinction Rebellion

Le travail de recherche d'Agathe Bigeard⁶⁷ porte sur la perception des militants français pour le climat des résultats de leurs actions collectives de mobilisation. L'étude se concentre sur la France et porte sur trois mouvements : Youth For Climate, Extinction Rebellion et Pour un réveil écologique. L'étude se base sur des entretiens exploratoires menés auprès de militants et sur un questionnaire à destination des militants des trois mouvements. Les résultats mettent en lumière trois corrélations positives : le sentiment d'efficacité collective dépendrait d'abord du fait que les militants attribuent à leur mouvement le succès d'une avancée en faveur du climat ; la perception de l'efficacité collective serait ensuite rattachée au degré d'implication que demandent les tactiques ; le sentiment d'efficacité personnelle serait enfin relié au niveau d'estime de soi.

⁶⁷ Agathe Bigeard, *Les mouvements pour le climat, processus de cadrage et perception de l'efficacité : étude de trois cas en France*, Mémoire de Fin d'Études, ULB, 2020.

Le travail de recherche de Madeline Kremers⁶⁸ vise à comprendre les facteurs et les processus de l’engagement écologiste radical en y incluant une analyse des affects et des émotions. L’étude se base sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de militants issus du Mouvement Politique des Objecteurs de Croissance et d’Extinction Rébellion. Le travail de recherche démontre que les affects et les émotions jouent un rôle dans trois axes spécifiques du militantisme : l’engagement de l’individu, la radicalisation du collectif et sa cohésion ou désagrégation.

L’étude de Justine Levine-Abile⁶⁹ s’intéresse à la spectacularité comme stratégie médiatique. Elle confronte cette médiatisation à l’association du militantisme au terrorisme, malgré la non-violence des actions militantes. Le travail de recherche se concentre sur deux organisations : Extinction Rebellion France et Dernière Rénovation. Il consiste en une analyse d’un échantillon d’articles de presse de médias français et de vidéos destinées à la télévision ou aux réseaux sociaux, traitant d’actes de militantisme présélectionnés. L’étude démontre trois éléments principaux. D’abord, que la médiatisation des actions de désobéissance civile s’opère à travers trois schémas narratifs : valorisation ou dépréciation des actions (allant jusqu’à la qualification d’écoterrorisme), et une troisième approche qui tend à garder une neutralité journalistique face aux événements. Ensuite, que les discours médiatiques ont tendance à se focaliser sur la forme grandiose et inédite des actions spectaculaires plutôt que sur leurs motifs et causes militantes. Et enfin que cette focalisation tend à associer le militantisme au terrorisme car, bien qu’il soit non-violent, sa modalité première discursive et médiatique repose sur sa spectacularité.

Le travail de recherche de Boris Nkou Fokoué⁷⁰ interroge le rôle de la stratégie de communication de XR Belgique dans la construction et le renforcement de sa légitimité dans la lutte contre l’effondrement écologique et climatique. L’étude combine une analyse exhaustive des supports de communication utilisés par XR Belgique, des entretiens semi-directifs avec deux membres clés du mouvement et une enquête d’opinion pour appréhender

⁶⁸ Madeline Kremers, *Affects et émotions dans l’engagement écologiste radical. Le cas des militants du Mpoc et d’Extinction Rébellion*, Mémoire de Fin d’Études, ULiège 2020.

⁶⁹ Justine Levine-Abile, *Le militantisme écologique et la médiatisation du spectaculaire en France : de 2018 à aujourd’hui. Le cas d’Extinction Rebellion et de Dernière Rénovation*, Mémoire de Fin d’Études, CELSA – Sorbonne Université, 2023.

⁷⁰ Boris Nkou Fokoué, *Légitimité du Mouvement Extinction Rébellion Belgique, dans la lutte contre l’effondrement social, écologique et climatique : Rôle de la stratégie de communication*, Mémoire de Fin d’Études, UCL, 2024.

l'impact de la communication d'XR Belgique sur le public. Les recherches montrent que la construction de la légitimité d'XR Belgique repose sur leur communication percutante et la diffusion d'informations précises. Les canaux numériques, les médias traditionnels et le bouche à oreille ont été identifiés comme des outils efficaces pour diffuser les messages du mouvement et mobiliser le soutien du public. En ce qui concerne l'adaptation aux critiques et réactions du public, les résultats ont mis en évidence une approche proactive et transparente de la part d'XR Belgique. L'enquête d'opinion à quant à elle révélé des avis partagés : si certains expriment un fort soutien envers le mouvement, d'autres expriment des réserves quant à ses méthodes et stratégies.

Le travail de fin d'études de Bart Herfs⁷¹ interroge l'existence, au sein des mouvements environnementaux européens, de pensées millénaristes, caractérisées par une pensée collective, autour d'une fin des temps imminente sur Terre, impliquant une transformation hégémonique et miraculeuse de notre société, engendrant un conflit entre les opposants. L'analyse porte sur les publications Facebook et séquences audio d'Extinction Rebellion Belgique en 2023. L'analyse révèle une forte présence d'une idéologie millénariste, dans laquelle le conflit entre écologistes, industries et gouvernements alimente une vision apocalyptique du changement climatique. Cette idéologie est étroitement liée au concept de privation relative : les écologistes se perçoivent à la fois comme pénalisés par rapport à leur statut futur attendu et désavantagés face à l'industrie, en raison d'une image dévalorisée de leur pouvoir sociopolitique. L'idéologie millénariste et la privation relative contribuent à accentuer une polarisation manichéenne entre, d'un côté, les activistes écologistes, et de l'autre, l'industrie et le gouvernement. Cette polarisation est renforcée par la diffusion de théories du complot, lesquelles permettent aux environnementalistes de surmonter les obstacles qu'ils rencontrent dans la poursuite de leurs objectifs.

Enfin, un dernier travail de recherche, réalisé par Lucie De Brouwer⁷² porte sur les impacts de la pandémie de Covid-19 sur le mouvement Extinction Rebellion dans sa mise en œuvre d'actions de désobéissance civile. Nous n'avons pas pu le consulter⁷³.

⁷¹ Bart Herfs, *Millénarisme environnemental : l'analyse d'un processus de radicalisation violent en lien avec le changement climatique.*, Mémoire de Fin d'Études, ULiège, 2024.

⁷² Lucie De Brouwer, *Quels sont les impacts de la pandémie de Covid-19 sur le mouvement Extinction Rebellion dans sa mise en œuvre d'actions de désobéissance civile ? Un combat concernant l'urgence climatique et la transition démocratique vers une société post-croissance équitable.*, Mémoire de Fin d'Études, ULiège, 2021.

⁷³ Ce TFE est en accès privé sur MatheO et notre demande d'accès à son promoteur n'a pas donné suite.

3. La désobéissance civile comme stratégie d'action

3.1. Définition de la désobéissance civile

La désobéissance civile constitue le fondement stratégique des actions menées par Extinction Rebellion. D'un point de vue juridique, la désobéissance civile peut être qualifiée « d'objet juridique non identifié⁷⁴ ». Doctorante en droit, Marie Jadoul, qui consacre ses recherches à la désobéissance civile écologique, fait à ce titre remarquer que :

La désobéissance civile sort des « cases » ou catégories fixes prévues par le droit pénal et n'est mentionnée dans aucun texte légal fondateur en droit public ou constitutionnel belge. Portant la contestation au sein de l'espace public, elle constitue une charnière entre le légal et l'illégal, le violent et le non violent, le droit et le non-droit⁷⁵.

La désobéissance civile se situe par ailleurs au carrefour entre plusieurs disciplines : la philosophie politique, la théorie politique, la sociologie (des mobilisations) et le droit. La manière d'appréhender la notion varie donc selon les disciplines, chacune mettant en évidence des aspects spécifiques. Dès lors, plusieurs définitions et perspectives de la désobéissance civile coexistent. Nous débuterons donc ce chapitre par établir une définition de travail de la désobéissance civile ainsi qu'une contextualisation historique de cette notion protéiforme.

3.1.1. Contextualisation historique

Selon le maître de conférences en sociologie politique Graeme Hayes et la politologue Sylvie Ollitrault, la désobéissance civile tire sa force de la tension qui existe entre son ancrage dans des luttes historiques et son adaptation à des campagnes nouvelles et des contextes différents⁷⁶. À ce titre, plusieurs campagnes emblématiques de désobéissance civile, menées par Henry David Thoreau, Mohandas Karamchand Gandhi et Martin Luther King sont fréquemment mises en avant. Nous reprenons, pour les présenter, les développements du chapitre « Des origines au XXe siècle⁷⁷ » de Hayes et Ollitrault, extrait de l'ouvrage *La désobéissance civile*.

⁷⁴ Marie Jadoul, « La désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique », *Courrier hebdomadaire*, n°2609-2610, 2024, p. 7. (citant Clémence Demay, *Le droit face à la désobéissance civile. Quelle catégorisation pour un « objet juridique non identifié » ?*, Zurich, Schulthess, 2022, p. 1.).

⁷⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁶ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2024, p. 54.

⁷⁷ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, « Des origines au XXe siècle » dans *La désobéissance civile*, *op. cit.*, pp. 13-54.

Henry David Thoreau (1817-1862) est le premier à employer dans ses écrits l'expression de « désobéissance civile ». En 1846, Thoreau refuse de régler six années d'impôt non payés à l'État du Massachusetts, en protestation contre l'esclavage (toujours soutenu par l'Etat en question) et contre le financement de la guerre au Mexique. Il est arrêté et emprisonné pendant une nuit⁷⁸. Pour Thoreau, la désobéissance civile est un acte de préservation de l'intégrité morale de « l'individu juste » face à l'injustice gouvernementale. Son action ne vise pas une réforme législative ou un changement de la politique de l'État.

Si Thoreau n'envisage pas son acte de désobéissance comme source d'inspiration pour un mouvement collectif, Gandhi (1869-1948), lui, fait de la désobéissance à la loi un véritable mouvement de masse et une action politique à part entière, menant des campagnes collectives contre le régime colonial britannique en Inde de 1920 à 1942. Dans sa théorisation et pratique de la désobéissance, Gandhi insiste particulièrement sur la non-violence et l'acceptation des sanctions légales. À la différence de Thoreau, cette désobéissance s'exerce dans un régime impérial répressif (et non pas dans une démocratie représentative), avec pour but de renverser le système colonial. L'usage de la désobéissance civile provoque la répression brutale des forces armées britanniques, sapant par la même occasion leur posture morale légitime (car ils s'attaquent à plus « faibles » que soi). De quoi démontrer le caractère profondément injuste du colonialisme. Gandhi adapte par ailleurs la pratique occidentale de la désobéissance aux fondements culturels de la société indienne. Il lutte par exemple pour l'abolition de l'intouchabilité (dû au système des castes indiennes) et adopte la figure de sage, qui s'inscrit dans la culture hindouiste. En puisant dans les ressources spirituelles de sa culture, il vise à mettre la désobéissance à la portée de tous les Indiens.

Mais c'est le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis, mené par Martin Luther King Jr (1929-1968) qui fait de la désobéissance civile un moyen de lutte dans des régimes de démocratie libérale et un élément central du répertoire d'action des mouvements sociaux contemporains. La pratique de la désobéissance s'appuie surtout sur le boycott et le *sit-in* (qui consiste s'asseoir en groupes sur la voie publique), des méthodes permettant une adhésion et une participation large. La stratégie est construite sur la demande de droits collectifs : les Noirs se posent en citoyens ordinaires qui se rebellent contre une injustice et qui emploient des méthodes non-violentes pour marquer leur sentiment d'appartenance aux

⁷⁸ Puis libéré le lendemain lorsque sa tante, Maria Thoreau, règle ses arriérés, contre la volonté de son neveu (selon la légende).

mythes fondateurs américains et à l'État de droit, jugé légitime. Le mouvement s'appuie surtout sur le réseau des églises noires, qui deviennent les relais du combat, fournissant des ressources matérielles (réseaux de communication, finances, lieux pour tenir des meetings, etc.) et symboliques (en légitimant la lutte dans la communauté noire).

La désobéissance civile de Gandhi et celle de Martin Luther King se rejoignent sur la place de l'engagement spirituel et du discours religieux dans la lutte, qui ont contribué au succès des actions de désobéissance civile, qui demandent une implication radicale de la part d'individus qui n'ont pas nécessairement de prédispositions à l'héroïsme ou au sacrifice de soi.

Bien d'autres mouvements ont depuis eu recours à la désobéissance civile. Dans le cadre des luttes écologistes, nous pouvons citer, dans les années 1970, la mobilisation de paysans sur le plateau du Larzac (en France), opposés à l'extension programmée d'un camp militaire. À l'époque, la lutte du Larzac devient un modèle pour les réseaux antinucléaires, écologistes et certains mouvements sociaux de gauche. Aujourd'hui, la campagne contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, près de Nantes, s'inspire ouvertement de cette lutte fondatrice. Les années 1970 marquent par ailleurs la naissance de l'organisation non gouvernementale mondialisée Greenpeace : en 1971, des militants de l'association embarquent à bord d'un petit bateau pour empêcher des essais nucléaires américains au large de l'Alaska en naviguant au centre de la zone d'essai. Dans les années 2000, enfin, les actions de désobéissance se traduisent surtout par l'occupation de sites menacés (comme les ZAD, les zones à défendre) et les destructions symboliques, telles que l'arrachage de cultures OGM par les Faucheurs volontaires.

Ces exemples rappellent que « les acteurs de mobilisations sociales construisent et reconstruisent l'acte de désobéissance à travers leurs stratégies et leurs discours⁷⁹ ». Chaque mobilisation comporte ses spécificités, liées à la nature du combat, à la violence exercée par la répression et aux représentations culturelles en vigueur. Les protestataires réinventent donc leurs pratiques selon leur lutte, en puisant leur inspiration dans les mouvements qui les ont précédés. Cette notion d'inspiration se retrouve dans le discours d'Extinction Rebellion, qui justifie ses actions de désobéissance civile en les inscrivant dans ces mouvements historiques :

⁷⁹ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 21.

Je pense honnêtement que la désobéissance civile non-violente - ce qui est très important - a prouvé sa valeur tout au long des siècles. Que ce soit pour les droits civiques aux États-Unis, en Inde pour l'indépendance ou en Afrique du Sud. Il y a eu des avancées énormes grâce à la désobéissance civile. Car un maximum de citoyens se rassemblent et font pression. C'est pour cela que je l'ai fait⁸⁰.
[Esméralda de Belgique, membre d'XR]

Il [Louis] s'encourage en se disant que, dans l'histoire, de grands changements sociaux et sociétaux ont eu lieu après des actions massives de désobéissance civile. « Je pense par exemple aux droits civiques aux États-Unis, aux droits des suffragettes en Angleterre ou encore aux droits des aborigènes en Australie⁸¹. » [Louis, un militant d'XR]

Les militants puisent ainsi la légitimité de leurs actions dans l'efficacité passée des mouvements de désobéissance historiques. Pour eux, si cela a marché dans le passé, il n'y a pas de raison que cela ne marche plus aujourd'hui. Ces références leur permettent de croire à la possibilité d'une victoire tant qu'ils maintiennent le combat dans la durée. Rien ne permet pourtant de l'affirmer avec certitude, chaque mobilisation comportant des spécificités qui peuvent expliquer sa réussite (ou son échec). Cette comparaison permet également aux militants de bénéficier par ricochet de la moralité incontestable que l'opinion publique accorde à ces mouvements historiques.

L'analogie a toutefois ses limites : les mouvements pour les droits civiques et pour l'indépendance indienne ne visaient pas un changement systémique global, mais des objectifs plus spécifiques. Les moteurs du mouvement étaient par ailleurs les mêmes que ceux qui subissaient les injustices et violences qu'ils voulaient faire cesser. Il existait dès lors une connexion directe entre les personnes protestataires, les communautés affectées et les institutions répressives ciblées par les actions. Ce qui n'est pas le cas pour Extinction Rebellion, composé en majorité de personnes blanches, éduquées et de classe moyenne. Les personnes blanches et (relativement) privilégiées ne sont pas brutalement réprimées en masse par un appareil d'État oppressif. Elles ne sont pas non plus les plus touchées par les effets des changements climatiques. Le dernier rapport du GIEC a, à ce sujet, démontré que « les communautés les plus vulnérables, bien qu'ayant historiquement le moins contribué au changement climatique, en subissent les conséquences de manière particulièrement

⁸⁰ Antonin Marsac, « Esméralda de Belgique à propos de ses combats : "Je pense que la désobéissance civile a prouvé sa valeur tout au long des siècles" », *La Libre*, 23 mai 2020.

⁸¹ Loïc Dubois, « Ce qui doit guider l'action publique, c'est la justice et pas seulement la légalité », *La Libre*, 11 août 2023.

disproportionnée⁸² ». Et les forces de l'ordre, en tant qu'institution, ne sont pas directement impliquées dans l'élaboration des politiques climatiques exigées par XR.

Les limites de cette analogie servent du reste aux « opposants » d'Extinction Rebellion, notamment lorsqu'il s'agit de décrédibiliser leur cause. Dans un débat publié dans *La Libre*, Boris Dilliès, alors bourgmestre d'Uccle (MR), répond ainsi à la question « Diriez-vous que les actions de désobéissance civile menées par des groupes desservent les causes qu'ils souhaitent défendre ? » :

Des comparaisons ridicules ont été faites entre ces actions et ce qui se passait à l'époque de Martin Luther King. Il s'agit d'une erreur historique. À ce moment-là, les États-Unis connaissaient des lois iniques en termes de ségrégation raciale. On n'était pas du tout dans le même contexte. La Belgique, aujourd'hui, ce ne sont pas les États-Unis à l'époque de Martin Luther King⁸³.

En outre, les militants d'Extinction Rebellion utilisent la comparaison avec le mouvement pour les droits civiques pour faire comprendre l'intérêt de la désobéissance civile dans le cadre d'injustices directement liées au système en place, et non dues à des individus spécifiques :

On voit bien que les priorités politiques sont d'ordre économique, et que ce système de valeurs empêche qu'on réagisse convenablement à la situation. On doit donc remettre en question ce cadre [...]. C'est ce qui s'est passé au moment du mouvement des droits civiques aux États-Unis : il y avait un racisme institutionnalisé qui n'était pas simplement le fait d'une idéologie de certaines personnes, mais inclus dans la fabrique de l'État⁸⁴. [Christophe Meierhans, l'un des porte-paroles de XR]

Comme nous l'avons néanmoins déjà mentionné, les Noirs, dans le cadre de la lutte pour les droits civiques, se posaient en citoyens ordinaires qui se rebellaient contre une injustice dans un Etat de droit qu'ils jugeaient néanmoins légitime. Or, ici, le porte-parole semble douter de la légitimité de l'Etat pour prendre les décisions adéquates, car son système de valeurs l'en empêcherait. S'il faut remettre en question le cadre, cela sous-entend que l'Etat de droit actuel est illégitime, ce qui s'éloigne de la vision de Martin Luther King.

Il est par ailleurs intéressant de noter qu'Extinction Rebellion n'inscrit pas ses pratiques désobéissantes dans le sillage de luttes écologistes historiques ayant eu recours à la désobéissance civile (cf. *supra*). Ce choix semble traduire une volonté de s'appuyer sur des

⁸² H. LEE *et al.*, « Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report. Summary for Policymakers », GIEC, 2023, p. 5 (traduit par nous).

⁸³ Louise Vanderkelen et Clément Boileau, « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ? », *La Libre*, 06 décembre 2019.

⁸⁴ *Ibid.*

luttes perçues comme moralement incontestables dans l'imaginaire collectif, tout en évitant d'associer leur pratique à des mouvements écologistes plus conflictuels ou marginaux, parfois critiqués pour leur radicalité.

Enfin, notons que contrairement à Martin Luther King (pour le mouvement pour les droits civiques) et Gandhi (pour l'indépendance indienne), Extinction Rebellion n'a pas de leader officiel. En outre, si les registres d'action élaborés par Thoreau, Gandhi ou le mouvement des droits civiques restent d'actualité, ils se sont toutefois complexifiés avec l'usage de nouvelles technologies médiatiques, d'internet et, plus récemment, des réseaux sociaux. « Les organisations militantes disposent de moyens inédits permettant de communiquer à grande échelle, très rapidement et à peu de frais, sur leurs actions, leurs conflits avec les forces de l'ordre ou leurs campagnes⁸⁵. »

3.1.2.Premiers éléments de définition

Comme l'explique Hayes et Ollitrault, conceptualisée d'un point de vue philosophique comme un droit légitime à la révolte, la désobéissance civile peut être considérée sous l'angle sociologique comme une pratique d'action collective. Les fondements de cette capacité à s'opposer se formalisent à partir de la Renaissance, qui cherche à développer une manière d'agir et de résister aux tyrannies, à l'ordre monarchique, et dont héritera la pensée libérale⁸⁶ :

Dans son célèbre *Discours de la servitude volontaire* (1549), le jeune La Boétie formulait le principal argument philosophique en faveur de la désobéissance des citoyens face au pouvoir des gouvernants : un régime tyramique qui repose sur la complicité ou l'assentiment tacite des sujets peut s'effondrer à partir du moment où le peuple refuse d'obéir aux ordres du pouvoir⁸⁷.

Dans *Théorie de la justice*, le philosophe américain John Rawls, partisan d'une vision libérale de la désobéissance civile, la définit comme un « acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener à un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement⁸⁸ ». Ollitrault et Hayes précisent que la théorie politique libérale ne conçoit pas la désobéissance civile comme un acte d'opposition politique à un gouvernement. Elle suppose par ailleurs de reconnaître l'obéissance (ou fidélité) à la loi comme la règle et la désobéissance comme

⁸⁵ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 135.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 13.

⁸⁷ *Ibid.*, pp. 13-14.

⁸⁸ John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987, p. 405 (cité par Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 15).

une exception à cette règle. Ainsi, la désobéissance civile ne vise pas le renversement de l’État de droit. Son but est de promouvoir des réformes spécifiques et limitées de la loi, mais dans un système démocratique considéré comme presque juste⁸⁹. D’après John Rawls, c’est la revendication des droits fondamentaux qui est au cœur de la justification de la désobéissance civile. La désobéissance devrait ainsi « se circonscrire à des cas d’injustice majeure et évidente, particulièrement dans ceux qui font obstacle à la suppression d’autres injustices⁹⁰ ».

Pour le sociologue spécialiste de la désobéissance civile Manuel Cervera-Marzal, ces éléments de définition sont en réalité autant de conditions de validité qui ont été sélectionnées de sorte que, lorsqu’un acte de désobéissance civile ne les remplit pas, il est pour Rawls illégitime⁹¹. Rawls assortit par ailleurs la désobéissance civile d’autres conditions de légitimité : l’utilisation en dernier recours (après avoir épousé les autres formes de recours offertes par le système démocratique), la retenue dans la pratique (pour ne pas menacer la stabilité de l’ordre légal et constitutionnel) et l’acceptation de la peine. La question environnementale fait réfléchir sur cette notion de dernier recours. Pour Extinction Rebellion, toutes les autres formes de recours offertes par le système démocratique ont été utilisées, sans succès :

Les approches traditionnelles telles que les pétitions, le lobbying, le vote et les manifestations n’ont pas fonctionné en raison des intérêts étroitement liés des forces politiques et économiques. Notre approche est donc celle de la désobéissance civile non violente et perturbatrice – une rébellion pour obtenir le changement, puisque tous les autres moyens ont échoué⁹².

Mais pour Extinction Rebellion, le dernier recours est surtout lié à l’urgence de la situation et à l’absence de réactions adéquates et suffisantes :

Le temps nous est compté, et si nous ne parvenons pas à nous unir pour sauvegarder la planète, nous serons toutes et tous impactés. [...] Les mesures prises par les gouvernements ne suffisent manifestement pas lorsque l’on saisit l’ampleur de ce à quoi nous sommes confrontés⁹³.

Hayes et Ollitrault font remarquer à ce sujet que la temporalité constitue une nouveauté par rapport aux justifications des grandes mobilisations classiques de désobéissance

⁸⁹ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 15.

⁹⁰ John Rawls, *op. cit.* (cité par Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 16).

⁹¹ Manuel Cervera-Marzal, « Désobéissance civile et libéralisme », *Revue canadienne de science politique*, n°46, 2013, p. 380.

⁹² Extinction Rebellion Global, « About us » [En Ligne] <https://rebellion.global/fr/about-us/> (consulté le 27 avril 2025).

⁹³ Extinction Rebellion Global, « Why Rebel » [En Ligne] <https://rebellion.global/fr/why-rebel/> (consulté le 27 avril 2025).

civile⁹⁴. D'une part, l'urgence de la crise justifierait le contournement des processus de démocratie représentative, jugés prisonniers des grands intérêts privés. D'autre part, le temps de l'action institutionnel des démocraties occidentales serait trop long, qu'il s'agisse de procédures judiciaires ou législatives (même lorsqu'une majorité favorable est au pouvoir). De plus, les intérêts des différents partis en présence et les échéances électorales ont souvent pour résultat des arbitrages de court terme, alors que la complexité de l'urgence climatique nécessite une vision politique à long terme. Ainsi, impossible de prendre en compte nos obligations envers les générations futures, comme notre devoir d'agir dans le très court terme :

C'est l'enjeu de la décennie, il y aura probablement des guerres pour l'eau et pour la nature, il faut agir, c'est un devoir⁹⁵. [Lobster, un militant d'XR]

Nous sommes donc prêts à nous faire arrêter, parce que nous écoutons notre conscience et qu'il nous est impossible de rester chez nous, assis les bras croisés, alors que le monde est en train de basculer. Nous sommes la dernière génération à pouvoir agir et mettre en place des transformations rapides et sans précédent⁹⁶. [La branche namuroise d'XR]

Dans ce contexte, mener une action de désobéissance civile revient à agir dans le présent, en s'affranchissant des canaux institutionnels classiques, et à produire ainsi un effet concret sur la politique mise en cause. La rhétorique de l'urgence a, en outre, un fort pouvoir mobilisateur⁹⁷. Elle donne l'impression qu'il faut agir sans délai, suscite des émotions fortes comme la peur, rendant difficile toute forme d'indifférence ou de passivité et légitime l'action rapide (voire le contournement des règles établies) :

Elle [Isabelle] dit avoir été secouée par leur discours [les discours d'XR] et avoir entamé une réflexion sur la nécessité de sortir des rangs pour obtenir plus d'avancées. Quelques mois plus tard, alors qu'elle se rend à un festival au Royaume-Uni, elle rencontre des membres de la branche britannique d'Extinction Rébellion (XR UK) qui y présentent leur mouvement. [...] « C'était exactement ce que je voulais entendre, parce que je n'en pouvais plus de l'inaction »⁹⁸. [Isabelle, une militante d'XR]

⁹⁴ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 73.

⁹⁵ Sylvain Anciaux, « Action surprise d'activistes écologistes dans le quartier européen cette nuit pour encourager la commission à inscrire l'écocide dans le droit », *L'Avenir* (aussi publié dans *La Libre*), 04 mai 2023.

⁹⁶ Belga, « Extinction Rebellion déclare Namur "en état d'urgence climatique et écologique" », *La Libre*, 13 novembre 2019.

⁹⁷ Kari de Pryck, « Urgence climatique et climat d'urgence », *Questions de communication*, n°42, 2022, p. 281.

⁹⁸ Loïc Dubois, « Ce qui doit guider l'action publique, c'est la justice et pas seulement la légalité », *La Libre*, 11 août 2023.

La conception rawlsienne de la désobéissance civile d'XR se retrouve également dans l'esprit global de fidélité (obéissance) à la loi. Lors de leurs actions de désobéissance civile, les militants acceptent d'être arrêtés car ils assument les conséquences légales de leurs actes. Ces arrestations volontaires manifestent leur respect de la loi, parfois poussé à l'extrême, comme en témoignent des slogans tels que « We love you⁹⁹ », scandés par certains participants à la police. Cependant, l'accent mis sur les arrestations volontaires a été critiqué car il exclut (involontairement) des pans de la société moins privilégiés :

Les tactiques d'Extinction Rebellion sont conçues pour la Grande-Bretagne blanche et de classe moyenne. Le racisme institutionnel du système judiciaire est bien documenté. [...] Adopter une tactique qui met directement les militants en contact avec ce système judiciaire est donc, par nature, excluante. Puisque les militants doivent payer eux-mêmes leurs amendes et frais de justice, il existe également un fort aspect de classe dans la tactique des arrestations¹⁰⁰.

Extinction Rebellion offre néanmoins un accompagnement émotionnel aux militants arrêtés :

On insiste sur le bien-être des membres. Le groupe « régénération » prend soin de l'individu dans le collectif : partage de vues et attention à l'autre, surtout après des contacts rugueux avec l'autorité. Certains peuvent mal vivre les violences policières injustifiées, comme celles de la Royale Rebellion du 12 octobre 2019 (NDLR : 503 arrestations administratives place Royale et alentours, zone neutre, avec usage des autopompes et de sprays au poivre)¹⁰¹. [César, un militant d'XR]

Mais c'est aux militants de supporter les frais juridiques en cas d'arrestation et de poursuites. Les antennes locales ou nationales d'XR organisent parfois des collectes de dons pour rembourser les frais juridiques des militants, mais le possible dédommagement dépend donc de la générosité des donateurs. Les personnes précaires ne peuvent souvent pas risquer de tels frais, ce qui tend à les exclure également de ce type d'actions.

⁹⁹ Shabbir Lakha, « Dear Extinction Rebellion, the police are not your friends », *Counterfire*, 26 février 2020 [En ligne] <https://www.counterfire.org/article/dear-extinction-rebellion-the-police-are-not-your-friends/> (consulté le 28 avril 2025).

¹⁰⁰ Oscar Berglund et Daniel Schmidt, *op. cit.*, p. 36 (traduit par nous).

¹⁰¹ Marie-Cécile Royen, « La crise sanitaire a-t-elle dégonflé le potentiel émotionnel du mouvement Extinction Rebellion ? », *Le Vif/l'Express*, 10 juillet 2020.

3.1.3.L'extra-légalité

Manuel Cervera-Marzal définit quant à lui la désobéissance civile en mettant en évidence quatre critères¹⁰² : il s'agit d'une « action » (car les désobéissants s'opposent à la passivité, à la résignation ou la délégation), « politique » (car elle découle d'une décision collective visant à contester la légitimité d'une loi au sens large), « extra-légale » et « non-violente ».

Cervera-Marzal parle « d'extra-légalité », et non « d'illégalité », car il considère que, par leur action, « les désobéissants questionnent moins les lois elles-mêmes que notre rapport aux lois. [...] Autrement dit, la désobéissance civile n'est ni obéissance systématique (obéissance servile) ni refus systématique d'obéir (anti-obéissance)¹⁰³. » En soutenant que les désobéissants questionnent notre rapport à la loi, Cervera-Marzal entend souligner « qu'ils remettent en cause le *statut* de la loi avant même de s'en prendre à son *contenu*. La signification première de leur action est de profaner le statut *sacré* de la loi plutôt que de dénoncer son contenu injuste¹⁰⁴. » Pour Cervera-Marzal, ce que la désobéissance civile nous apprend de fondamental sur notre société est qu'elle a la main sur ses propres lois. Contre ceux qui prétendent que les lois qui régissent nos manières de vivre (de produire, de consommer, etc.) doivent impérativement se conformer aux diktats du marché, aux prescriptions de Dieu, aux progrès de la science ou encore au sens de l'histoire, la désobéissance civile rétorque qu'il ne tient qu'à nous d'accepter cette réalité pour que les prochaines lois soient élaborées avec davantage de lucidité que par le passé. Cette conception se retrouve dans le discours des militants d'Extinction Rebellion :

Dans notre cas, il s'agit de dire que de façon consciente, on ne respecte pas la loi. Ou plutôt, il s'agit d'aller au-delà de la loi, de sortir du cadre accepté et légal. [...] On est dans une situation - la catastrophe climatique en cours - qui exige de changer radicalement de système. Or l'actuel système économico-politique ne permet pas cette résilience. [...] On doit donc remettre en question ce cadre¹⁰⁵. [Christophe Meierhans, l'un des porte-paroles d'XR]

En ce sens, « la désobéissance civile n'est rien d'autre que l'ouverture d'une interrogation sans fin sur la validité de nos institutions¹⁰⁶ ». C'est précisément cette posture

¹⁰² Manuel Cervera-Marzal, *Les nouveaux-désobéissants : citoyens ou hors-la-loi ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « La bibliothèque du MAUSS », 2016, pp. 33-35.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 55.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 63.

¹⁰⁵ Louise Vanderkelen et Clément Boileau, « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ? », *La Libre*, 06 décembre 2019.

¹⁰⁶ Manuel Cervera-Marzal, *Les nouveaux-désobéissants : citoyens ou hors-la-loi ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « La bibliothèque du MAUSS », 2016, p. 83.

que revendique Extinction Rebellion lorsque le mouvement refuse de se plier aux règles d'un système jugé incapable de répondre à l'urgence écologique. Les militants réaffirment l'idée qu'il ne tient qu'aux citoyens d'élaborer des lois nouvelles, plus adaptées à la situation actuelle.

Le critère de non-violence désigne quant à lui l'ensemble « des actions qui visent à combattre la violence sous toutes ses formes en évitant, autant que possible, de reproduire la violence de l'adversaire¹⁰⁷ ». Ainsi, la non-violence ne désigne pas tant le refus de la violence que la lutte contre la violence.

3.1.4. Le critère de non-violence

Selon la chercheuse en sciences de l'information et de la communication Marieke Stein, le rejet de la violence est un principe fondateur de la désobéissance pour les militants écologistes¹⁰⁸. Le refus des violences au sein des mobilisations environnementales s'explique en partie par les racines pacifistes du mouvement écologiste. Il est aussi lié au principe fondamental de l'écologisme (le respect du vivant) et au profil socioculturel des militants pour l'environnement. Ce rejet se retrouve dans le discours des militants d'Extinction Rebellion :

Je pense qu'il faut éviter la violence à tout prix. Elle est contre-productive. Avec elle, des gens ne suivent plus, doutent de la justesse du mouvement¹⁰⁹. [Esmeralda de Belgique, militante d'XR]

On ne fait de mal à personne : les actions sont illégales mais non violentes. [Isabelle, militante d'XR]

Le sociologue Geoffrey Pleyers indique à ce sujet dans un article publié dans *Le Soir* :

Ils insistent d'ailleurs tellement sur ce côté non-violent que certains jeunes militants plus radicaux se sont écartés des mobilisations et sont devenus critiques à l'égard d'Extinction Rebellion¹¹⁰.

Si la question de la non-violence est aussi importante pour Extinction Rebellion, c'est aussi parce que la violence est un terme connoté négativement. La question de la violence

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 39.

¹⁰⁸ Marieke Stein, « La désobéissance dans les contestations environnementales : entre impératifs de non-violence et de visibilité », dans *Violences et radicalités militantes dans l'espace public en France des années 1980 à nos jours* (sous la dir. de B. Fleury et J. Walter), Paris, Riveneuve, coll. « Violences et radicalités militantes », 2020, pp. 34-35.

¹⁰⁹ Antonin Marsac, « Esméralda de Belgique à propos de ses combats : "Je pense que la désobéissance civile a prouvé sa valeur tout au long des siècles" », *La Libre*, 23 mai 2020.

¹¹⁰ Mathieu Colinet, « Faut-il désobéir pour faire avancer une cause ? », *Le Soir*, 10 octobre 2019.

reste donc inséparable de celle de la légitimité politique : se réclamer de la non-violence, c'est placer la lutte dans une tradition héroïque, sacrificielle. Mais c'est aussi une façon, pour les militants, « d'affirmer leur conformité avec l'État de droit et leur reconnaissance que ce dernier détient seul la légitimité de la violence¹¹¹ », conformément à la théorie de Max Weber (selon laquelle l'État revendique le monopole de la violence physique légitime).

Par ailleurs, la frontière entre violence et non-violence est parfois ténue et peut faire débat au sein des mouvements écologistes (partisans de la désobéissance civile). Certains collectifs différencient l'atteinte au vivant (ou aux personnes), qu'ils qualifient de violente, des atteintes aux biens, qui n'entrent pas dans ce registre. Extinction Rebellion n'échappe pas à ce constat :

La violence et l'extrémisme font toutefois débat. Bloquer un tram ou entraver la circulation, est-ce de la violence ? Pour certains membres, oui. Pour d'autres, non, car en face, disent-ils, il y a la violence des institutions et de l'économie¹¹². [César, un militant d'XR]

Prenant en compte cette relativité, XR a développé un consensus d'actions non-violentes qui doit être respecté¹¹³ :

- Aucune atteinte à l'intégrité physique des individus (agressions physiques, coups, etc.). Notamment, ne pas répondre à la violence physique par la violence physique
- Aucune atteinte à l'intégrité morale des individus (agressions verbales, insultes, menaces, diffamations, racisme, sexismes, etc.)
- Pas de séquestration (si les militants font le siège d'un endroit, les gens doivent pouvoir sortir, mais personne ne doit pouvoir entrer)
- Pas de dégradation matérielle sauf si elle est discutée et validée à l'avance au sein du groupe local organisant et portant l'action

Extinction Rebellion organise par ailleurs des formations à destination des militants pour les former massivement aux principes non-violents et les préparer à interagir avec les forces de l'ordre dans le cadre d'actions de désobéissance.

¹¹¹ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 203.

¹¹² Marie-Cécile Royen, « La crise sanitaire a-t-elle dégonflé le potentiel émotionnel du mouvement Extinction Rebellion ? », *Le Vif/l'Express*, 10 juillet 2020.

¹¹³ Alexandra Scappaticci-Martin, *op. cit.*, p. 18.

Retenant ces éléments et l'argument de Marie Jadoul¹¹⁴ considérant que le droit pénal belge ne qualifie de « violent » que le fait qui est posé contre des personnes, nous adopterons ici cette définition de la non-violence : la non-violence vise uniquement à exclure les actes portant atteinte à l'intégrité physique d'autrui.

3.1.5. La publicité de l'acte posé

La publicité de l'acte posé se réfère à la nécessité d'un acte extériorisé. Mais cette condition ne signifie pas pour autant que les désobéissants doivent absolument annoncer publiquement et au préalable l'action qu'ils entendent mener ou qu'ils doivent permettre facilement leur identification par les forces de l'ordre. Cervera-Marzal souligne à ce sujet :

Les nouveaux désobéissants cherchent à faire émerger publiquement des injustices jusqu'alors occultées. Pour attirer l'attention sur ces torts, ils agissent généralement [...] à visage découvert et s'attachent à publiciser leurs actions. Néanmoins, la publicité de l'action ne signifie pas que les autorités en soient préalablement avisées car elles pourraient alors aisément en empêcher le déroulement. Afin de se prémunir contre la répression, les désobéissants préfèrent parfois rester dans l'anonymat [...]. La pratique de l'anonymat est aussi une façon de résister à la personnalisation du militantisme et de freiner l'émergence de leaders¹¹⁵.

Extinction Rebellion fait à *contrario* le choix d'avertir les autorités en amont :

Nous la [la police] prévenons que nous allons « enfreindre la loi », mais que cette désobéissance sera symbolique. [...] Nous sommes transparents, nous annonçons ce que nous allons faire à l'avance, ce qui par ailleurs est surprenant pour la police. Ordinairement, la désobéissance civile se fait en secret¹¹⁶. [Christophe Meirhans, l'un des porte-paroles d'XR]

Extinction Rebellion informe également les médias de ses actions à venir par le biais de communiqués de presse et via leurs réseaux sociaux, dans le but de maximiser leur visibilité et d'assurer une couverture médiatique plus large. Les militants d'XR ont néanmoins recours à des pseudonymes pour protéger leur identité et éviter une personnification du mouvement, qui se veut horizontal (cf. *supra*).

¹¹⁴ Marie Jadoul, « La désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique », *Courrier hebdomadaire*, n°2609-2610, 2024, p. 24.

¹¹⁵ Manuel Cervera-Marzal, *Les nouveaux désobéissants*, *op. cit.*, p. 34.

¹¹⁶ Louise Vanderkelen et Clément Boileau, « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ? », *La Libre*, 06 décembre 2019.

3.1.6.La référence à des principes moraux supérieurs

Certaines définitions de la désobéissance civile se réfèrent aux « principes moraux supérieurs » en tant qu’élément de définition de la notion. Tel est notamment le cas de Rawls, qui, comme nous l’avons déjà mentionné, circonscrit la désobéissance civile à des cas d’injustices majeures et évidentes. Toutefois, Marie Jadoul fait remarquer que la référence à des principes moraux supérieurs en tant que critère de définition de la désobéissance civile peut entraîner deux objections¹¹⁷. invoquer un « sentiment de justice », d’une part, peut induire une ambiguïté sur le plan philosophique : s’agit-il d’une démarche individuelle fondée sur la conscience personnelle, ou d’un acte collectif de désobéissance civile ? Une telle référence tend à masquer la dimension collective de la désobéissance civile. D’autre part, la notion même de justice est relative : ce qui est perçu comme juste par certains ne l’est pas nécessairement pour d’autres. Pour ces deux raisons, nous exclurons la référence à des valeurs morales supérieures pour justifier l’acte de désobéissance dans notre définition de travail.

3.1.7.Définition de travail la désobéissance civile

Compte tenu de tous ces éléments, nous retiendrons, en tant que définition de la désobéissance civile dans le cadre de ce travail, le fait de transgresser la loi, de façon publique, collective, consciente (dans le sens d’intentionnel) et non violente dans un but de dénonciation ou de transformation d’une loi ou d’une politique.

Pour Hayes et Ollitrault, l’acte de désobéissance est par ailleurs qualifié de « civil » par sa nature collective et civique : l’individu qui désobéit ne poursuit pas un intérêt personnel (du moins pas directement), mais s’inscrit dans une démarche orientée vers la défense de principes communs ou de l’intérêt général¹¹⁸.

La désobéissance civile se distingue enfin de l’objection de conscience, qui concerne une situation personnelle, sans chercher à remettre en question le cadre légal ou institutionnel dans son ensemble¹¹⁹.

¹¹⁷ Marie Jadoul, « La désobéissance civile dans le contexte de l’urgence écologique », *Courrier hebdomadaire*, n°2609-2610, 2024, p. 26.

¹¹⁸ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 16.

¹¹⁹ Marie Jadoul, « La désobéissance civile dans le contexte de l’urgence écologique », *Courrier hebdomadaire*, n°2609-2610, 2024, p. 28.

3.1.8.Répertoire d'actions

La désobéissance civile recouvre un large répertoire d'actions qui peuvent être classées de manière non exhaustive¹²⁰ : désobéissance civile directe (la loi enfreinte est la même que celle que l'on cherche à abolir) ou indirecte (la loi enfreinte n'est pas directement celle contestée, mais l'action vise à attirer l'attention sur une injustice plus large) ; actions individuelles ou collectives ; ponctuelles ou prolongées ; habituelles ou épisodiques (selon les groupes, les actes de désobéissance peuvent occuper une place importante ou être relégués au second plan) ; actions posées dans le cadre professionnel (un contrôleur de train qui refuse de sanctionner un passager sans billet) ou politique (entartage d'un ministre soupçonné de corruption), etc. Marie Jadoul précise, s'agissant des actions « individuelles », qu'elles ont un caractère collectif en citant l'exemple de « La Ronce ». Ce collectif français propose en effet des actes que chacun peut reproduire dans son quotidien en visant des multinationales (dégonfler les pneus des véhicules SUV, masquer le QR Code des trottinettes électriques pour les empêcher de circuler, etc.)¹²¹.

3.2. La désobéissance civile écologique

3.2.1.L'urgence écologique

Depuis plusieurs décennies, le monde de la recherche scientifique, par l'intermédiaire notamment du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de même que le milieu associatif, alertent au sujet de l'urgence écologique. Ainsi, le sixième rapport d'évaluation du GIEC indique que « les activités humaines, principalement par le biais des émissions de gaz à effet de serre, ont sans équivoque provoqué le réchauffement de la planète avec une température de surface globale de 1,1°C¹²² » au-dessus des seuils préindustriels. Par ailleurs, les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont continué d'augmenter, avec toutefois une répartition inégale selon les régions ainsi qu'entre et à l'intérieur des pays¹²³.

Le GIEC démontre que le changement climatique d'origine humaine affecte déjà de nombreux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dans toutes les régions du globe. Il en découle des effets néfastes généralisés, accompagnés de pertes et de dommages

¹²⁰ Manuel Cervera-Marzal dans *Dictionnaire des mouvements sociaux* (sous la dir. d'Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu), Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2020, p. 195.

¹²¹ Marie Jadoul, « La désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique », *Courrier hebdomadaire*, n°2609-2610, 2024, p. 19.

¹²² H. LEE *et al.*, *op. cit.*, p. 4 (traduit par nous).

¹²³ *Ibid.*, p. 4.

importants tant pour les écosystèmes que pour les populations humaines. Les communautés les plus vulnérables, bien qu'ayant historiquement le moins contribué au changement climatique, en subissent les conséquences de manière particulièrement disproportionnée¹²⁴.

Le rapport indique par ailleurs que « chaque augmentation du réchauffement climatique intensifiera les risques multiples et élevés¹²⁵ » qui interagiront, créant ainsi des risques en cascade et des situations plus complexes et plus difficiles à gérer. Le GIEC précise que certains changements futurs sont inévitables et/ou irréversibles, mais que ceux-ci peuvent être limités par une réduction profonde, rapide et durable des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial¹²⁶. Pour parvenir à limiter le réchauffement climatique, le rapport est clair : les émissions nettes de CO₂ doivent être nulles¹²⁷. Dès lors, le GIEC appelle à un changement résilient, qui repose sur un engagement politique fort, une gouvernance multiniveau bien articulée, des cadres institutionnels cohérents ainsi que sur la mobilisation de savoirs pluriels¹²⁸.

3.2.2. La montée en puissance du mouvement climatique

Dans ce contexte, en parallèle du registre de l'action politique classique mobilisant des moyens légaux de protestation et d'expression dans l'espace public (exercice du droit de vote, le fait de manifester, de participer à des marches, des pétitions, etc.), Marie Jadoul note qu'un répertoire d'actions désobéissantes en matière écologique a progressivement fait l'objet d'une résurgence au sein des démocraties occidentales¹²⁹ :

Depuis 2018, cette seconde voie a pris de l'ampleur, tant en Belgique qu'ailleurs dans le monde. Elle s'est par ailleurs intensifiée depuis lors, tant sur le plan qualitatif (les actions se sont diversifiées) que sur le plan quantitatif (le nombre d'actions a augmenté)¹³⁰.

Si certains collectifs et mouvements se limitent à mettre en évidence le comportement des États (leur inaction ou leur action coupable), d'autres mettent directement en cause celui des grandes entreprises privées (accusées de nier voire de créer le doute sur la réalité du dérèglement climatique). Marie Jadoul identifie l'automne 2018 comme un moment pivot dans la montée en puissance du mouvement (conscience) climatique, tant en Belgique

¹²⁴ *Ibid.*, p. 5.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 12.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 12.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 20.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 32.

¹²⁹ Marie Jadoul, « La désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique », *Courrier hebdomadaire*, n°2609-2610, 2024, p. 38.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 38.

qu'ailleurs en Europe ou dans le monde¹³¹. L'année 2018 est en effet une année extrême au niveau mondial en termes de chaleurs, de sécheresses, d'inondations, d'ouragans et de tempêtes :

Ainsi, aux États-Unis, la Californie est confrontée à de terribles incendies ; le typhon Mangkhut terrasse l'Asie du Sud-Est ; l'ouragan Gita constitue le plus intense qu'aït jamais connu l'archipel des Tonga dans le Pacifique Sud ; l'État du Kérala dans le sud-ouest de l'Inde subit ses pires inondations depuis 1924 ; l'est de l'Afrique (Kenya et Somalie) connaît également d'importantes inondations – dans une région qui avait traversé préalablement une grave sécheresse – ; une grande partie de l'Europe subit le contrecoup d'un printemps sec et chaud¹³².

En août 2018, la Suédoise Greta Thunberg s'installe devant le Parlement suédois avec une pancarte sur laquelle est inscrit « Grève de l'école pour le climat ». Les grèves et les marches pour le climat fleurissent partout autour du globe. Parallèlement à ces mobilisations, le GIEC publie en octobre un nouveau rapport sur le réchauffement global de la planète de 1,5 °C¹³³. Extinction Rebellion émerge également cette année-là (en Angleterre), tout comme Act for Climate Justice (un mouvement d'actions directes et de désobéissance civile pour la justice sociale et climatique, actif entre 2017 et 2019-2020).

Ces mobilisations pour le climat en 2018-2019 constituent un moment inédit ou « un pic de mobilisation¹³⁴ » historique pour la Belgique. Elles présentent des caractéristiques spécifiques qui les distinguent des mouvements sociaux belges « habituels » : elles sont menées initialement par des jeunes, de façon répétée (hebdomadaire) et dans la durée (plusieurs mois). Elles sont portées dans les médias principalement par de jeunes femmes (Anuna De Wever au nord du pays et Adélaïde Charlier au sud) et les jeunes qui se mobilisent réclament des actions concrètes, et parfois contraignantes (y compris pour eux-mêmes), de la part des décideurs politiques¹³⁵.

En parallèle de la montée en puissance du mouvement climatique en Belgique, Marie Jadoul note que l'on assiste à une augmentation des actions désobéissantes sur le plan quantitatif ainsi qu'à la diversification de la nature de celles-ci, que ce soit en Belgique, ailleurs en Europe et dans le monde. L'exemple d'Extinction Rebellion (XR) est éloquent à cet égard.

¹³¹ *Ibid.*, p. 40.

¹³² *Ibid.*, p. 40.

¹³³ *Ibid.*, p. 41.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 42 (citant F. LAJARTE, *Construire un mouvement de justice climatique grassroots. Une enquête dans des organisations et des réseaux d'activistes européen.ne.s*, Thèse de doctorat en sciences et gestion de l'environnement, ULB, 2022, p. 77.).

¹³⁵ *Ibid.*, p. 42.

3.3. Traitement médiatique des actions de désobéissance civile d'Extinction Rebellion

Tout cela étant dit, nous pouvons maintenant nous atteler à l'analyse du traitement médiatique des actions de désobéissance civile d'Extinction Rebellion. Nous commencerons par expliquer comment le mouvement minimise le caractère transgressif de leurs actions (4.3.1), puis nous analyserons les critiques faites à l'égard de ces actions désobéissantes (4.3.2.), avant de nous concentrer sur le cadrage (4.3.3.) et l'analyse réflexive réservés à la désobéissance civile (4.3.4.).

3.3.1. Relativiser et justifier la violence exercée

Dans la mesure où les militants d'Extinction Rebellion dépendent d'une communication efficace et de l'écho favorable des médias pour soutenir leur cause et convaincre le public, ils se trouvent dans l'obligation de minimiser le caractère transgressif de leurs actions. En ce sens, Marieke Stein a démontré que les militants écologistes (qui pratiquent la désobéissance civile) étaient soumis à une injonction contradictoire : être visible et ne pas être violent. En effet, les actions lisses ont peu de chance d'accéder à la visibilité médiatique, étant donné la tendance forte de la presse de tirer les mobilisations vers le registre du spectaculaire et du violent. Mais si les actions de désobéissance sont interprétées en termes de violence, le traitement médiatique qui leur sera réservé sera négatif. Les militants doivent donc jongler entre impératif de non-violence et visibilité¹³⁶. Pour obtenir un traitement médiatique plus positif, les militants usent donc de tactiques pour relativiser et justifier la violence exercée. Nous nous focaliserons sur trois stratégies mises en lumière par Hayes et Ollitrault¹³⁷ : la mise en scène de leur action, la mise en exergue de la violence de l'adversaire et le recadrage discursif de la violence.

Premièrement, la mise en scène de l'action consiste à mettre la forme de l'action collective au service du fond, donc de la cause défendue. L'objectif est de compenser l'image négative de la désobéissance par la mise en scène de la souffrance et du sacrifice des militants¹³⁸. Certains militants d'XR sont en effet prêts à se faire arrêter par la police, à se sacrifier donc, pour faire avancer leur cause. Lors des arrestations, ils adoptent généralement une posture théâtrale :

¹³⁶ Marieke Stein, *op. cit.*, p. 43.

¹³⁷ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 206.

¹³⁸ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 206.

Les arrestations sont à chaque fois identiques : quatre policiers soulèvent le manifestant par les bras et les jambes. Ce dernier se laisse emporter avec un large sourire, poussé par les applaudissements et les cris de la foule. Ce sont des martyrs¹³⁹.

« C'est une ritualisation pacifique, visuelle et ludique de notre opposition radicale au système », professe l'homme [Boris Libois], qui maîtrise l'art de se laisser tomber « comme un sac de pommes de terre » sous l'œil des caméras¹⁴⁰.

Les policiers ont agi vite, arrachant un à un les activistes, faisant peu de cas des objections de leurs soutiens. « Arrêtez ! Vous leur faites mal ! » À la grille, des cris de douleur, sincères ou exagérés¹⁴¹. [À propos d'un petit groupe d'activistes s'étant collé la main à l'aide de colle forte à la grille du Parlement fédéral]

Par ailleurs, les images de militants aspergés de gaz lacrymogène ou repoussés par des canons à eau contribuent à la mise en scène de la souffrance des militants. Relayées par les médias et par les réseaux sociaux d'Extinction Rebellion, ces images permettent au mouvement de gagner une certaine reconnaissance symbolique en montrant que ces militants sont prêts à subir une atteinte physique pour défendre leur cause. Ils apparaissent donc altruistes et leur cause s'en trouve grandie : si des personnes vont jusqu'à éprouver ces maltraitances, c'est que la cause en vaut la peine.

La mise en scène du sacrifice liée aux arrestations volontaires peut aussi être vue comme une manière de compenser l'absence de revendication d'une injustice spécifique directement vécue. Comme nous l'avons déjà mentionné, les moteurs du mouvement ne sont pas ceux qui subissent le plus les injustices (climatiques) qu'ils veulent faire cesser, comme cela était notamment le cas pour les mouvements pour les droits civiques et pour l'indépendance indienne (cf. *supra*). Les militants, conscients de faire partie, pour la majorité, d'une population blanche et plutôt aisée, usent ainsi de leurs priviléges pour mener des actions de désobéissance (tout le monde ne pouvant pas risquer une arrestation, même pour des motifs mineurs).

Deuxièmement, la mise en exergue de la violence de l'adversaire consiste à établir une comparaison entre la violence de l'action de désobéissance civile et celle, beaucoup plus lourde de conséquences, de l'adversaire. Il s'agit de mettre en perspective l'ampleur des

¹³⁹ Jan de Deken, « Extinction Rebellion : pourquoi notre police n'est pas capable de gérer les manifestants comme à Londres ou Amsterdam ? », *Le Vif/l'Express*, 24 octobre 2019.

¹⁴⁰ Marie-Cécile Royen, « La crise sanitaire a-t-elle dégonflé le potentiel émotionnel du mouvement Extinction Rebellion ? », *Le Vif/l'Express*, 10 juillet 2020.

¹⁴¹ Lorraine Kihl, « Extinction Rebellion, les ultras du climat », *Le Soir*, 26 juin 2019.

dommages causés par les actions des désobéissants en les comparant à ceux causés par la poursuite des activités contestées¹⁴². Ainsi, des militants qui avaient investi le McDonald de la Grand-Place de Mons pour y déguster leur propre lunch végétalien et mettre en scène un crime d'écocide se sont défendus en dénonçant les ravages de l'élevage industriel, source d'approvisionnement principale des grandes chaînes de fast-food comme McDonald :

« Selon les Nations unies, cet élevage serait responsable de 67 % de la déforestation de l'Amazonie et de la destruction des habitats naturels », souligne Extinction Rébellion. « Il occasionnerait plus de 15 % des émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à 21 % en incluant la déforestation. Cette industrie est à l'origine de 25 % de l'acidification des sols et de 74 % de la dégradation des espaces aquatiques. »¹⁴³

Même démarche pour les actions menées au Salon de l'auto à Bruxelles (en 2020), où des militants ont notamment tagué des véhicules, aspergé quelques modèles de faux sang et se sont enchaînés au volant des voitures exposées :

Par son intervention, Extinction Rebellion entend dénoncer le thème choisi [la mobilité douce] pour cette édition du Salon de l'auto. Soit, « le nouveau mensonge utilisé par le secteur automobile pour tromper ses clients et préserver un modèle commercial qui demeure une des causes principales de la crise écologique et climatique »¹⁴⁴.

De nombreuses actions ont aussi ciblé des enseignes de fast-fashion (du faux sang versé devant l'entrée des magasins, des collages d'affiches sur des vitrines éclairées la nuit, le répandage d'acide butyrique qui dégage une odeur nauséabonde à l'intérieur des commerces, etc.). Là aussi, les militants mettent en évidence les dommages causés par l'industrie visée par leurs actions :

« La fast-fashion ne profite qu'aux grandes multinationales », pointent les militants à l'origine de l'action [...]. « Dans le monde, la mode est responsable de 5 à 10 % des émissions de gaz à effets de serre, de 20 % de la pollution des cours d'eau et de 11 % des pesticides épandus », énumèrent les défenseurs de l'environnement¹⁴⁵.

Si les actions de désobéissance d'Extinction Rebellion sont le plus souvent symboliques, le mouvement entend donc bien souligner les impacts, eux bien réels et

¹⁴² Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 211.

¹⁴³ G. La., « Ils dénoncent l'élevage industriel au McDonald », *La Dernière Heure*, 27 septembre 2021.

¹⁴⁴ Belga, « Extinction Rebellion annonce une action au Salon de l'auto le 18 janvier », *Le Soir*, 02 janvier 2020.

¹⁴⁵ Julien Rensonnet, « Que s'est-il passé ce samedi au H&M de la rue Neuve ? "Une odeur de fromage de Herve bien mûr" diffusée dans le magasin », *La Libre*, 08 février 2025.

dévastateurs, qu'ont leurs « adversaires » (les industries polluantes notamment) sur l'environnement. De prime abord, verser du faux sang, diffuser une odeur nauséabonde ou encore taguer une voiture sont des actions pouvant être perçues comme violentes (pour les propriétaires des enseignes visées ou les organisateurs des événements perturbés) mais qui paraissent ensuite bien anecdotiques face à l'ampleur des dégâts décriés.

La troisième stratégie réside dans la construction sémantique de la non-violence : les désobéissants développent un vocabulaire permettant d'effacer ou de reléguer au second plan la question de la violence¹⁴⁶. Les termes employés pour qualifier l'action ont effet une importance capitale. Par exemple, le premier article de *La Libre*¹⁴⁷, inspiré d'une dépêche Belga, consacré à une action de XR Belgique (le jet de peinture et l'inscription de tags sur la façade de l'ambassade du Brésil à Bruxelles, qui visait à exprimer un mécontentement envers la politique du président brésilien Bolsonaro) fait état de la « dépréciation » du bâtiment, « défiguré » par les jets de peinture. L'action est décrite comme un « acte de vandalisme », qui occupe la police de la zone Bruxelles Capitale. Dans le sens commun, le terme « acte de vandalisme » évoque des actes perçus comme irresponsables, illégitimes, voire criminels. Il est souvent rattaché à une logique de violence gratuite, et traîne une connotation fortement péjorative. On est très loin de l'image que souhaite renvoyer Extinction Rébellion, qui use, dans ses communiqués de presse¹⁴⁸, des termes « action de désobéissance civile » (ou « action de désobéissance), « action directe non-violente », « occupation », « blocage ». Il est intéressant de remarquer à cet égard que les articles suivants décriront les actions de XR Belgique comme des « actions symboliques » ou « actions de désobéissance civile », le terme « acte de vandalisme » ne revenant plus.

Les autres médias du corpus usent quasi exclusivement du terme « action de désobéissance civile », parfois assortis des expressions « actions spectaculaires », « action symbolique », « action directe » et « action de protestation », ce qui montre le travail réalisé par les militants d'XR, notamment à travers leurs communiqués de presse, pour imposer leurs éléments de langage à la presse. *La Meuse* titre une seule fois avec le terme « action illégale », pour une action d'XR Namur, qui avait installé son chalet sur la place d'Armes sans autorisation lors du marché de Noël pour dénoncer la surconsommation (liée à cette

¹⁴⁶ Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 216.

¹⁴⁷ Belga, « Extinction Rebellion revendique la dépréciation de l'ambassade du Brésil », *La Libre* (publié aussi dans *L'Avenir*), 05 septembre 2019.

¹⁴⁸ Extinction Rebellion Belgique, « Presse » [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/presse> (consulté le 20 mai 2025).

période de fêtes)¹⁴⁹. Il est par ailleurs intéressant de remarquer que la *Dernière Heure* use du vocable « action symbolique¹⁵⁰ » pour le premier blocage du bois de la Cambre (pour demander la fermeture totale du parc aux voitures) avant d'adopter l'expression « blocages sauvages¹⁵¹ » à mesure que l'action se reproduisait dans le temps. Ce glissement vers des termes connotés plus péjorativement illustre la tolérance limitée qu'ont certains médias pour les actions de désobéissance civile : si ces actions ne se contentent pas d'être symboliques (et donc de ne pas avoir d'effets concrets et durables sur le réel), elles sont alors bien moins acceptables.

Par ailleurs, plusieurs personnalités politiques, dont le bourgmestre de la ville de Bruxelles Philippe Close (PS) et Boris Dilliès (MR), le bourgmestre d'Uccle, emploient l'expression « actions sauvages » pour décrire certaines actions de désobéissance civile. Cela traduit la vision d'une partie du monde politique sur ces actions désobéissantes, perçues comme illégitimes car non autorisées, non encadrées et imprévisibles (donc potentiellement dangereuses). Néanmoins, aucune des actions (qui ont fait l'objet d'un traitement médiatique dans notre corpus) n'a été labellisée sous les termes « terrorisme » ou « écoterrorisme », contrairement à ce que l'analyse d'autres corpus médiatiques a pu relever¹⁵².

Il nous semble enfin que pour minimiser le caractère transgressif de leurs actions, les militants d'Extinction Rebellion portent une grande attention à donner une bonne représentation d'eux-mêmes. Ils ont en effet recours à des actions qui ont pour but de déranger, de provoquer une série d'arrestations, de faire parler d'eux mais, paradoxalement, ils agissent avec beaucoup de précaution et de prévoyance. Ainsi, nous pouvons lire que lors d'une performance place de la Monnaie, « quelques activistes ont rapidement tracé le symbole du sablier sur le sol, à l'aide de spray à la craie effaçable¹⁵³ », que le blocage symbolique du bois de la Cambre « a duré environ une demi-heure avec respect des règles de distanciation physique¹⁵⁴ » (l'action se déroulait durant la pandémie de Covid-19), que

¹⁴⁹ S.D., « Action illégale sur la place d'Armes », *La Meuse*, 22 décembre 2019.

¹⁵⁰ Belga, « Extinction Rebellion bloque le bois », *La Dernière Heure*, 23 novembre 2020.

¹⁵¹ A.F., « Aucun P.-V. pour les blocages sauvages du bois de la Cambre », *La Dernière Heure*, 01 décembre 2020.

¹⁵² Cf. notamment Justine Levine-Abile, *Le militantisme écologique et la médiatisation du spectaculaire en France : de 2018 à aujourd'hui. Le cas d'Extinction Rebellion et de Dernière Rénovation*, Mémoire de Fin d'Études, CELSA – Sorbonne Université, 2023.

¹⁵³ Belga, « Une performance d'Extinction Rebellion place de la Monnaie », *La Meuse*, 25 mai 2020.

¹⁵⁴ Belga, « Nouvelle action d'Extinction Rebellion au bois de la Cambre à Bruxelles », *La Meuse*, 12 septembre 2020.

des « feuilles A4 en cellulose fixées à l'aide de colle artisanale constituée d'eau et de farine¹⁵⁵ » étaient affichées dans plusieurs quartiers de la ville de Tournai ou encore que les lettres composant le mot « Finance » au pied de la tour des finances à Bruxelles, et qui ont été retirées par des militants, « ont été manipulées avec précaution, sans qu'elles soient endommagées¹⁵⁶ ». Cette attention méticuleuse aux détails témoigne d'une volonté manifeste d'inscrire leur désobéissance dans un registre éthique, presque moral, pour neutraliser toute accusation de vandalisme ou de chaos liée au caractère violent (même symbolique) de leurs actions.

3.3.2.Critiques envers la désobéissance civile

Toutes disciplines confondues, plusieurs accusations conservatrices sont formulées à l'égard de la désobéissance civile : il est reproché à celle-ci d'être illégale, de créer une incertitude sur la valeur normative des lois, susceptibles d'être remises en cause à tout moment, ce qui mènerait au chaos social et, enfin, d'ériger la contrainte en force politique, sapant ainsi les procédures démocratiques¹⁵⁷. Certains de ces arguments, qui visent à ôter toute légitimité aux actions de désobéissance civile, se retrouvent dans notre corpus.

Le caractère illégal des actions de désobéissance d'XR Belgique est surtout pointé par le monde politique, pour qui le non-respect des règles ne peut que constituer un frein à l'avancée de leur cause :

Ce mardi, Philippe Close recevra les représentants d'Extinction Rebellion. Objectif : « Leur expliquer qu'ils peuvent venir à intervalles réguliers, mais dans un cadre. Et en tout cas pas dans la zone neutre. La désobéissance civile ne peut pas prendre en otage toute une Région ou une ville¹⁵⁸. [Trois jours plus tôt, des militants d'XR ont occupé la place Royale et ont bloqué des rails de tram]

Accuser les manifestants de « prendre en otage » la population car ils ont bloqué des rails de tram est une manière de délégitimer leur protestation, en l'associant avec la violence que représente une prise d'otage réelle. Associer cette occupation à un crime violent contribue à criminaliser des formes de protestations pourtant légitimes. L'occupation de la place Royale, qui fait partie de la zone neutre de Bruxelles (un périmètre où il est en principe interdit de manifester), a par ailleurs été menée pacifiquement. Par cette action,

¹⁵⁵ Christophe Desablens, « Des rebelles en action à Tournai, avant d'interpeller les politiques », *L'Avenir*, 20 février 2020.

¹⁵⁶ Belga, « Extinction Rebellion retire les lettres "Finance" à la Finance Tower », *L'Avenir*, 25 juin 2020.

¹⁵⁷ Manuel Cervera-Marzal, « Désobéissance civile et libéralisme », *Revue canadienne de science politique*, n°46, 2013, pp. 374-375.

¹⁵⁸ V. LA., « Un échec pour tout le monde, j'assume », *Le Soir*, 15 octobre 2019.

les désobéissants rappellent que ce qui est légal n'est pas nécessairement juste, de même que ce qui est illégal n'est pas forcément illégitime. En outre, la zone neutre de Bruxelles concentre le pouvoir exécutif et législatif du pays, incluant les principaux bâtiments ministériels et les deux chambres du Parlement. Interdire d'y manifester revient, d'une certaine façon, à tenir les citoyens à distance de ceux qui les gouvernent, ce qui nous semble poser question dans une démocratie. Certains politiques disqualifient par ailleurs toute action de désobéissance civile en créant un lien indéfectible entre illégalité et volonté de nuire. Dans un débat publié dans *La Libre* sur la question « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ?¹⁵⁹ », Boris Dilliès (MR), le bourgmestre d'Uccle, répond :

Qu'on ne vienne pas m'expliquer qu'à un moment donné, ne pas se conformer aux règles élémentaires de l'organisation d'une manifestation fait avancer la cause. Certainement pas. Lorsque les manifestants parlent d'urgence climatique et vont jusqu'à bloquer un moyen de transport respectueux de l'environnement, cela démontre bien que derrière tout cela, je suis convaincu qu'il y a avant tout une volonté pour certains de prendre cette action comme prétexte pour pouvoir créer la pagaille¹⁶⁰.

À la question « Vous estimatez donc que ce mouvement serait gangréné par des casseurs ? », Boris Dilliès répond ensuite :

Oui. Et on sait aussi que c'est un mouvement dans lequel il y a aussi des survivalistes. Il y a parmi eux des illuminés¹⁶¹.

En plus de nier la logique symbolique des actions, Boris Dilliès présente le mouvement comme un rassemblement d'êtres irrationnels et violents, qui utilisent la désobéissance civile pour satisfaire une envie personnelle de semer le désordre. Or la désobéissance civile est, par nature, un acte altruiste : celui qui y recourt ne transgresse pas la loi pour en tirer un bénéfice personnel, mais pour défendre une cause collective.

Par ailleurs, le bourgmestre d'Uccle indique dans un autre article que ces actions de désobéissance civile sont d'autant plus contestables qu'elles seraient la source d'un chaos potentiel, d'un désordre encore plus grand qui deviendrait difficilement gérable pour les autorités :

¹⁵⁹ Louise Vanderkelen et Clément Boileau, « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ? », *La Libre*, 06 décembre 2019.

¹⁶⁰ *Loc. cit.*

¹⁶¹ *Loc. cit.*

Outre le fait que cette manifestation aussi petite soit-elle perturbe le trafic directement sur Uccle, je commence sérieusement à craindre que la situation finisse par dégénérer entre manifestants et certains automobilistes, dans la mesure où les activistes empêchent ceux-ci de passer. [...] Si je suis tout comme vous attaché au droit de manifester, il n'est pas acceptable que ces personnes obstruent le passage, mais surtout il serait grave que la situation s'envenime¹⁶². [À propos du blocage du bois de la Cambre aux automobilistes]

La désobéissance civile ne vise pourtant pas à semer le chaos. Pour Extinction Rebellion, elle repose sur des principes clairs : la non-violence, l'acceptation des sanctions et l'appel à la conscience collective. Les militants se doivent également de respecter les principes et valeurs d'XR pour agir en son nom (cf. *supra*). De plus, le coût personnel que représente cet engagement pour les activistes rend peu probable la possibilité que cette forme de protestation soit mise en œuvre de façon généralisée. Mais pour le monde politique, l'inégalité est d'autant moins excusable qu'elle donne parfois lieu à des actes considérés comme « inciviques » :

C'est un acte contraire à la réglementation et incivique, de l'affichage sauvage sur l'espace public. On vient d'inaugurer la passerelle cyclo-piétonne, et ce n'est pas malin d'avoir collé des affiches sur le plancher de la passerelle. Ce n'est pas parce que c'est Extinction Rebellion qu'ils peuvent poser des actes inciviques. Ce n'est pas plus pertinent parce qu'ils pratiquent la désobéissance civile. Je trouve leur action ridicule. À part faire perdre du temps à des agents publics pour le nettoyage...¹⁶³ [Maxime Prévot (Les Engagés), à propos d'affiches collées dans la ville de Namur]

Comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, l'acte de désobéissance peut pourtant être considéré comme civique car l'individu qui désobéit s'inscrit dans une démarche orientée vers la défense de principes communs ou de l'intérêt général. En mettant l'accent sur le tort causé aux équipes de nettoyage, Maxime Prévot délégitime la contestation en la réduisant à une gêne, à une action inutile et gratuite, sans écouter ce qu'elle cherche à dénoncer.

Etant donné qu'Extinction Rebellion a recours à des actions illégales, des voix craignent en outre que cela mène finalement au chaos, si le mouvement n'obtient pas gain de cause. Cédric Chevalier, membre du comité « Déclarons l'état d'urgence

¹⁶² Arnaud Farr, « Bois de la Cambre : des échauffourées sont à craindre », *La Dernière Heure*, 03 décembre 2020.

¹⁶³ Gaetan Istat, « Prévot sur les affiches d'Extinction Rebellion », *La Meuse*, 26 mai 2020.

environnemental et social » signe à ce sujet une opinion dans *La Libre*, intitulée « Pour que le désespoir climatique ne se transforme pas en guerre civile écologique¹⁶⁴ » :

Demain, cette première génération de jeunes qui a marché jusqu'à présent pacifiquement dans les rues de notre pays, menant des actions de désobéissance civile relativement sympathiques, accédera aux responsabilités professionnelles et civiques. Elle sera rejointe par la succession d'autres générations plus jeunes, qui ne pourront que se radicaliser davantage tant que dure l'inertie écologique. La démocratie est le dialogue pacifique de tous pour solutionner les rapports de forces et résoudre les intérêts en conflit.

Si la démocratie est « le dialogue pacifique de tous », la désobéissance civile apparaît alors comme une manière de couper court aux discussions et de s'imposer par la force (aujourd'hui symbolique, demain peut-être physique). Or, la désobéissance civile ne met pas fin au dialogue : elle ouvre les débats car elle questionne ce qui est. Elle n'impose pas une parole par la force, elle force l'attention sur des revendications étouffées. Nous retrouvons par ailleurs dans cette opinion la critique faite à la désobéissance civile quant à l'incertitude créée sur la valeur normative des lois, puisque le mouvement remettrait en question l'autorité contraignante de l'État :

Mais déjà, Extinction Rebellion fait référence à la jurisprudence des Procès de Nuremberg qui jugèrent les crimes des nazis et de leurs complices. Face à des crimes contre l'humanité, nulle obéissance à aucune autorité instituée ne se justifie, la désobéissance et la rébellion deviennent des obligations juridiques. [...] En sommes-nous là ?

Pour les membres d'Extinction Rebellion, l'inaction face à la crise climatique a des conséquences destructrices, massives et irréversibles. Si les institutions n'agissent pas (ou pas assez), cela justifie pour eux d'agir au-delà des canaux officiels. Ainsi, la désobéissance civile renie l'obéissance systématique mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle est un refus systématique d'obéir.

Enfin, une opinion¹⁶⁵ du journaliste et essayiste Jean-François Kahn, intitulée « Du triomphe des Verts à l'écologie comme religion », publiée dans *Le Soir*, fait écho à une autre critique adressée à la désobéissance civile, qui érigerait la contrainte en force politique, sapant ainsi les procédures démocratiques. Pour l'essayiste, l'écologisme (ou le mouvement écologiste) serait en effet le nouveau « dogme » du XXI^e siècle :

¹⁶⁴ Cédric Chevalier, « Pour que le désespoir climatique ne se transforme pas en guerre civile écologique », *La Libre*, 20 septembre 2019.

¹⁶⁵ Jean-François Kahn, « Du triomphe des Verts à l'écologie comme religion », *Le Soir*, 18 février 2020.

Que fut le christianisme ? Une « extinction-rébellion » à l'origine. Un égalitarisme radical. Plutôt le martyre que l'acceptation du pouvoir impérial. [...] Il [en parlant de l'écologisme] a son credo. Ses dogmes. Ses pères de l'Eglise. Ses prophètes. Ses grands prêtres. Ses curies d'experts, le GIEC. Ses synodes œcuméniques (les COP). Ses croisades des enfants. Ses processions. Ses étendards. Ses grands-messes. Il en appelle aux contritions. Inspire des mea-culpa. Fustige les pécheurs, stigmatise l'esprit de lucre et la goinfrierie consommatrice, appelle au repentir, à l'abstinence, au carême, à faire maigre, à changer notre façon de vivre au risque de l'apocalypse. [...] Il divise l'univers en bons et en méchants, en anges et en démons, en forces du bien et forces du mal. [...]

Pour Jean-François Kahn, là se trouve le danger :

On milite, et on a raison, en faveur d'une atmosphère décarbonée. D'une mer dépolluée. À partir de quoi on élargit le front des « sans » : sans voiture, sans nucléaire, sans pétrole, sans béton. On n'a pas tort. Puis on élargit encore : steak sans viande, bière sans alcool, café sans caféine [...]. C'est le propre des avant-gardes que d'épurer. [...] Musique sans mélodie, poésie sans rimes, roman sans récit [...]. Mais aussi l'eurocéisme sans frontière, le mondialisme sans identité, le numérique sans altérité, le libéralisme sans concurrence, le socialisme sans le peuple. Et qu'a-t-on récolté ? Le retour en force des nationalismes, des populismes, [...] du libéralisme à la Trump et du socialisme à la chinoise. La mécréance a du bon.

Si l'écologisme (et donc Extinction Rebellion) est un dogme, les actions de désobéissance civile sont donc des actions animées, non pas par la raison, mais plutôt par une forme de foi. Si l'engagement politique du mouvement devient religieux dans son fonctionnement, alors il s'émancipe des principes démocratiques (le débat, le compromis, la pluralité des opinions). Mais pour la philosophe Sandra Laugier, « non seulement la désobéissance est compatible avec la démocratie, mais elle en constitue une dimension essentielle, un *critère*¹⁶⁶ ». La désobéissance civile survient précisément lorsque les conditions d'un dialogue ouvert et équitable disparaissent de la sphère politique. Dans ce contexte, désobéir devient une manière de rappeler ce qu'est véritablement la démocratie : l'égale possibilité pour chacun de s'exprimer et de se faire entendre face à un discours dominant qui peut étouffer les individus. En ce sens, la désobéissance civile est une forme d'appropriation du langage politique, un acte à la fois personnel et collectif, par lequel quelqu'un s'expose publiquement pour défendre, non pas un intérêt privé, mais une cause que la collectivité des citoyens juge juste et nécessaire¹⁶⁷.

¹⁶⁶ Sandra Laugier, « La désobéissance comme principe de la démocratie », *Pouvoirs*, n°155, 2015, p. 45.
¹⁶⁷ Sandra Laugier, *op. cit.*, p. 54.

3.3.3.Cadrage de la désobéissance civile

Nous entendons par « cadrage¹⁶⁸ » le processus de construction du sens d'un événement par le choix d'un angle de traitement médiatique précis. Le cadrage correspond à l'ensemble des choix qui mènent à l'élaboration d'une représentation particulière d'un événement ou d'un enjeu dans les médias. Le cadrage façonne le sens donné à l'information, en mettant en avant certains aspects et en occultant d'autres.

Notre analyse montre que, quel que soit le média, ce que nous pouvons appeler un « cadrage de l'illégalité » s'impose de manière quasi systématique. Des termes tels que « interpellation », « interpellé », « arrestation », « arrêté » (et leurs dérivés morphologiques) apparaissent dans tous les articles du corpus relatant une action de désobéissance civile menée par Extinction Rebellion. Une part non négligeable d'articles mobilisent d'emblée ces termes dans le titre ou le chapeau. En outre, les articles se concentrent sur les perturbations causées par les désobéissants, sur l'illégalité des faits et sur l'intervention, parfois brutale, de la police qui en découle quasi systématiquement.

Ce cadrage peut s'expliquer, d'une part, par les routines journalistiques et les logiques de la sphère médiatique. La sphère médiatique fonctionne selon une double logique, contradictoire, mise en lumière par le linguiste Patrick Charaudeau¹⁶⁹. D'une part, une logique symbolique, car la sphère médiatique s'inscrit (idéalement) dans une finalité démocratique (en informant l'opinion publique sur les événements qui se produisent dans l'espace public et en contribuant au débat social et politique) et d'autre part, une logique pragmatique de captation du public, car pour survivre dans un marché de l'information très concurrentiel, les organes de presse sont tentés de mettre en œuvre des stratégies, parfois contraires au souci de bien informer, pour s'adresser au plus grand nombre (puisque'ils ne peuvent vivre qu'à la condition de vendre ou d'engranger des recettes publicitaires). Ainsi, « lorsque l'enjeu de captation est dominant — et il l'est souvent —, la visée informative disparaît ou se trouve occultée par une mise en scène plus ou moins spectacularisée ou dramatisée [de l'événement]¹⁷⁰ ». En ce sens, les arrestations ou les interpellations par la

¹⁶⁸ Catherine Lemarier-Saulnier, « Cadrer les définitions du cadrage : une recension multidisciplinaire des approches du cadrage médiatique », *Canadian Journal of Communication*, n° 41, 2016, p. 67.

¹⁶⁹ Patrick Charaudeau, « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? », *Communication*, n° 27/2, p. 2.

¹⁷⁰ Patrick Charaudeau, *op. cit.*, p. 7.

police des militants d'XR constituent donc des faits spectaculaires, dramatiques, qui ont une haute valeur ajoutée pour ces médias, qui sont soumis à cette logique de captation.

Mais comme l'a démontré le sociologue américain Todd Gitlin, cela revient « à confier aux forces de l'ordre le pouvoir de faire l'actualité¹⁷¹ » (puis aux militants qui apprennent à retourner la situation en se faisant arrêter stratégiquement). Se faire arrêter représente en effet l'un des rares moyens dont disposent les militants (anonymes) de devenir des « faiseurs d'actualité » et de mettre en lumière leurs revendications. Mais même les militants désireux de se faire arrêter pour la publicité ne peuvent y parvenir que si la police choisit d'opérer les arrestations. L'usage de la voix passive (« se faire arrêter ») témoigne également d'une certaine passivité des militants dans cette situation. Les arrestations signalent que quelque chose de significatif s'est produit (même si, au cours d'une campagne de désobéissance civile, elles deviennent un fait routinier).

Ce cadrage est par ailleurs préféré par les médias car il met en avant des faits concrets et facilement vérifiables, qui peuvent être rapportés mécaniquement : écrire que « la police a interpellé 435 manifestants¹⁷² » est plus immédiat et simple que d'exposer les justifications des militants concernant la nature de l'action menée. Cela ne nécessite pas de connaissances approfondies des mouvements sociaux ou de contacter un spécialiste pour qu'il apporte son éclairage (ce qui demande plus de temps et de travail). Le nombre d'arrestations (ou d'interpellations), parfois important, permet également de contribuer à la dimension spectaculaire de l'information.

Enfin, en mettant en avant l'illégalité de l'action, l'intervention des forces de l'ordre et le nombre d'arrestations, les articles donnent l'impression d'une neutralité apparente : les journalistes rapportent simplement ce qu'il s'est passé, tout en évitant de prendre position sur le fond. Pour les journalistes, cela réduit le risque de se voir reprocher un manque d'objectivité, surtout, comme l'explique le sociologue Jean-Baptiste Comby, dans un contexte de décrédibilisation persistante des journalistes qui traitent des questions environnementales, souvent perçus comme des militants¹⁷³.

¹⁷¹ Todd Gitlin, *The Whole World Is Watching. Mass Media in the Making and Unmaking of the New Left*, Californie, University of California Press, 1980, pp. 42-43 (traduit par nous).

¹⁷² D'après Belga, « Christophe sous le choc après la charge des policiers : "Je ne comprendrais pas que cela reste sans conséquence" », *La Libre*, 13 octobre 2019.

¹⁷³ Jean-Baptiste Comby, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raisons d'Agir, 2015, p. 54.

D'autre part, ce cadrage de l'illégalité peut s'expliquer par le fait que « les actions de désobéissance et l'action directe non violente bénéficient rarement d'un traitement médiatique qui rend justice à leur force symbolique et à leur désintéressement. [...] La désobéissance n'appartient pas au registre explicatif des médias traditionnels¹⁷⁴. » Ce cadrage, en orientant le regard du public vers la forme (illégale, perturbatrice) plutôt que sur le fond (les motivations et revendications des militants), entraîne ainsi une forme de dépolitisation de la désobéissance : l'action devient un fait divers, un trouble à l'ordre public, et non un acte de contestation politique fondé. La désobéissance civile, comme mode d'action légitime, se retrouve dès lors disqualifiée puisque assimilée à une transgression (à l'illégalité) et à un désordre. Et surtout, il assimile les désobéissants à des délinquants, des criminels (qu'il convient d'arrêter ou d'interpeller) plutôt que comme des citoyens qui invoquent les fondements de la démocratie. Ce cadrage est d'autant plus significatif qu'il traverse l'ensemble des médias du corpus.

3.3.4. Réflexions autour de la désobéissance civile

Cela étant dit, il existe quelques nuances à apporter selon les médias de notre corpus, notamment parce que certains titres réservent des articles plus réflexifs à la désobéissance civile ou traduisent, par le choix de qualificatifs ou d'intervenants, une certaine vision des actes de désobéissance.

La Libre

En décembre 2019, *La Libre* publie un débat sur la question suivante : « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ?¹⁷⁵ ». Le débat oppose Christophe Meierhans, l'un des porte-paroles d'Extinction Rebellion Belgique (qui répond « oui ») à Boris Dilliès (MR), le bourgmestre d'Uccle (qui lui répond « non »). Dans la question posée, le choix de l'expression « enfreindre les lois », plutôt que « désobéir » par exemple, renvoie au cadrage de l'illégalité. De plus, poser la question à un représentant de l'ordre institutionnel, que l'on imagine mal répondre par l'affirmative, nous paraît peu pertinent dans ce débat. Notons par ailleurs que ce « débat » n'en a que l'habillage formel : bien que les deux points de vue soient exposés, les positions s'enchaînent sans interaction directe. Les deux entretiens n'ont d'ailleurs pas été réalisés par le même journaliste.

¹⁷⁴ Marieke Stein, *op. cit.*, p. 48.

¹⁷⁵ Louise Vanderkelen et Clément Boileau, « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ? », *La Libre*, 06 décembre 2019.

Tous deux commencent par répondre à la question initiale (« Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ? ») :

La désobéissance civile est une façon de démontrer la volonté et la capacité des citoyens à affronter la gravité du réchauffement climatique. S'il s'agit d'enfreindre la loi, c'est pour remettre en question un cadre institutionnel et politique qui ne peut être changé autrement¹⁷⁶. [Christophe Meierhans]

Les actions de désobéissance civile menées par des militants desservent les causes que ces groupes, gangrénés parfois de casseurs, prétendent défendre. Il faut pouvoir manifester mais dans le respect de l'État de droit et des forces de l'ordre¹⁷⁷. [Boris Dilliès]

Nous avons déjà analysé les propos de Boris Dilliès dans cette opinion (cf. *supra*), montrant que ce dernier relie illégalité et volonté de nuire, en plus de nier la logique symbolique des actions et de présenter la désobéissance civile comme un moyen de satisfaire une envie personnelle de semer le désordre. Nous ne reviendrons donc pas dessus. La suite du débat est consacrée à la répression policière dont fait parfois l'objet Extinction Rebellion. Le bourgmestre d'Uccle prend à ce sujet la défense des forces de police, en rappelant leurs « difficultés et souffrances » et la nécessité de manifester de « façon équilibrée », c'est-à-dire dans un « cadre » (ce que ne font pas selon lui les militants d'XR).

Ainsi, sous couvert de pluralisme, le débat disqualifie partiellement la désobéissance civile en la réduisant à une simple transgression, puisque la question du débat étant de savoir s'il on peut « enfreindre les lois » pour se faire entendre ou non. Par ailleurs, la focalisation sur la répression policière recentre le débat sur le trouble à l'ordre public (causé par les actions de désobéissance civile), ce qui ramène encore à l'idée que les militants sont dans l'illégalité et pourraient, en outre, éviter toute violence s'ils restaient dans un « cadre ».

Quelques mois plus tôt, une opinion signée par Guillaume Grignard, politologue et chercheur en sciences politiques au CEVIPOL (Centre d'Etude de la Vie Politique de l'ULB) défend l'idée que « Extinction Rebellion construit sa légitimité autour du concept trompeur de "désobéissance"¹⁷⁸ ». Il dénonce notamment l'obsession des militants de vouloir être arrêté par la police :

¹⁷⁶ *Loc. cit.*

¹⁷⁷ *Loc. cit.*

¹⁷⁸ Guillaume Grignard, « Extinction Rebellion construit sa légitimité autour du concept trompeur de "désobéissance" », *La Libre*, 14 octobre 2019.

Au lieu d'affronter la police, n'est-ce pas d'abord tous ceux qui n'adhèrent pas à ce projet [d'écologie politique] qu'il faudrait considérer ? Oui, c'est un beau moment de démocratie quand deux écologistes bruxellois s'installent place Royale, mais c'est un acte également conformiste dans le sens où cela revient à parler à quelqu'un qui pense pareil que nous et qui construit une grille de lecture largement identique¹⁷⁹.

Si le politologue remet en question l'idée même de désobéissance, ce n'est pas parce qu'elle serait une transgression de la loi, mais plutôt parce que cette transgression serait justement trop symbolique. Nous avons déjà abordé la question du manque d'inclusivité du mouvement (cf. *supra*). Néanmoins, il ne nous semble pas pertinent de considérer cela comme un manque de transgression. Ce que Guillaume Grignard qualifie de « conformisme » peut au contraire être lu comme une rupture stratégique avec les modes d'action traditionnels : en désobéissant pacifiquement, les militants ne cherchent pas seulement à convaincre ceux qui sont déjà acquis à leur cause, mais à créer un événement (médiatique) capable de bousculer les récits dominants. Guillaume Grignard ajoute ensuite :

Est-ce d'ailleurs à Bruxelles centre qu'il fallait se trouver ? Pourquoi ne pas investir des espaces plus paupérisés où l'écologie est une préoccupation bien accessoire ? [...] Quand l'ensemble de la Belgique partagera les idées d'Extinction Rebellion, il sera alors temps de se rassembler place Royale¹⁸⁰.

Comme l'a démontré le sociologue Jean-Baptiste Comby, inscrire les enjeux écologiques dans une large majorité de la population n'apparaît pas envisageable sans avoir au préalable libéré les instances de socialisation de l'emprise du capitalisme. La transition écologique ne pourra vraiment avoir lieu que si tout le monde a les moyens matériels et symboliques de s'y engager. En ce sens, l'écologie est aussi une lutte des classes¹⁸¹. Ainsi, plutôt que de remettre en question l'idée même de désobéissance, il conviendrait plutôt de s'interroger sur les conditions de son élargissement, un point que Guillaume Grignard n'aborde pas.

En conclusion, *La Libre* oscille entre disqualification de la désobéissance pour son illégalité (par son cadrage dominant de l'illégalité et le débat entre XR et Boris Dilliès) et, paradoxalement, disqualification de la désobéissance pour son supposé manque de

¹⁷⁹ *Loc. cit.*

¹⁸⁰ *Loc. cit.*

¹⁸¹ Jean-Baptiste Comby, *Écolos, mais pas trop...Les classes sociales face à l'enjeu environnemental*, Paris, Raisons d'Agir, 2024, p. 144.

radicalité (par l’opinion de Guillaume Grignard). Néanmoins, *La Libre* est le seul média de notre corpus à avoir consacré plusieurs articles (dans leur intégralité) à des entretiens avec des militants d’Extinction Rebellion dans lesquels ces derniers expliquent leurs motivations, leur parcours militant et le sens de leur engagement :

Elle [Laurie] explique [...] s’être renseignée sur de nombreux sujets liés à l’environnement, jusqu’à devenir la « parfaite petite écolo individuelle », selon ses propres mots. Mais, quelques années plus tard, elle prend conscience qu’agir individuellement n’est pas suffisamment efficace et se lance dans l’activisme¹⁸². [Laurie, 28 ans]

Il est légal pour les entreprises de continuer à compromettre les conditions de la vie sur Terre, et pour autant est-ce légitime ? Non. Ce qui doit guider l’action publique c’est la justice, et pas seulement la légalité. Et quand nos gouvernements semblent l’oublier, c’est aux citoyens et citoyennes de se lever et de désobéir à la loi¹⁸³. [Louis, 21 ans]

Je me suis dit que peut-être avec mon nom, ça pourrait parler à une autre catégorie de personnes. Comme le font les acteurs, les scientifiques, etc. Chacun a son audience. C'est important de mobiliser le plus possible de gens¹⁸⁴. [La princesse Esmeralda de Belgique]

Je crois que beaucoup de formes différentes d’activisme sont nécessaires pour atteindre un objectif commun. Je ne veux en aucun cas discréditer les marches [...] J’ai commencé à militer de cette façon, mais je me suis sentie un peu frustrée parce que j’ai remarqué qu’au bout d’un moment, c’était de moins en moins médiatisé, qu’il y avait de moins en moins de gens et surtout moins de politiciens qui en parlaient. La désobéissance civile, c’était quelque chose de différent¹⁸⁵. [Bo Vanhoorickx, 17 ans]

Ainsi, à travers ces témoignages, *La Libre* offre une tribune aux militants qui permet de mieux comprendre les ressorts de leur engagement. Ce traitement éditorial contribue à humaniser les activistes et à mettre en lumière leurs réflexions sur leurs parcours militant, qui, comme nous pouvons le lire, est très éloigné d’une simple volonté de « mettre la pagaille », contrairement à ce qu’affirme Boris Dilliès.

Le Soir

En octobre 2019, un article se questionne : « Faut-il désobéir pour faire avancer une cause ?¹⁸⁶ ». On retrouve une interrogation similaire à celle de *La Libre* (« Peut-on

¹⁸² Loïc Dubois, « Ce qui doit guider l’action publique, c’est la justice et pas seulement la légalité », *La Libre*, 11 août 2023.

¹⁸³ *Loc. cit.*

¹⁸⁴ Antonin Marsac, « Esméralda de Belgique à propos de ses combats : "Je pense que la désobéissance civile a prouvé sa valeur tout au long des siècles" », *La Libre*, 23 mai 2020.

¹⁸⁵ Aurélie Demesse, « “Je pense que le mot ‘éco-terrorisme’ est souvent utilisé dans le mauvais contexte” », *La Libre*, 21 avril 2023.

¹⁸⁶ Mathieu Colinet, « Faut-il désobéir pour faire avancer une cause ? », *Le Soir*, 10 octobre 2019.

enfreindre les lois pour se faire entendre ? »), bien qu’ici, l’usage du « faut-il » insiste plutôt sur la question de la *nécessité* de la désobéissance (et non sur son caractère possible ou légal). Pour répondre à cette question, le journaliste interroge d’abord Maxime Gaborit, doctorant en sciences politiques (Université Saint-Louis), qui explique que les militants estiment que les canaux classiques de contestation ne suffisent plus face à l’urgence climatique. Pour lui, « la désobéissance civile prolonge la mobilisation des derniers mois ». Une justification qui ne convainc pas tout à fait le journaliste, puisque ce dernier demande ensuite :

Si l’urgence d’agir en matière climatique est difficilement contestable, le changement de stratégie mérite tout de même d’être évalué plus en avant. Était-il par exemple une nécessité et le recours à la désobéissance civile dont les militants du mouvement Extinction Rebellion se réclament est-il susceptible d’apporter des avancées inédites¹⁸⁷ ?

La légitimité de la désobéissance civile serait donc liée à ses performances, qui laissent d’ailleurs à désirer selon Maxime Gaborit :

On peut certes parler d’une victoire culturelle très importante. Mais celle-ci s’accompagne d’une défaite politique tout aussi importante puisque la transition écologique n’a toujours pas été enclenchée par les gouvernements¹⁸⁸.

Néanmoins, il ne délégitime pas les actions de désobéissance civile par le désordre qu’elles pourraient causer :

Certains vont peut-être être gênés également par le désordre entraîné par ces actions. [...] Mais les militants écologistes auront beau jeu de retourner l’argument et d’indiquer que le règlement climatique va induire aussi beaucoup de désordre¹⁸⁹.

Pour le sociologue Geoffrey Pleyers, également interrogé sur la question, le mouvement incarne la « conflictualité » d’une partie de l’écologie, qui constate qu’une « transition douce et consensuelle ne mène pas au changement nécessaire ». Le sociologue voit également dans leurs actions « un signe de plus d’une reconfiguration du répertoire contestataire ». L’intervention apporte un éclairage sociologique, peu présent dans notre corpus, qui permet de recontextualiser cette évolution des modes de protestation (vers des actions plus « dures ») qu’incarne Extinction Rebellion, bien que le journaliste en rappelle tout de même « le cadre légal beaucoup moins clair ».

¹⁸⁷ Loc. cit.

¹⁸⁸ Loc. cit.

¹⁸⁹ Loc. cit.

Si le journaliste s'interroge donc sur la nécessité des actions désobéissantes, les deux intervenants contribuent à replacer ces actions dans un contexte sociologique plus large, qui permet d'expliquer la nécessité, pour ces militants, d'opter pour des registres d'actions plus offensifs.

Ce n'est pas la dernière fois que *Le Soir* s'interroge sur le bien-fondé de la désobéissance puisqu'il publie en janvier 2024 un autre article s'intitulant : « Les actions de désobéissance civile sont-elles légitimes ?¹⁹⁰ ». Cette fois, l'article fait appel à l'expertise de Manuel Cervera-Marzal, sociologue spécialisé dans la désobéissance civile (ULiège) et de Marie Jadoul, doctorante en droit pénal (UCLouvain). Les deux intervenants insistent sur la légitimité de la désobéissance civile et sur son caractère démocratique :

Les pouvoirs politiques et les décideurs économiques directement attaqués accusent la désobéissance civile de s'opposer à la démocratie en s'opposant au principe de majorité. Mais la démocratie ne se limite pas au simple fait de voter¹⁹¹. [Manuel Cervera-Marzal]

En s'emparant eux-mêmes de questions qu'ils jugent primordiales, les citoyens [qui pratiquent la désobéissance civile] viennent interroger la démocratie dans ses fonctions les plus anciennes¹⁹². [Marie Jadoul]

Manuel Cervera-Marzal rappelle par ailleurs que les militants ne commettront pas de violence à l'égard de personnes, ce qui les distingue d'actions telles que le terrorisme. Pour le sociologue, « le mot éco-terroriste n'a ainsi aucune crédibilité scientifique : c'est un mot obus de disqualification massive ». Marie Jadoul ajoute quant à elle que « des études montrent une certaine efficacité de la désobéissance civile écologique ». Ainsi, non seulement l'article admet la légitimité de la désobéissance civile, mais il reconnaît également son caractère démocratique, non-violent et son efficacité par rapport à des approches uniquement institutionnelles.

Un édito¹⁹³ de Béatrice Delvaux, publié en novembre 2022, abonde par ailleurs dans cette direction :

Eco-terrorisme ? Plus facile de jeter l'opprobre sur ces mouvements et de les disqualifier avec des mots ou de condamner leurs membres à de la prison [...] L'idée n'est pas ici d'inciter à la

¹⁹⁰ Agathe Decleire, « Les actions de désobéissance civile sont-elles légitimes ? », *Le Soir*, 27 janvier 2024.

¹⁹¹ *Loc. cit.*

¹⁹² *Loc. cit.*

¹⁹³ Béatrice Delvaux, « L'ennemi ce n'est pas l'activisme, l'ennemi c'est l'inaction », *Le Soir*, 03 novembre 2022.

rébellion ou de légitimer une violence qui est toujours à bannir. Mais on se doit de reconnaître que la seule manière de désamorcer cette colère et cette désespérance [...] n'est pas de réprimer mais d'agir. [...] Ne nous trompons donc pas : l'ennemi n'est pas l'activiste, mais l'inaction¹⁹⁴.

L'édition place la radicalité des activistes dans un contexte de frustration démocratique et d'urgence environnementale. Il invite également à voir les activistes comme des lanceurs d'alertes (et non comme des dangers), ce qui contribue à légitimer les actions de désobéissance civile.

Un reportage¹⁹⁵ publié en juin 2019, met par ailleurs en avant l'organisation minutieuse des militants d'Extinction Rebellion lorsqu'ils mènent des actions de désobéissance : « dans la mesure où l'action se déroule en zone neutre, où toute manifestation est interdite et la police présente en surnombre, c'est calibré au poil ». Nous apprenons que les principaux échanges sont passés par Proton Mail, une messagerie cryptée, que « tous ont noté le numéro d'une avocate sur leur jambe » en cas d'arrestation et que « le petit groupe est paré à toute éventualité ». Ces détails contribuent à façonner l'image des militants d'XR, non pas comme des activistes agissant dans l'improvisation ou la colère aveugle, mais comme des individus déterminés et organisés. Leur prévoyance traduit en outre une forme de professionnalisation, ce qui inscrit la désobéissance civile dans une démarche réfléchie et assumée, tout en désamorçant les potentielles accusations d'irrationalité ou d'extrémisme (dues à leur « radicalité »).

Bien que *Le Soir* ne fasse pas exception au cadrage de l'illégalité, notre analyse montre que certains articles contribuent néanmoins à légitimer la pratique de la désobéissance civile, à la fois en la recontextualisant et en neutralisant les critiques les plus fréquentes à son sujet, par l'intervention de spécialistes de la question ou de détails signifiants.

L'Avenir

L'Avenir, en 2019, consacre une analyse de la désobéissance civile à l'aune du droit en se demandant : « Que risque un militant qui participe à une action ?¹⁹⁶ ». Le cadrage de l'illégalité est de nouveau présent dans l'article, puisque ce dernier explique les possibles conséquences *légales* d'une action désobéissante, sans explorer ses autres dimensions.

¹⁹⁴ *Loc. cit.*

¹⁹⁵ Lorraine Kihl, « Extinction Rebellion, les ultras du climat », *Le Soir*, 26 juin 2019.

¹⁹⁶ Romain Veys, « La désobéissance civile à l'aune du droit : que risque un militant qui participe à une action ? », *L'Avenir*, 19 octobre 2019.

Deux juristes sont ainsi interrogés : Julien Pieret, le directeur du Centre de Droit Public de l'ULB, et Pierre-Arnaud Perrouty, directeur de la Ligue des droits humains. L'article énumère une série d'éléments qui encadrent les actions de désobéissance civile avant de donner l'exemple du référendum sur l'indépendance en Catalogne :

On peut en effet considérer [*sic*] cela comme de la désobéissance civile. [...] Ceci n'a pas empêché la Cour suprême espagnole de sanctionner lourdement les fautifs et, aujourd'hui, les militants de cette cause poursuivent les actions tout en utilisant désormais la violence¹⁹⁷. [Julien Pieret]

En insistant sur la lourde peine reçue par les désobéissants, nommés « fautifs », l'article laisse entendre que les indépendantistes (et plus largement ceux qui pratiquent la désobéissance civile) sont, en quelque sorte, des délinquants qui ont commis un délit et ont été punis pour cela. En ajoutant qu'ils utilisent désormais la violence, cela sous-entend que des actes de désobéissance civile au départ non-violents risquent potentiellement de déraper.

L'article s'étend ensuite longuement sur les peines encourues. Pierre-Arnaud Perrouty, le directeur de la Ligue des droits humains se montre néanmoins solidaire des actions désobéissantes et en reconnaît la légitimité :

Nous y sommes en effet fort attentifs, car il s'agit souvent d'actions qui ont pour mission de pointer des manquements en termes de défense des droits fondamentaux [...] Lorsqu'il y a des actions symboliques, des procès publics et ce genre de choses, nous sommes présents et nous faisons entendre notre voix. [...] Il existe en effet beaucoup de moyens d'expression légaux pour défendre les droits fondamentaux et certains pourraient d'ailleurs argumenter que ces moyens constituent des recours à la désobéissance civile. Mais parfois, on constate que ces moyens ne suffisent plus. Il faut alors tenter autre chose, agir et instaurer un rapport de force afin de peser sur le système politique¹⁹⁸.

L'article se termine par quelques propos d'Alain, un militant d'XR qui a participé à une action quelques jours plus tôt, et dont on apprend que « venu pour faire entendre sa voix, il a finalement passé la nuit en cellule ». De quoi rappeler une dernière fois, s'il le fallait encore, l'illégalité de telles actions.

En conclusion, ce traitement médiatique illustre une approche essentiellement juridique de la désobéissance civile, où la question de la légitimité politique des actions est reléguée au second plan. Si la parole est donnée à Pierre-Arnaud Perrouty, qui défend une vision

¹⁹⁷ *Loc. cit.*

¹⁹⁸ *Loc. cit.*

plus compréhensive et contextualisée de ces pratiques contestataires, cette voix reste encadrée par un récit globalement centré sur les risques et les peines encourues.

Le Vif/l'Express

En juillet 2020, *Le Vif* se demande : « La crise sanitaire a-t-elle dégonflé le potentiel émotionnel du mouvement Extinction Rebellion ?¹⁹⁹ » :

Le mouvement va-t-il poursuivre son aventure en solitaire, lui que d'aucuns soupçonnent de sectarisme ? Une semaine après le « coup » de la Tour des Finances, Greenpeace Belgique et une cinquantaine d'organisations avaient choisi le Mont des Arts, le 4 juillet, pour plaider en faveur d'une « nouvelle normalité », celle d'une société « plus juste et plus verte ». Cela commence à faire beaucoup de monde sur la branche. XR n'était pas invité²⁰⁰.

En plus d'une « attitude sectaire », qui ferait d'XR un mouvement fermé et intolérant à l'égard d'opinions différentes (sans préciser d'ailleurs d'où vient ce soupçon), l'article retient surtout la difficulté, pour XR, de rester à la page, dans un contexte où de nouveaux groupes naissent tous les mois. Mais la crise du Covid-19 a eu bien d'autres effets délétères : les mesures de confinement et les restrictions sanitaires ont profondément bouleversé les modes d'action traditionnels des mouvements sociaux, limitant les rassemblements physiques et les obligeant à repenser leurs stratégies de mobilisation²⁰¹. Pour un mouvement dont les actions de désobéissance civile reposent sur l'occupation de l'espace public, la pandémie a inévitablement dû constituer un défi majeur. Ainsi, concentrer les effets de la crise sanitaire dans l'essoufflement du « potentiel émotionnel » de XR nous paraît réducteur.

La Meuse

De son côté, *La Meuse* revient dans un article²⁰² sur les nouveaux types de protestation portés, notamment, par Extinction Rebellion. Les questions posées à l'intervenant Jérémy Dodeigne, professeur de sciences politiques à l'UNamur, tournent exclusivement autour de la question de la décentralisation du mouvement. Jérémy Dodeigne exprime ses doutes quant à l'efficacité d'une telle organisation. Pour lui, le mouvement devra « concentrer une partie du pouvoir afin d'être investis d'une certaine légitimité afin de peser avec des

¹⁹⁹ Marie-Cécile Royen, « La crise sanitaire a-t-elle dégonflé le potentiel émotionnel du mouvement Extinction Rebellion ? », *Le Vif/l'Express*, 10 juillet 2020.

²⁰⁰ *Loc. cit.*

²⁰¹ Hélène Yousfi, « Les mouvements sociaux à l'épreuve de la crise pandémique : mêmes problèmes et nouvelles organisations ? », 01 mars 2021 [En ligne] <https://dauphine.psl.eu/eclairages/article/les-mouvements-sociaux-a-lepreuve-de-la-crise-pandemique-memes-problemes-et-nouvelles-organisations> (consulté le 22 mai 2025).

²⁰² Vincent Desguin, « De nouveaux types de contestations », *La Meuse*, 05 juillet 2019.

interlocuteurs ». Les actions d'XR sont donc non seulement traitées sous le prisme de l'illégalité (en raison du cadrage dominant), mais aussi décrites comme peu légitimes car découlant d'une organisation qui les déforcerait.

La Dernière Heure

La Dernière Heure nous apprend dans un article²⁰³ d'octobre 2019 que « la donne a changé. La Ville [de Namur] doit compter avec Extinction Rebellion Namur comme interlocuteur et non plus comme petit groupe d'activistes allumés ». En effet, si « les actions précédentes de XR Namur semblaient brouillonnes [...] le groupe prend de l'ampleur et de la légitimité ». L'emploi de l'adjectif « allumés » renvoie à un terme péjoratif, qui suggère que les membres du groupe sont excessifs, irrationnels, voire un peu fous, ce qui délégitime leur engagement. Bien que le média leur accorde ensuite le titre d'interlocuteur légitime, il nous semblait du moins utile d'évoquer ce choix éditorial, car il en dit long sur la façon dont *La Dernière Heure* a perçu les débuts du mouvement.

Par ailleurs, aucun article publié dans le *Vif l'Express*, *La Meuse* et la *Dernière Heure* concernant Extinction Rebellion ne contient d'analyse réflexive sur la désobéissance civile. En évacuant toute interrogation sur la portée politique ou symbolique de la désobéissance civile, ces médias contribuent à en minimiser, voire à en délégitimer, l'usage comme mode d'action (d'autant plus que leur cadrage dominant est celui de l'illégalité).

3.4. Evolutions récentes de la désobéissance civile écologique

La désobéissance civile écologique a connu des évolutions diverses en Belgique et ailleurs en Europe à partir de 2020. D'une part, il se dessine une tendance à des actions davantage polarisantes *versus* des actions davantage consensuelles. D'autre part, on voit poindre une accentuation de l'ancrage local des luttes et un renforcement dans la construction de coalitions entre collectifs qui pratiquent la désobéissance civile écologique et la convergence des luttes sociales et écologiques²⁰⁴. Cette double tendance, à la fois d'actions plus polarisantes et d'actions plus consensuelles, se retrouve dans l'évolution d'XR. Nous observons en effet une forme de retour en arrière quant aux méthodes utilisées puisqu'Extinction Rebellion UK a décidé de revenir à des actions plus consensuelles pour drainer davantage de public dans leurs rangs :

²⁰³ Magali Veronesi, « Les arbres de la discorde », *La Dernière Heure*, 16 octobre 2019.

²⁰⁴ Marie Jadoul, « La désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique », *Courrier hebdomadaire*, n°2609-2610, 2024, p. 49.

En ce début d'année [2023], nous prenons la résolution controversée d'abandonner temporairement la perturbation publique comme tactique principale. [...] Cette année, nous donnons la priorité à la présence plutôt qu'à l'arrestation et aux relations plutôt qu'aux barrages routiers, car nous nous tenons ensemble et devenons impossibles à ignorer²⁰⁵.

La coordinatrice médias d'Extinction Rebellion UK, Marijn van de Geer, a par ailleurs indiqué à ce sujet :

Maintenant que Just Stop Oil et Insulate Britain représentent le flanc le plus radical [du mouvement climat] [...], nous sommes arrivés à cette décision : si nous voulons que tout le monde nous rejoigne et se sente en sécurité pour le faire, nous devons expérimenter [de nouvelles formes de mobilisation]²⁰⁶.

« Cette double tendance peut paraître à première vue contradictoire. Toutefois, elle a pour conséquence, dans les faits, de permettre à un maximum de personnes de se reconnaître à travers la diversité des actions²⁰⁷. » Si certains militants de XR sont revenus à des méthodes plus consensuelles, d'autres, en Belgique, ont en effet décidé de mettre leurs forces au service de Code Rouge²⁰⁸, un mouvement né fin 2022 qui utilise la désobéissance civile de masse pour viser les secteurs et entreprises les plus polluants. Les militants procèdent notamment à des blocages de sites de Total Energies, d'entrepôts logistiques d'Alibaba ou de l'aéroport de Liège.

Code rouge illustre par ailleurs la tendance à la création de coalitions entre différents mouvements en Belgique puisqu'il est soutenu par plusieurs organisations et groupes d'action issus de la société civile belge, telles que Greenpeace, Stop Alibaba & Co, la Gauche anticapitaliste ou Youth For Climate²⁰⁹.

Concernant la convergence des luttes sociales et écologiques, Code Rouge s'est engagé dans un travail de rapprochement avec les syndicats, notamment certaines centrales de la FGTB et de la CSC, afin de lier les revendications écologistes à celles du mouvement social

²⁰⁵ Extinction Rebellion UK, « We Quit » [En ligne] <https://extinctionrebellion.uk/2022/12/31/we-quit/> (consulté le 28 avril 2025) (traduit par nous).

²⁰⁶ Marie Jadoul, « La désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique », *Courrier hebdomadaire*, n°2609-2610, 2024, p. 57 (citant Marijn van de Geer dans l'émission « Good Morning Britain » de la chaîne de télévision ITV, 4 janvier 2023).

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 55.

²⁰⁸ Extinction Rebellion Belgique, « What is Extinction Rebellion » [En ligne] <https://join.extinctionrebellion.be/fr-2/starter-kit/what-is-extinction-rebellion> (consulté le 28 avril 2025).

²⁰⁹ Louis Droussin, « Un militantisme en quête de stratégie. Penser la suite de Code Rouge », *Revue politique*, 22 avril 2025 [En ligne] <https://www.revuepolitique.be/un-militantisme-en-quete-de-strategie-penser-la-suite-de-code-rouge/> (consulté le 22 mai 2025).

et syndical, dans une perspective de convergence « rouge-verte ». Le mouvement s’inscrit ainsi dans une dynamique où l’écologie est pensée de manière plus intersectionnelle²¹⁰.

²¹⁰ *Loc. cit.*

4. La désobéissance civile écologique à l'aune du droit

4.1. Absence d'explosion des procès

En Belgique, si la désobéissance civile écologique a pris une place plus importante depuis 2018 dans l'espace public, « l'on ne peut toutefois pas dire que l'on assiste à une multiplication ou une intensification des procès, contrairement à la situation qui prévaut à cet égard notamment en France et en Suisse²¹¹ ». Marie Jadoul identifie deux raisons probables à ce constat. D'une part, il existe en Belgique une « gestion négociée de l'espace public²¹² » par les forces de l'ordre, par opposition à la France ou à la Suisse, où une gestion davantage rigide, légaliste et « confrontationnelle » est mise en œuvre par celles-ci. La gestion négociée de l'espace public implique un partenariat entre forces de l'ordre, autorités administratives et organisateurs d'événements, afin d'en assurer le bon déroulement. Ainsi, la police doit en principe agir comme un médiateur, qui pèse les différents intérêts (individuels et collectifs) en présence pour chaque événement se déroulant dans l'espace public. La circulaire²¹³ qui consacre cette gestion négociée de l'espace public insiste en outre sur la notion de désescalade et sur la nécessité, pour les forces de l'ordre, de procéder de façon graduelle, en tenant compte du contexte, des objectifs et des motifs à la base de la manifestation, des différents facteurs de risques, etc. Toutefois, actuellement, un certain effritement de la doctrine de la gestion négociée peut être mis en évidence, créant une fracture toujours plus grande entre policiers et citoyens :

Du côté policier, les techniques de négociation et de désescalade s'effacent devant une ligne répressive. Les méthodes développées dans la lutte antiterroriste s'appliquent désormais aux manifestations, perçues comme une menace à la sécurité intérieure. [...] Ces méthodes anti-insurrectionnelles gagnent insidieusement les manifestations les plus pacifiques. [...] Cette fracture toujours plus grande entre citoyens et policiers [...] contribue à polariser la société [...] et tend à légitimer le fait que les forces de l'ordre puissent faire un usage parfois disproportionné de la force à l'égard des activistes écologistes. Cela se répercute par la suite progressivement au sein de l'opinion publique, qui considère les activistes écologistes comme des délinquants ou des criminels qu'il convient d'« arrêter »²¹⁴.

²¹¹ Marie Jadoul, « La désobéissance civile écologique face au système répressif : de l'espace public aux prétoires, droit », *Courrier Hebdomadaire*, n° 2611-2612, 2024, p. 9.

²¹² *Ibid*, pp. 10-13.

²¹³ Circulaire CP 4 du 11 mai 2011.

²¹⁴ Marie Jadoul, « La désobéissance civile écologique face au système répressif : de l'espace public aux prétoires, droit », *Courrier Hebdomadaire*, n° 2611-2612, 2024, p. 14 (citant Xavier Rousseau, « La manifestation en démocratie, terreau de débats ou zone de combat ? », *Le Soir*, 03 juillet 2021)

D'autre part, le parquet exerce un « filtre » en prenant la décision de poursuivre ou non une personne suspectée d'avoir commis une infraction après avoir examiné deux aspects : la légalité et l'opportunité des poursuites. Nombre d'actions désobéissantes ne font ainsi l'objet d'aucune poursuite de la part du ministère public, parce que soit les aspects légaux soit les aspects relatifs à l'opportunité de poursuivre ne sont pas rencontrés²¹⁵.

4.2. L'attention croissante des autorités aux nouvelles manières de protester

Les autorités belges s'intéressent tout de même à la désobéissance civile écologique. Nous reprenons à ce sujet les développements de Marie Jadoul dans *La désobéissance civile écologique face au système répressif : de l'espace public aux prétoires*²¹⁶. Ainsi, plusieurs documents récents²¹⁷ montrent que les services de police et le Comité P (le comité permanent de contrôle des services de police) portent une attention croissante à ce qu'elles qualifient de « nouvelles » manières d'occuper l'espace public ou de protester dans celui-ci (« *new ways of protesting* »). Ces documents font mention d'une certaine déstabilisation des services de police face à ces nouvelles manières d'occuper l'espace public (notamment liée à la difficulté d'identifier les organisateurs de certains événements pour des mouvements, comme Extinction Rebellion, qui n'ont pas de leader reconnu). Ces documents évoquent également la volonté des forces de l'ordre de s'y adapter ou de se « réajuster » face à celles-ci. Plusieurs pistes sont ainsi évoquées : le recours à des drones, l'analyse de méga données, de l'utilisation de *bodycams*, des arrestations administratives de grande ampleur, etc. Le désarroi des autorités semble donc laisser la place à une ligne plus rigide et plus répressive que par le passé.

Cette répression accrue doit être replacée dans un contexte de resserrement progressif du droit de manifester en Belgique, auquel la désobéissance civile n'échappe pas. Ce resserrage se traduit notamment par l'adoption de deux textes. D'une part, la circulaire ministérielle relative à l'interdiction individuelle et préventive de manifestation²¹⁸, dans le cadre de laquelle un risque ou une menace de trouble à l'ordre public (et non un élément tangible du présent en train de se réaliser) peut suffire à décréter une telle interdiction.

²¹⁵ Marie Jadoul, « La désobéissance civile écologique face au système répressif : de l'espace public aux prétoires, droit », *Courrier Hebdomadaire*, n° 2611-2612, 2024, p. 16.

²¹⁶ *Ibid.*, pp. 17-43.

²¹⁷ Il s'agit du plan national de sécurité 2022-2025 de la police intégrée et d'un rapport établi par l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale.

²¹⁸ Circulaire de la ministre fédérale de l'Intérieur du 25 août 2022 relative à l'interdiction individuelle et préventive de manifestation.

D'autre part, la réforme du Code pénal instituant l'infraction dite d'« atteinte méchante à l'autorité de l'État²¹⁹ », dans le champ d'application de laquelle pourraient, à l'avenir, entrer les actions de désobéissance civile écologique posées dans l'espace public.

En détricotant progressivement le droit de manifester, la Belgique porte dès lors atteinte à la possibilité, pour les citoyens, de se rassembler pour critiquer l'inaction du monde politique face à la catastrophe écologique actuelle :

Ce faisant, non seulement elle crée un effet dissuasif pour les citoyens et citoyennes de se rendre dans la rue [...] mais aussi, elle stigmatise les manifestants, donnant le signal que toute personne qui manifeste (en ce compris au nom de la cause climatique) peut légitimement être traitée comme un criminel ou un délinquant ou, du moins, qu'il convient de la rappeler à l'ordre et de faire cesser ses agissements²²⁰.

Le sociologue Manuel Cervera-Marzal fait remarquer à ce sujet que « la tendance des luttes à sortir du cadre de la légalité n'est pas du seul fait de ceux qui militent. L'Etat joue un rôle de premier plan [...] puisque son action met hors-la-loi des pratiques politiques hier encore reconnues par le droit²²¹. » Autrement dit, parallèlement à la radicalisation des militants, nous assistons à une radicalisation de l'Etat, qui déclare illégales des pratiques autrefois présentées comme des libertés démocratiques fondamentales.

4.3. Exemples liés à Extinction Rebellion

Les militants d'Extinction Rebellion n'ont pas échappé à cette tendance. En dehors des innombrables arrestations administratives, nous exposerons dans cette sous-partie deux cas représentatifs du phénomène.

Le premier concerne des actions menées au Salon de l'auto (18 janvier 2020). En apprenant que le mouvement prévoyait d'y organiser des actions, la FEBIAC (Fédération de l'automobile et du cycle), organisatrice de l'événement, a obtenu du tribunal civil de Bruxelles une ordonnance fixant des astreintes pour toute personne perturbant l'événement²²². Cette ordonnance n'a pourtant jamais été signalée aux activistes avant

²¹⁹ Réforme du Code pénal adoptée le 22 février 2024 par la Chambre des représentants et instituant l'infraction d'« atteinte méchante à l'autorité de l'État».

²²⁰ Marie Jadoul, « La désobéissance civile écologique face au système répressif : de l'espace public aux prétoires, droit », *Courrier Hebdomadaire*, n° 2611-2612, 2024, p. 43.

²²¹ Cervera-Marzal, *Les nouveaux désobéissants : citoyens ou hors-la-loi ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « La bibliothèque du MAUSS », 2016, p. 29.

²²² Cf. notamment Jean-Christophe Herminaire, « Extinction Rebellion ne digère pas », *L'Avenir*, 22 janvier 2020.

l'opération. La fédération avait prévu un huissier pour signifier ces astreintes à toute personne arrêtée par la police (185 arrestations administratives au total). XR précise que de nombreuses personnes visées par cette astreinte n'avaient commis aucune des actions interdites par l'ordonnance : la majorité d'entre elles ne participaient pas aux actions à l'intérieur du Salon, mais se limitaient à distribuer des flyers sur la voie publique²²³. Extinction Rebellion a par la suite tenté de faire annuler cette ordonnance, jugée abusive, sans succès : la justice a estimé que la FEBIAC était en droit de protéger le bon déroulement de l'événement²²⁴. De telles procédures peuvent pourtant limiter la liberté de contestation en exerçant un effet dissuasif, lié à la crainte de sanctions financières, y compris pour des actions légales.

La deuxième affaire concerne les membres d'Extinction Rebellion qui s'étaient réunis le 28 novembre 2019 dans un café de Bruxelles en vue d'envisager une action de protestation contre le « Black Friday », un événement commercial prévu le lendemain (le 29 novembre 2019)²²⁵. Ce soir-là, 22 membres d'XR sont interpellés par la police. Les agents de police justifient ces arrestations en indiquant que ces personnes « étaient en possession de matériel qui laissait penser qu'elles planifiaient quelque chose : des pinceaux, de la peinture en aérosol, de la colle, des affiches et des banderoles dirigées contre le Black Friday. Les banderoles et les affiches avaient le logo d'Extinction Rebellion²²⁶. » Les activistes sous soumis à une fouille à corps et passent la nuit en cellule avant d'être libérés le lendemain matin. Douze d'entre eux ont par la suite intenté une action civile contre la zone de police de Bruxelles Capitale-Ixelles. En juillet 2021, le tribunal de première instance francophone a statué en leur faveur, considérant que leur interpellation était illégale et arbitraire : la campagne d'affichage planifiée par le groupe constituait bien une infraction mais ne justifiait pas ces interpellations²²⁷.

²²³ Extinction Rebellion Belgique, « Manoeuvre abusive de la FEBIAC contre Extinction Rebellion », 31 janvier 2020 [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/news/2020/01/31/manoeuvre-abusive-de-la-febiac-contre-extinction-rebellion> (consulté le 14 juin 2025).

²²⁴ Belga, « Salon de l'auto : la Febiac gagne en justice contre Extinction Rebellion », *L'Avenir*, 23 septembre 2020.

²²⁵ Cf. notamment La rédaction, « La police de Bruxelles condamnée pour l'interpellation de militants d'Extinction Rebellion », *Le Soir*, 16 mai 2023.

²²⁶ *Loc. cit.*

²²⁷ La zone de police de Bruxelles Capitale-Ixelles, qui avait fait appel du jugement, a été condamnée par la cour d'appel de Bruxelles en mai 2023. En plus de la confirmation du jugement prononcé par le tribunal de première instance, la cour a également doublé le montant des dommages et intérêts.

L'existence de tels procès, engagés pour dénoncer les abus des forces de l'ordre à l'encontre de certains militants écologistes, témoignent « d'un usage du droit en tant qu'arme “offensive”, ces procès constituant une tentative de “contre-attaque” face à des pratiques policières abusives²²⁸ ».

4.4. Traitement médiatique des violences policières

Le contexte de resserrement progressif du droit de manifester en Belgique, qui a laissé place à une ligne plus rigide que par le passé, se traduit sur le terrain des actions militantes par une plus grande répression policière. Les militants d'Extinction Rebellion ne font pas exception à la règle. Ainsi, le 12 octobre 2019, date du lancement officiel de la branche belge du mouvement, a lieu la « Royal Rebellion²²⁹ ». Une journée durant laquelle plusieurs centaines de personnes occupent la place Royale à Bruxelles pour participer à des assemblées citoyennes (pour discuter de solutions face à l'urgence climatique) et inviter le roi à déclarer l'état d'urgence climatique et écologique en Belgique. La place Royale étant située en zone neutre (périmètre autour des principaux bâtiments institutionnels où toute manifestation est interdite), la police exige que les militants quittent la place Royale. Les activistes restés sur la place sont violemment expulsés par les forces de l'ordre. Les policiers ont recours à une autopompe et des images montrent des manifestants aspergés de gaz lacrymogène alors qu'ils sont immobilisés au sol. La première action de XR Belgique se solde par l'interpellation de 435 manifestants, dont 317 font l'objet d'une arrestation administrative²³⁰.

Ces mauvais traitements percent immédiatement le mur médiatique, contrairement à d'autres mouvements, comme celui des Gilets jaunes, où les violences policières subies (pourtant à la même période) par les manifestants se heurtent dans un premier temps à un quasi-silence médiatique²³¹. 32 articles de notre corpus (qui compte 224 articles au total) y sont consacrés et chaque média y consacre au minimum trois articles²³² (et maximum neuf articles). La grande majorité de ces articles sont inspirés de dépêches d'agence (Belga) et

²²⁸ Marie Jadoul, « La désobéissance civile écologique face au système répressif : de l'espace public aux prétoires, droit », *Courrier Hebdomadaire*, n° 2611-2612, 2024, p. 91.

²²⁹ Extinction Rebellion Belgique, « Royal Rebellion. Sire, notre royaume brûle ! », 12 octobre 2019 [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/royal-rebellion> (consulté le 22 mars 2025).

²³⁰ D.R., « Extinction Rebellion : des dizaines de témoignages d'abus », *La Dernière Heure*, 16 octobre 2019.

²³¹ Frédéric Lemaire et Pauline Perrenot, « Comment les violences policières ont (difficilement) percé le mur médiatique », *Acrimed*, 04 mars 2019 [En ligne] <https://www.acrimed.org/Comment-les-violences-policières-ont> (consulté le 14 juin 2025).

²³² *La Dernière Heure* (5) ; *L'Avenir* (4) ; *Le Soir* (3) ; *La Meuse* (9) ; *Le Vif/L'Express* (7) ; *La Libre* (9).

relaient le contenu de communiqués de presse de la Ville de Bruxelles et d'Extinction Rebellion.

Si, *a priori*, les médias de notre corpus semblent avoir porter une attention particulière aux violences policières subies par les manifestants le 12 octobre 2019, une analyse plus approfondie du contenu des articles révèle que les articles, bien qu'issus de différents médias, se font écho et reprennent, à peu de choses près, les mêmes propos. Aucun des auteurs des articles ne paraît avoir assisté directement à l'action. Néanmoins, aucune autre action d'Extinction Rebellion Belgique n'a par la suite généré autant d'articles, surtout sur les violences policières qui en ont découlé.

Ainsi, dans un premier temps, nous analyserons le traitement médiatique de cet événement dans sa globalité (5.4.1.), avant de nous pencher, dans un second temps, sur les spécificités du traitement propre à chaque média (5.4.2.). Enfin, un troisième temps sera consacré à l'analyse du traitement médiatique des répressions liées à d'autres actions menées par Extinction Rebellion (5.4.3.).

4.4.1. Le traitement médiatique de l'événement de la place Royale dans sa globalité

Nous remarquons d'abord un recours aux euphémismes pour ne pas nommer directement les violences policières. Le porte-parole de la police Olivier Slosse reconnaît ainsi que « tout ne s'est pas passé conformément aux règles²³³ », ce qui met l'accent sur la simple non-conformité réglementaire et qui permet d'éviter de parler explicitement d'infractions ou de violences. Certains articles utilisent l'expression « intervention musclée²³⁴ », qui suggère la vigueur ou l'intensité, plutôt qu'une intervention violente et excessive. D'autres articles usent de vocables tels que « débordements²³⁵ », qui renvoie à une perte de contrôle involontaire, ou parlent « d'action policière²³⁶ », qui gomme toute idée de violence ou d'illégalité. Nous pouvons également lire que les policiers ont agi « peut-être parfois d'une manière trop dure²³⁷ », une phrase qui combine un doute (« peut-

²³³ Cf. notamment Michel De Muvelenaere, « Enquête sur les violences à l'encontre d'Extinction Rebellion », *Le Soir*, 14 octobre 2019.

²³⁴ Cf. notamment Belga, « Philippe Close revient sur les débordements lors de la manifestation d'Extinction Rebellion », *La Libre*, 14 octobre 2019.

²³⁵ *Loc. cit.*

²³⁶ Cf. notamment Belga, « 435 manifestants interpellés : enquête sur l'action policière », *La Meuse*, 14 octobre 2019.

²³⁷ Cf. notamment Belga, « Extinction Rebellion : la police bruxelloise a-t-elle agi de manière excessive ? Une enquête est ouverte », *La Libre*, 13 octobre 2019.

être), une atténuation (« parfois ») et un qualificatif modéré (« trop dure » plutôt que « violente » ou « brutale »), ce qui dilue la gravité des actes portés. Dans le même ordre d'idées, il est parfois question dans les articles de « possibles mauvais traitements », une expression qui évoque une hypothèse plutôt qu'un fait établi (car l'adjectif « possible » introduit l'incertitude), ce qui affaiblit l'accusation et évite de condamner clairement les policiers.

Ensuite, nous remarquons que si les violences policières sont évoquées, elles sont replacées dans un contexte qui tend à les justifier comme étant une réponse des policiers à une violence initiale des militants. La porte-parole du bourgmestre de la ville de Bruxelles, Philippe Close (PS), explique ainsi que :

La présence des manifestants a été tolérée pendant six heures, jusqu'à ce qu'ils commencent à bloquer le passage des trams. La décision d'évacuation de la place a été prise par le bourgmestre parce qu'ils refusaient de libérer les voies comme la police le leur avait demandé à plusieurs reprises²³⁸.

D'autres articles rappellent en outre que l'action d'Extinction Rebellion avait lieu dans la zone neutre, où toute manifestation est interdite. Le fait de replacer les violences policières dans un cadre qui tend à les justifier comme une réponse permet d'atténuer la responsabilité des policiers : leurs actes sont présentés comme une réaction nécessaire (notamment pour libérer les voies de trams), sans interroger la brutalité des actions en proportion des agissements des militants non-violents. En suggérant que les violences policières sont la conséquence d'une violence (ou infraction) initiale des manifestants, la faute est déplacée sur les militants : s'ils avaient mené leur action en dehors de la zone neutre et s'ils avaient obéi aux ordres de la police, rien ne leur serait arrivé. Cela sous-entend que les militants ont, d'une certaine manière, simplement récolté ce qu'ils méritaient, sans qu'une remise en cause de la force employée par la police au regard des actes reprochés ne soit, une fois de plus, envisagée. Ce narratif rend le lecteur plus enclin à tolérer ou excuser les violences policières car elles apparaissent comme un rétablissement de l'ordre, une réponse à une provocation face à laquelle les forces de l'ordre n'avaient d'autre choix que de réagir.

²³⁸ M.L., « Ph. Close rencontrera Extinction Rebellion aujourd'hui », *La Dernière Heure*, 15 octobre 2019.

Nous notons par ailleurs qu'aucun média ou personnage politique interrogé sur ces violences ne remet en cause le principe même d'interdiction de manifester dans la zone neutre :

Pour Benoît Hellings [Ecolo], l'arrestation des manifestants était totalement justifiée car ils se trouvaient dans la zone neutre. En d'autres termes, l'intervention de la police est justifiée. La façon dont elle est intervenue non. « Cela vaut pour tout le monde : les fascistes, les syndicats, les pro-climat, etc. Là n'est pas le problème. »²³⁹

Nous avons déjà interrogé la légitimité d'une telle interdiction, qui revient à tenir les citoyens à distance de ceux qui les gouvernent : la zone neutre de Bruxelles concentre le pouvoir exécutif et législatif du pays, ce qui nous semble poser question dans une démocratie (cf. *supra*). Nous ne reviendrons donc pas plus en détails sur ce point.

Les différents médias tendent par ailleurs à présenter ces dérives comme des événements individuels, anecdotiques, pointant notamment « un problème de mentalité chez certains policiers²⁴⁰ ». « Une manière de les rendre [...] de l'ordre du fait divers, et qui empêche également de penser le caractère structurel de ces violences ou de réfléchir aux responsabilités des donneurs d'ordre²⁴¹. » Déplacer la responsabilité sur des individus isolés évite de remettre en cause l'institution dans son ensemble et freine un débat plus large sur les pratiques, les formations ou la culture interne des forces de l'ordre.

Parmi les politiques interpellés sur ces violences policières, les premières réactions se placent plutôt du côté des militants :

Ce qui s'est passé dimanche est grave. Cela m'interpelle et me révolte. Il est inadmissible d'utiliser du spray au poivre à bout portant sur des manifestants pacifiques²⁴². [Benoît Hellings, Ecolo]

Les images de cette manifestation nécessitent que toute la lumière soit faite. [...] La loi est la loi et elle s'applique à tout le monde. Toute opinion se vaut d'être écoutée si elle s'exprime dans un cadre pacifique, organisé et respectant la liberté d'expression²⁴³. [Fabian Maingain, Défi]

²³⁹ *Loc. cit.*

²⁴⁰ Cf. notamment Belga, « Extinction Rebellion : quatre procédures d'enquête disciplinaire à l'égard de policiers », *Le Vif/L'Express*, 21 octobre 2019.

²⁴¹ Frédéric Lemaire et Pauline Perrenot, « Les violences policières mal traitées dans les médias dominants », *Acrimed*, 11 mars 2019 [En ligne] <https://www.acrimed.org/Les-violences-policières-mal-traitées-dans-les> (consulté le 14 juin 2025).

²⁴² M.L., « Ph. Close rencontrera Extinction Rebellion aujourd'hui », *La Dernière Heure*, 15 octobre 2019.

²⁴³ *Loc. cit.*

Par ailleurs, les photos qui illustrent les différents articles montrent des policiers en train d'asperger de spray au poivre un manifestant les mains en l'air. Sur d'autres images, deux policiers plaquent un militant au sol. Bien que ces photos mettent la violence policière en avant, ce choix nous semble avant tout régi par une « logique de captation²⁴⁴ » du public, à laquelle sont soumis ces médias pour survivre dans un marché de l'information très concurrentiel. Ces images tirent leur forte valeur ajoutée avant tout de leur dimension spectaculaire et dramatique, plus que de leur potentiel de dénonciation des violences.

Les articles donnent en outre la primauté à la version des faits « officielle » (celle des forces de l'ordre et de la ville de Bruxelles), avant de reprendre des extraits du communiqué de presse²⁴⁵ publié par Extinction Rebellion après l'événement ou de reprendre quelques propos de leurs porte-paroles.

Tous ces éléments renvoient à ce que Pauline Perrenot (Acrimed) appelle le « journalisme de préfecture²⁴⁶ » :

Un journalisme aux ordres, qui biaise de manière systémique le traitement médiatique des actions de police ou de gendarmerie. Au-delà des contraintes et des routines professionnelles expliquant en partie ce phénomène, la question est bel et bien celle d'une idéologie du « maintien de l'ordre » régnant en maître au sein des directions éditoriales. Résolument engagées du côté des « forces de l'ordre », ces dernières n'accordent pas la même valeur à toutes les communications... ni à tous les témoignages²⁴⁷.

Ce constat s'applique à l'ensemble des médias du corpus, bien que son degré d'intensité varie d'un titre à l'autre. Nous reviendrons sur ces différences dans les deux parties suivantes.

Enfin, nous notons que les articles ne replacent pas les événements dans un contexte global de resserrement progressif du droit de manifester en Belgique. Comme nous l'avons

²⁴⁴ Patrick Charaudeau, *op. cit.*, p. 7.

²⁴⁵ Press Circle, « L'action de désobéissance civile de masse non-violente Royal Rebellion à fait face à une réaction policière brutale », *Extinction Rebellion Belgique*, 13 octobre 2019 [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/presse/2019/10/13/royal-rebellion> (consulté le 14 juin 2025).

²⁴⁶ Pauline Perrenot, « Journalisme de préfecture : quand les médias légitiment la répression », *Acrimed*, 06 avril 2023 [En ligne] <https://www.acrimed.org/Journalisme-de-prefecture-quand-les-medias> (consulté le 14 juin 2025).

²⁴⁷ *Loc. cit.*

déjà mentionné, les autorités semblent s'inscrire dans une ligne plus rigide et répressive que par le passé face à ces nouvelles manières d'occuper l'espace public (dont la désobéissance civile fait partie). Les différents médias indiquent pourtant qu'Ecolo a sollicité le Comité P (le comité permanent de contrôle des services de police) pour l'ouverture d'une enquête sur le comportement de la police ce 12 octobre 2019. Plusieurs articles relaient en outre les propos de Mathilde El Bakri, cheffe de groupe PTB à Bruxelles, pour qui :

Les déclarations du bourgmestre selon lesquelles il n'y aurait pas eu de comportements illégitimes sont extrêmement inquiétantes pour notre démocratie. Comment est-il possible que le bourgmestre endosse la responsabilité du recours au spray à poivre ? Son rôle devrait être de faire respecter la circulaire ministérielle qui précise que son utilisation doit rester limitée aux situations de violence collective grave commise contre la police ou contre des personnes, aux cas de légitime défense²⁴⁸.

Pour le PTB, les résultats de l'enquête ouverte après le 12 octobre, et qui a pour but de désigner qui porte la responsabilité politique des abus et du recours à la violence, doivent être rendus publics :

Les citoyens ont le droit de savoir si c'est le bourgmestre qui a donné l'ordre à son corps de police de faire usage de la violence et d'utiliser du spray à poivre. [...] La majorité doit réaffirmer le droit constitutionnel de manifester et le bourgmestre [...] doit faire respecter ce droit sur le territoire de la commune lors de manifestations pacifistes et démocratiques.

Mais ces deux épisodes n'ont pas incité les différents médias à mettre en lumière l'application de méthodes anti-insurrectionnelles à une manifestation pacifique, qui fait des militants d'XR des perturbateurs qu'il convient de disperser. Cette rupture entre citoyens et policiers tend pourtant, comme nous l'avons déjà exposé, à légitimer le fait que les forces de l'ordre puissent faire un usage parfois disproportionné de la force à l'égard des activistes écologistes.

²⁴⁸ Cf. notamment Belga, « Extinction Rebellion : le PTB veut le rapport de police », *La Dernière Heure*, 18 octobre 2019.

4.4.2.Singularités du traitement médiatique de l'événement de la place Royale

L'Avenir

Le 14 octobre 2019, un article²⁴⁹ relaie les propos de Patrick Roijens, syndicaliste libéral flamand (SLFP-Police), pour qui le dispositif policier n'était pas abusif, et qui dénonce « une plus grande sévérité de la police envers les rassemblements de droite que de gauche ». Le représentant des policiers défend les policiers incriminés :

Sur le terrain, c'est une frustration. Les hommes constatent que lorsque certains groupes manifestent, les autorités fixent plus sévèrement la limite de tolérance. [...] Ce samedi, l'autorisation a été donnée à un groupe qui avait annoncé qu'il ne respecterait pas les règles et envahirait la zone neutre. Ça devient incontrôlable et la police devient la tête de turc²⁵⁰.

Loin de condamner les violences commises à l'égard des militants, le syndicaliste insinue plutôt que le mouvement aurait bénéficié d'un traitement de faveur en raison du contenu de la manifestation, ce qui est inexact. Contrairement à ce que Patrick Roijens avance, XR n'avait pas obtenu d'autorisation de manifester, aucune demande officielle n'ayant été introduite en amont. Selon lui, ce serait cette tolérance variable qui expliquerait les critiques adressées aux policiers, ce qui élude toute remise en question du comportement de certains d'entre eux. La violence policière est ainsi présentée comme la conséquence d'une gestion administrative contestable, et non comme un problème lié à l'institution elle-même.

Le Soir

Un article²⁵¹ publié le 14 octobre rappelle que la manifestation « se déroulait sans violence, dans une ambiance positive » et insiste sur les mauvais traitements subis par les activistes :

Selon les témoignages, l'intervention policière a été très rapide après l'ordre de quitter la place. Elle n'a pas laissé le temps à des personnes âgées et à des enfants de se mettre à l'abri. Certains ont été atteints par les gaz, d'autres arrêtés. Un manifestant menotté a été gazé alors qu'il se trouvait à terre. Au sol, Patrick [un militant d'XR] dit avoir été frappé au ventre et molesté. S'adressant à un gradé pour dénoncer l'utilisation excessive de la force, Olivier de Schutter, professeur à l'université de Louvain, a été gazé au visage²⁵².

²⁴⁹ Belga, « Autopompes et sprays au poivre contre Extinction Rebellion : « Le dispositif policier n'est jamais lié à au contenu d'une manif », réagit Close », *L'Avenir*, 14 octobre 2019.

²⁵⁰ *Loc. cit.*

²⁵¹ Michel De Muelenaere, « Enquête sur les violences à l'encontre d'Extinction Rebellion », *Le Soir*, 14 octobre 2019.

²⁵² *Loc. cit.*

Surtout, l'article rappelle que Daniel Vancalcke, le « Monsieur Manif²⁵³ » de la police bruxelloise, avait indiqué dans un entretien au *Soir* la veille de l'événement que « tant qu'il n'y a pas de violence, de danger réel ou d'exagération, on n'utilise ni gaz ni violence ». L'article souligne ainsi le décalage entre les principes affichés par la police et la réalité des interventions, ce qui interroge la légitimité et la proportionnalité des violences constatées.

Le Vif/l'Express

Le 15 octobre, le *Vif* consacre un article²⁵⁴ aux réactions de Luckas Vander Taelen, journaliste, historien et ancien politique (Groen) sur l'approche « excessivement aggressive » de la police :

Dans le temps, les chevaux de la gendarmerie étaient très bien entraînés. Les pétards ne les effrayaient pas. On peut se demander si les policiers d'aujourd'hui ont reçu une formation aussi solide. Nous savons que la police bruxelloise compte des cow-boys dans ses rangs. De ceux qui ne se rendent pas compte qu'avec des réactions aussi dures, ils obtiennent le contraire de ce qu'ils veulent²⁵⁵.

La réaction de Luckas Vander Taelen relaie une lecture très critique des événements, qui insiste sur l'inaptitude (du moins le manque de formation) des forces de l'ordre à gérer une manifestation illégale, certes, mais pacifique, et met en cause à la fois la formation des agents et les dérives d'une partie des effectifs.

Un deuxième article²⁵⁶ publié dix jours plus tard dénonce également le comportement des policiers belges en remarquant que « l'approche de notre police s'est indiscutablement distinguée de celle de Londres ou d'Amsterdam ». L'article évoque des militants britanniques d'XR, qui ont prévu d'occuper le district gouvernemental de Westminster (Londres) durant deux semaines, et leur relation plutôt paisible avec la police :

« Un biscuit, monsieur l'agent ? » Pendant un moment, le policier hésite. Il finit tout de même par accepter le biscuit fait maison et recouvert de pépites de chocolat. Après tout, il est en faction depuis longtemps. « Merci », lui répond la femme avec la corbeille de biscuits. « Vous faites du bon travail. »

²⁵³ Le directeur Adjoint Opérations à la Direction des Interventions et du Soutien Opérationnel - Zone de Police Bruxelles Ixelles

²⁵⁴ Simon Demeulemeester, « Extinction Rebellion : "Il y a des cow-boys dans la police de Bruxelles" », *Le Vif/l'Express*, 15 octobre 2019.

²⁵⁵ *Loc. cit.*

²⁵⁶ Jan de Deken, « Extinction Rebellion : pourquoi notre police n'est pas capable de gérer les manifestants comme à Londres ou Amsterdam ? », *Le Vif/l'Express*, 24 octobre 2019.

[...] Rien qu'au cours des quatre premiers jours des manifestations, plus d'un millier de personnes seront arrêtées. Les tentes et les fournitures des militants sont systématiquement enlevées. Mais il n'y a guère d'histoires de violences policières²⁵⁷.

L'article fait aussi allusion à la présence de Simon Lietar, un militant de la cellule XR Gand, qui a fait le déplacement jusqu'à Downing Street :

Nous sommes venus ici pour apprendre. Samedi nous aurons notre première journée nationale d'action à Bruxelles, nous occuperons les jardins du palais royal. À ce moment, il ne s'inquiète pas pour la police. [...] Lietar rit jaune, une semaine plus tard, lorsqu'il repense à ces propos. [...] « Personne n'était préparé à ce qui s'est passé à Bruxelles²⁵⁸. »

Une autre militante, Galle, explique quant à elle avoir participé à une action d'Extinction Rebellion à Amsterdam six jours avant l'événement place Royale :

À Bruxelles, l'ambiance était au départ conviviale, voire festive. Nous avons débattu, il y avait des familles avec de jeunes enfants. À Amsterdam, c'était une vraie occupation. Nous avons bloqué la route pendant douze heures, les bras tressés ensemble. Malgré ça, la police est restée amicale et correcte²⁵⁹.

En mettant en parallèle la réaction des policiers belges et celles de pays voisins face à des actions similaires, l'article amplifie le contraste entre les pratiques des forces de l'ordre belges et celles de leurs homologues étrangers. Cette comparaison contribue à présenter le recours à la force comme une exception et à souligner le caractère non nécessaire, en montrant qu'ailleurs, les policiers exercent leur rôle sans violence notable.

La Libre

Le 24 octobre, *La Libre* publie une carte blanche²⁶⁰, signée par une vingtaine de personnalités du monde académique belge, et dont l'écriture est notamment motivée par l'intervention brutale de la police lors de l'action place Royale. Les signataires souhaitent replacer ces « dérapages » policiers dans un contexte récurrent de répression policière des manifestations en Belgique :

Cette répression policière ne devrait dès lors plus être perçue comme des « dérapages » ou des « dérives » mais devrait être vue comme l'installation d'une politique de répression assumée par la classe politique au pouvoir, violent la liberté d'expression et de manifestation démocratique des

²⁵⁷ *Loc. cit.*

²⁵⁸ *Loc. cit.*

²⁵⁹ *Loc. cit.*

²⁶⁰ Bruno Bauraind *et al.*, « Réprimer les manifestations : une banalisation de pratiques policières inadmissibles en démocratie », *La Libre*, 24 octobre 2019.

citoyens et banalisant la déshumanisation des contestataires ; ce qui ouvre la voie à des pratiques gratuites de violences policières qui doivent être assimilées à des formes de torture²⁶¹.

C'est le seul article (sur 32 au total) concernant l'événement du 12 octobre qui replace les violences policières dans un contexte général de resserrage du droit de manifester en Belgique.

La Meuse et la Dernière Heure

Les deux médias²⁶² font référence à un article du *Standaard*, qui relate un « incident », qui aurait eu lieu dans les garages du commissariat central, où une quarantaine de manifestants auraient été amenés après leurs arrestations (le conditionnel est employé dans les deux articles) :

À un certain moment, des policiers auraient fermé toutes les portes du garage et l'un d'eux serait monté sur sa moto en dirigeant le pot d'échappement vers les manifestants et en accélérant à plusieurs reprises. [...] D'autres policiers auraient de plus commencé à fumer. Les manifestants qui avaient du mal à respirer auraient demandé de l'eau, qui leur aurait été refusée. Une jeune fille aurait fini par vomir et d'autres se seraient urinés dessus car les policiers refusaient de les laisser aller aux toilettes.

L'utilisation du mot « incident », qui renvoie à un événement sans grande portée, minimise la gravité des faits rapportés. L'utilisation du conditionnel contribue par ailleurs à instaurer un doute sur la véracité des faits. La publication de faits aussi dramatiques, sans les inscrire dans un phénomène de répression grandissant et sans en assumer pleinement la qualification, nous semble davantage motivé par la valeur spectaculaire des informations que par une réelle préoccupation pour les militants, comme en témoigne le titre choisi par *La Meuse* : « Des activistes auraient été forcés d'inhaler du gaz d'échappement ».

4.4.3.Traitemenmt médiatique des répressions liées à d'autres actions menées par Extinction Rebellion

La Dernière Heure

L'événement du 12 octobre (place Royale) est le seul événement ayant mené à des violences policiers ou répressions qui a fait l'objet d'un traitement médiatique.

L'Avenir

Deux articles portent sur l'ordonnance (fixant des astreintes) obtenues par la FEBIAC pour toute personne perturbant le Salon de l'auto de janvier 2020 (cf. *supra*). Le premier

²⁶¹ Loc. cit.

²⁶² D.R., « Extinction Rebellion : des dizaines de témoignages d'abus », *La Dernière Heure*, 16 octobre 2019 et Belga, « Des activistes auraient été forcés d'inhaler du gaz d'échappement », *La Meuse*, 16 octobre 2019.

article se termine en précisant que « les activistes veulent surtout éviter que, à l'avenir, d'autres organisateurs d'événement ne cherchent, par des telles procédures, à limiter leur liberté de contestation²⁶³ ». Néanmoins, le deuxième article²⁶⁴, publié lorsque la justice a rejeté la demande d'annulation de l'ordonnance d'Extinction Rebellion (estimant que la FEBIAC était en droit de protéger le bon déroulement de l'événement), ne revient pas sur le risque que de telles procédures puissent permettre de dissuader les contestataires de manifester, y compris par des actions légales.

Un article²⁶⁵ traite de la condamnation, en cour d'appel, de la zone de police de Bruxelles Capitale-Ixelles pour l'arrestation illégale des 22 membres d'Extinction Rebellion la veille du Black Friday de 2019 (cf. *supra*). Mais l'article ne replace pas ces arrestations arbitraires dans la tendance plus large à restreindre le droit de manifester en Belgique.

Un dernier article²⁶⁶, publié le 06 mai 2024, parle de l'intervention de la police pour mettre fin à une manifestation d'Extinction Rebellion à Bruxelles. L'article cite le communiqué de presse d'XR, qui dénonce « une violence policière disproportionnée ». L'article ne fait pas plus de commentaires, mais a au moins le mérite d'évoquer l'intervention de la police, alors qu'une dépêche²⁶⁷ Belga sur le même événement, publiée dans *Le Soir*, ne mentionne pas ces violences policières.

Le Soir

Le Soir est le seul média à avoir suivi l'affaire du Black Friday de 2019 du début à la fin. Le premier article²⁶⁸ (une dépêche Belga) est publié le lendemain des arrestations. La dépêche expose d'abord le point de vue de la porte-parole de la zone de police Bruxelles-Capitale/Ixelles. Nous retrouvons ici aussi la primauté donnée à la version des faits « officielle ». Le porte-parole de XR affirme ensuite que la police « fait de l'intox » et fait référence à des arrestations « préventives et abusives » opérées en octobre par la police londonienne (et pour lesquelles celle-ci avait été critiquée). L'article ne prend pas position,

²⁶³ Jean-Christophe Herminaire, « Extinction Rebellion ne digère pas », *L'Avenir*, 22 janvier 2020.

²⁶⁴ Belga, « Salon de l'auto : la Febiac gagne en justice contre Extinction Rebellion », *L'Avenir*, 23 septembre 2020.

²⁶⁵ Belga, « Fouille à nu, nuit en cellule... : la zone de police Bruxelles Ixelles condamnée pour l'interpellation de militants d'Extinction Rebellion », *L'Avenir*, 16 mai 2023.

²⁶⁶ Belga, « 132 activistes d'Extinction Rebellion arrêtés à Bruxelles », *L'Avenir*, 06 mai 2024.

²⁶⁷ Belga, « Bruxelles : des activistes bloquent la rue Belliard pour dire « stop » aux énergies fossiles », *Le Soir*, 06 avril 2024.

²⁶⁸ Belga, « Bruxelles : une vingtaine d'activistes d'Extinction Rebellion interpellés jeudi soir », *Le Soir*, 29 novembre 2019.

ce qui donne une impression d'objectivité alors que les deux points de vue sont juxtaposés sans être interrogés ou mis en perspective.

Un deuxième article est publié en décembre 2019, lorsque certains militants décident de porter plainte pour arrestation arbitraire. Leur avocate y souligne l'importance et le poids de cette action en justice : « certains pourraient avoir peur de prendre part à ce genre d'actions. C'est pourquoi il est important pour eux de dénoncer les abus de pouvoir²⁶⁹. » C'est la seule allusion faite à la tendance plus large de dissuasion de manifester en Belgique.

Deux derniers articles²⁷⁰ sont publiés lorsque les militants gagnent le procès contre la zone de police, en première instance puis en appel. Aucun ne met en avant ces décisions comme témoignant d'un contexte plus large de resserrement du droit de manifester.

La Meuse

Un article²⁷¹ publié en décembre 2019 nous apprend que des militants de XR entament une procédure contre la police et la Ville de Bruxelles suite à leur « arrestation musclée » la veille du Black Friday. Le média ne revient pas sur l'affaire lorsque la zone de police est condamnée pour arrestation arbitraire et ne replace pas non plus l'événement dans le resserrage progressif du droit de manifester. L'utilisation de l'expression « arrestation musclée » contribue par ailleurs à euphémiser les violences subies par les militants, suggérant plutôt une intervention vigoureuse (et non excessive et illégale).

Le Vif/l'Express

Un article²⁷² publié en juillet 2020 évoque une action au cours de laquelle des militants ont décroché les lettres de la Tour des Finances (Bruxelles). Si à l'origine, les activistes devaient conserver ces lettres, ils les ont finalement renvoyées par la poste aux partis politiques :

Une de nos camarades a été reconnue sur la vidéo [qui montre les militants décrocher les lettres]. La police avait mis la pression sur elle, évoquait une perquisition. Comme on ne voulait pas faire souffrir cette personne, au lieu de garder les lettres, on a décidé de les renvoyer²⁷³.

²⁶⁹ Julien Bialas, « Extinction Rebellion en justice contre Bruxelles et la police », *Le Soir*, 19 décembre 2019.

²⁷⁰ Louis Colart, « Extinction Rebellion gagne un procès contre la police bruxelloise », *Le Soir*, 07 juillet 2021 et La rédaction, « La police de Bruxelles condamnée pour l'interpellation de militants d'Extinction Rebellion », *Le Soir*, 16 mai 2023.

²⁷¹ D.R., « Extinction Rebellion attaque la Ville pour maltraitance », *La Meuse*, 18 décembre 2019.

²⁷² Marie-Cécile Royen, « La crise sanitaire a-t-elle dégonflé le potentiel émotionnel du mouvement Extinction Rebellion ? », *Le Vif/l'Express*, 10 juillet 2020.

²⁷³ Loc. cit.

L'article donne ensuite la version policière, dans laquelle on peut lire que « le mot "pression" renvoie à l'image du "méchant policier antidémocratique" qu'ils aiment tellement faire paraître ». Puis la journaliste interroge la stratégie d'arrestations massives du mouvement, se demandant si cela ne participe pas à la « diabolisation » des policiers. Interrogation confirmée dans la foulée par un policier bruxellois, pour qui « Extinction Rebellion tente de les criminaliser en se victimisant » et « veut se faire de la publicité au détriment de la police ». « Pas moyen de moyennner avec XR » conclut le policier.

Au lieu de se concentrer sur les faits (y a-t-il réellement eu pression sur la militante ?), l'article déplace l'enjeu vers l'image de la police, qui serait mise à mal par des militants qui chercheraient à faire passer les policiers pour les « méchants » de l'histoire. En mettant sur le même plan la version des militants et celle de la police, l'article donne l'impression d'un conflit d'images, où les militants auraient tendance à exagérer les faits pour défendre leurs intérêts. Le recours à des termes comme « victimisation », « publicité au détriment de la police » ou « diabolisation » laisse entendre que les accusations de violences relèveraient davantage d'une stratégie de la part des militants que d'une réalité. Concluant qu'il n'y a « pas moyen de moyennner avec XR », l'article construit une représentation défavorable aux militants, présentés comme déraisonnables et intransigeants. Ainsi, si les relations entre militants et policiers donnent lieu à des violences, ce n'est pas en raison de pratiques policières abusives, mais parce que les militants n'acceptent aucune concession.

La Libre

Dans le débat²⁷⁴ publié en décembre 2019 sur la question « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ? », Boris Dilliès, bourgmestre d'Uccle (MR), revient sur la question des violences policières :

Les forces de police doivent montrer l'exemple. Mais il s'agit avant tout d'hommes et de femmes qui exercent un métier extrêmement difficile qui est source de stress. Ils risquent leur vie tous les jours pour des salaires qui ne sont pas mirobolants. On a tendance à considérer que ce sont des robots. Il faut les respecter. Je trouve qu'on doit aussi rappeler les difficultés et les souffrances de la police²⁷⁵.

Le bourgmestre explique ensuite que, bien que de nombreuses manifestations se déroulent à Uccle, on n'en entend jamais parler car, selon lui, « elles se déroulent de façon équilibrée ».

²⁷⁴ Louise Vanderkelen, « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ? », *La Libre*, 06 décembre 2019.
²⁷⁵ *Loc. cit.*

Alors que la question porte sur les violences policières, Boris Dilliès déplace le débat vers les conditions de travail délétères et les difficultés rencontrées par les policiers. Critiquer un policier apparaît alors comme déplacé, presque malvenu : c'est s'en prendre à des personnes déjà confrontées à des conditions éprouvantes et faire preuve, d'une certaine façon, d'un manque d'empathie. En affirmant ensuite que les manifestations qui se déroulent de « façon équilibrée » ne posent aucun problème, le bourgmestre laisse entendre que le problème viendrait des militants d'XR (qui ne respectent pas le cadre), et non des forces de l'ordre.

Un autre article²⁷⁶ publié en juin 2023 relaie les propos de Dunja Mijatović, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui réagit aux méthodes autoritaires avec lesquelles ont été réprimé les militants pro-environnement (dont les militants d'XR) en Europe. Pour la commissaire, « les mouvements pacifiques en faveur de l'environnement, y compris dans leurs formes les plus inédites, ne doivent pas être réprimés » et « méritent notre sympathie et notre soutien et non la répression et le ressentiment ». En relayant les propos d'une figure d'autorité internationale, l'article confère ainsi une légitimité morale et politique aux actions des militants d'Extinction Rebellion.

4.4.4. Conclusion

Globalement, le traitement médiatique des répressions et violences policières subies par les militants d'XR s'apparente à un « journalisme de préfecture ». Les violences policières ne sont par ailleurs pas replacées dans un contexte global de resserrement progressif du droit de manifester en Belgique. *La Meuse* et *la Dernière Heure* sont les deux médias dont le traitement médiatique s'y apparente le plus. *L'Avenir* revient sur les astreintes imposées par la Febiac et sur l'affaire dite du « Black Friday », mais ne replace pas ces événements dans la tendance plus large de dissuasion de manifester en Belgique. Idem pour *Le Soir*. *Le Vif* a l'attitude la plus ambivalente. D'une part, il relaie la réaction très critique de Luckas Vander Taelen sur les événements de la place Royale et dénonce le comportement des policiers belges par rapport à ceux de Londres et d'Amsterdam. D'autre part, il déplace l'enjeu vers l'image de la police, qui serait mise à mal par des militants qui chercheraient à faire passer les policiers pour les « méchants » de l'histoire. *La Libre*, enfin,

²⁷⁶ Véronique Leblanc, « Les activistes pro-environnement méritent notre sympathie, pas la répression », *La Libre*, 06 juin 2023.

est le média qui s'éloigne le plus de ce journalisme de préfecture, en publiant une carte blanche qui replace les « dérapages » policiers dans un contexte récurrent de répression des manifestations en Belgique, et en relayant les propos de la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, pour qui les activités pro-environnement méritent notre sympathie.

5. La médiatisation d'Extinction Rebellion

5.1. La recherche de médiatisation

Pour le sociologue américain Todd Gitlin, tout mouvement d'opposition se retrouve confronté à un dilemme fondamental et inévitable²⁷⁷ : s'il reste en marge du discours dominant, le mouvement risque d'être cantonné à une position marginale et à l'insignifiance politique. Ses revendications sont domestiquées, son opposition plus profonde à l'ordre social est écartée, banalisée et contenue. À l'inverse, s'il adopte les codes et normes de la politique conventionnelle pour paraître légitime (si les leaders sont bien élevés, les actions bien organisées et les slogans raisonnables), le mouvement risque d'être assimilé au cadre idéologique dominant. Il se retrouve ainsi identifié à des revendications réformistes limitées, et sa capacité à remettre profondément en cause le système s'atténue. Extinction Rebellion a choisi de respecter les règles du jeu médiatique et les membres du mouvement ont mis un point d'honneur à afficher un comportement respectable en respectant les restrictions sanitaires et les gestes barrière, en utilisant de la peinture à l'eau facilement effaçable, etc. (cf. *supra*). Le mouvement est donc devenu plus audible, mais son message s'en est retrouvé un peu dilué, son pouvoir subversif s'est émoussé.

Malgré cela, il existe plusieurs arguments rationnels en faveur de la recherche de médiatisation pour un mouvement contestataire. La publicité offerte par les médias, bien qu'imparfaite à de nombreux égards, a produit bon nombre des effets recherchés par le mouvement, notamment la diffusion de certaines de leurs idées, préoccupations et de certains de leurs éléments de langage. Comme le fait remarquer Todd Gitlin, une seule apparition fugace dans un média de masse « permet d'accéder à un public bien plus large que celui que l'on pourrait toucher au cours d'une vie entière de réunions communautaires nocturnes ; simultanément, elle envoie un message directement aux pouvoirs en place²⁷⁸ ». Le coup de projecteurs permet aussi au mouvement de recruter de nouveaux membres :

Het Laaste [sic] Nieuws et la RTBF ont relayé l'action sur leur site. La vidéo sur Facebook a été vue par plus d'un millier [de] personnes en temps réel. « On aura de nouveaux rebelles », remarque Thomas, optimiste. Ces actions, c'est un tour de chauffe. Il faut se former, grossir²⁷⁹. [À propos d'une action au Parlement fédéral]

²⁷⁷ Todd Gitlin, *op. cit.*, pp. 290-291.

²⁷⁸ *Ibid.*, pp. 243-244 (traduit par nous).

²⁷⁹ Lorraine Kihl, « Extinction Rebellion, les ultras du climat », *Le Soir*, 26 juin 2019.

Pour accéder à cette médiatisation, Extinction Rebellion a eu recours à la « logique de la politique-spectacle²⁸⁰ », qui constitue une des clés du succès du mouvement. Cette logique se manifeste à deux niveaux : les causes inscrites à l'agenda militant et le répertoire d'actions. D'une part, Extinction Rebellion adapte certaines de ses actions à l'actualité. Des activistes ont par exemple recouvert un grand panneau publicitaire d'une bâche portant l'inscription « 5G ou la vie ? Laissons la population choisir » lors du lancement de la 5G en Belgique. D'autres militants ont bloqué l'entrée d'un terminal charbonnier dans le port de Gand pour protester contre l'utilisation des combustibles fossiles, dont ils dénonçaient la provenance russe le 27 février 2022 (soit trois jours après l'invasion de la Russie en Ukraine). Mais plus encore qu'au niveau de l'agenda, le souci de spectacularisation est visible dans le répertoire des actions mobilisées. Ainsi les actions de XR sont modelées pour correspondre au format journalistique : des actions courtes, spectaculaires et festives, qui rendent bien à la caméra :

Elle [Athéna, une militante] ne s'en cache pas : certaines actions visent simplement à être médiatiques, pour attirer l'attention et faire parler du problème²⁸¹.

La désobéissance civile permet, selon elle [Laurie, une militante], d'attirer l'attention de la presse et donc de faire parler des enjeux liés au climat, ce que les manifestations ordinaires ne suffisent plus à faire²⁸².

Cette volonté d'attirer l'attention des médias doit également être remise dans le contexte historique de la désobéissance civile, indissociable de celui des médias de masse. « Les actions de désobéissance civile reposent sur la croyance que leur succès dépend de leur écho médiatique²⁸³. » Comme la majorité des mouvements écologistes qui pratiquent la désobéissance civile, les membres d'Extinction Rebellion cherchent à publiciser leur cause car ils sont convaincus que si l'opinion publique prend connaissance d'une injustice, cette dernière ne pourra pas perdurer. Néanmoins, comme le souligne Todd Gitlin, « ce type d'accès peut aussi être illusoire, dans la mesure où la réputation médiatique est confondue avec un réel pouvoir social sur les décisions publiques²⁸⁴ ».

²⁸⁰ Maria-Aldina Marques, « Politique, humour et campagne électorale. Les enjeux d'une politique-spectacle », *Mots. Les langages du politique*, n°101, 2013, pp. 61-75.

²⁸¹ Loïc Dubois, « “ Ce qui doit guider l'action publique, c'est la justice et pas seulement la légalité” », *La Libre*, 11 août 2023.

²⁸² *Loc. cit.*

²⁸³ Manuel Cervera-Marzal, « Médiatisation et hiérarchisation du militantisme. Le cas d'un collectif de désobéissance civile », *Politique et Sociétés*, vol.35, n°1, 2016, p. 9.

²⁸⁴ Todd Gitlin, *op. cit.*, p. 244 (traduit par nous).

À première vue, la présence des médias rend donc service à Extinction Rebellion, puisqu'elle permet de populariser sa cause de façon inégalable. Mais les interactions entre journalistes et militants sont plus complexes qu'il n'y paraît. Pour rendre compte de cette complexité, Érik Neveu propose le concept d'« associés-rivaux²⁸⁵», qui souligne la dynamique à la fois de coopération et de conflit entre les deux groupes, et dont les intérêts sont distincts voire contradictoires. Dans le cas d'Extinction Rebellion, cette contradiction s'est manifestée dans le traitement médiatique des actions de désobéissance civile :

Malheureusement, les gens, les médias et les politiciens préfèrent souvent dénoncer le fait qu'on soit dans l'illégalité au lieu de se demander pourquoi on agit de cette façon. C'est de la médiocrité intellectuelle, volontaire dans certains cas, pour éviter d'avoir à se remettre en question²⁸⁶. [Laurie, une militante d'XR]

Nous avons déjà démontré que pour des médias soumis à une logique de captation, la visée informative se trouvait souvent occultée par une mise en scène plus ou moins spectacularisée ou dramatisée des événements. Les arrestations ou les interpellations par la police des militants d'XR constituent des faits spectaculaires, dramatiques, qui ont une haute valeur ajoutée pour ces médias, ce qui explique en partie leur focalisation sur l'illégalité des actions. Dénoncer l'illégalité leur permet également de mettre en avant des faits concrets et facilement vérifiables, qui peuvent être rapportés mécaniquement. En mettant en avant l'intervention des forces de l'ordre et le nombre d'arrestations, les articles donnent enfin une impression de neutralité : les journalistes rapportent simplement ce qui s'est passé, tout en évitant de prendre position sur le fond.

A contrario, les militants d'Extinction Rebellion auraient tout intérêt à ce que les médias rendent justice à leur force symbolique et à leur désintéressement. Leur démarche vise avant tout à interroger la validité de nos institutions et notre rapport aux lois. Il s'agit là d'un débat de fond, difficilement compatible avec la logique de captation, qui privilégie l'immédiateté et le spectaculaire. Ce type de remise en question, plus abstrait, se prête mal à une couverture journalistique traditionnelle, d'autant qu'il relève davantage du débat d'idées, un exercice souvent inconciliable avec les exigences de neutralité journalistique (si tant est qu'une telle neutralité existe).

²⁸⁵ Erik Neveu, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, vol.17, n°98, 1999, pp. 17-85.

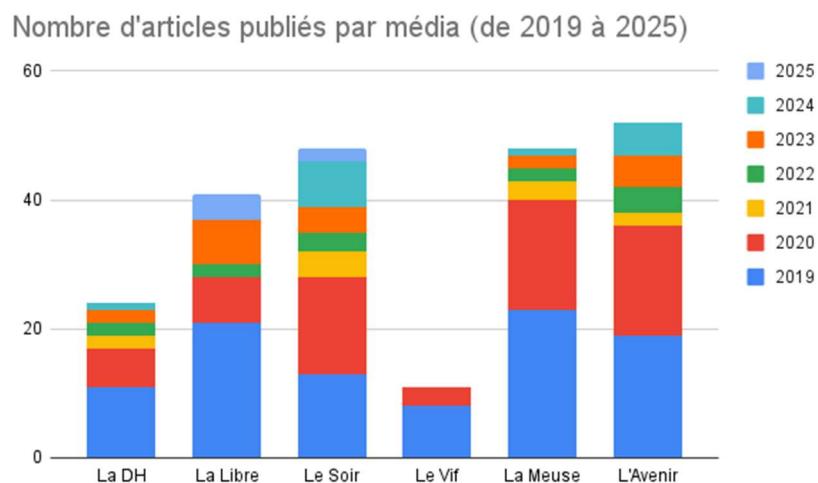
²⁸⁶ Loïc Dubois, « “ Ce qui doit guider l'action publique, c'est la justice et pas seulement la légalité” », *La Libre*, 11 août 2023.

Toutefois, il est peu concevable que le mouvement ait pu se déployer en dehors de toute visibilité médiatique. Pour Todd Gitlin, deux facteurs internes semblent en effet accroître la dépendance d'un mouvement aux médias de masse : l'étroitesse de sa base sociale et son engagement envers des objectifs politiques à l'échelle de la société²⁸⁷. Nous retrouvons ces deux éléments pour Extinction Rebellion. D'une part, le mouvement est composé de militants quasi exclusivement issus de la classe moyenne et très diplômés (cf. *supra*). D'autre part, le mouvement ne défend pas des intérêts spécifiques (salaires, conditions de travail, cause environnementale locale, etc.) mais cherche plutôt à changer les structures globales du pouvoir (en instaurant des assemblées citoyennes) et de l'organisation sociale (en demandant que citoyens, institutions et entreprises agissent pour atteindre la neutralité carbone).

5.2. Analyse quantitative des articles

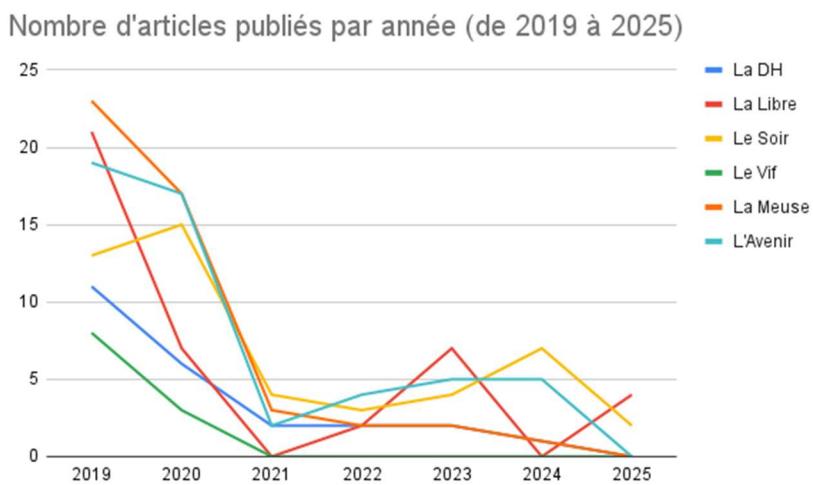
Nous avons déjà procédé à l'analyse du contenu des articles publiés sur les actions d'Extinction Rebellion. Il nous reste désormais à en entreprendre l'analyse quantitative.

Nous remarquons premièrement que l'attention portée au mouvement varie sensiblement selon les médias de notre corpus. *La Meuse* (48 articles), *L'Avenir* (52) et *Le Soir* (48) ont été les plus prolifiques, suivis de près par *La Libre* (41). En revanche, *La Dernière Heure* se distingue par une couverture médiatique deux fois moindre (24 articles), tandis que le *Vif/l'Express* (11) est le média qui a publié le moins d'articles sur le mouvement. Cela peut s'expliquer par la périodicité du titre, le *Vif* étant un hebdomadaire, contrairement aux autres publications, qui sont toutes des quotidiens.



²⁸⁷ Todd Gitlin, *op. cit.*, p. 285.

La publication des articles n'a pas été homogène depuis la création du mouvement et ses premières actions en 2019. Le pic de publication a été atteint en octobre 2019, lors de la première action de grande ampleur d'Extinction Rebellion, place Royale. 32 articles (sur 224 au total) y sont consacrés. Aucune autre action ne bénéficie d'un tel engouement médiatique par la suite. Si les actions suivantes (fin 2019 et début 2020) suscitent encore quelques échos médiatiques, la couverture médiatique chute ensuite drastiquement, jusqu'à devenir presque inexistante en 2021. Elle ne connaît par la suite qu'une reprise très limitée.



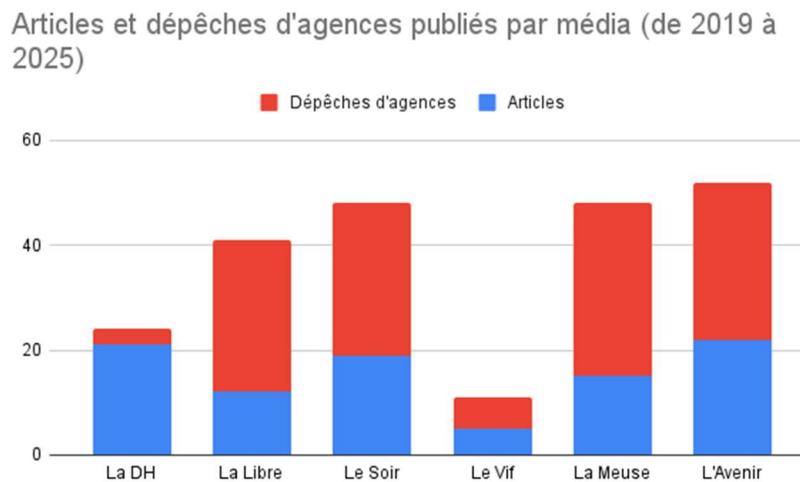
Cette diminution drastique peut s'expliquer d'abord par la crise du Covid-19, qui a rendu presque impossible l'organisation de manifestations physiques et d'actions de grande ampleur, en raison des restrictions sanitaires alors en vigueur. L'attention médiatique était par ailleurs presque entièrement reportée sur la pandémie. L'allégement progressif des restrictions et le retour à la vie « normale » (en 2022) ont signé le retour des actions d'Extinction Rebellion, avec un retentissement médiatique toutefois limité.

Cette diminution de l'attention médiatique peut ensuite s'expliquer par le choix d'XR, début 2023, de revenir à des actions plus consensuelles pour drainer davantage de public dans ses rangs (*cf. supra*). Ces actions, moins spectaculaires et transgressives, attirent moins l'attention des médias (soumis à une logique de captation) et ont peu de chance de faire le « buzz ». Peu d'articles leur sont donc consacrés.

Mais surtout, il nous semble que cette baisse de l'attention médiatique peut être attribuée à la logique de la politique-spectacle, qui constitue à la fois le moteur du succès initial et la cause de l'essoufflement du mouvement. Cette logique entraîne une surenchère constante dans les actions pour garder l'attention des médias, qui ont une faible tolérance pour le « déjà vu ». À terme, cette dynamique s'essouffle, menant à un effondrement de la

visibilité médiatique du groupe. En somme, le ver était dans le fruit : le principe même qui assurait leur visibilité contenait aussi les conditions de son épuisement. Le sociologue Todd Gitlin, qui a étudié le rôle des médias de masse dans la montée et le déclin du mouvement étudiant américain opposé à la guerre du Vietnam « Students for a Democratic Society » (SDS), observait déjà que ce type d'organisations, tributaires de la lumière médiatique, étaient « artificiellement accélérées puis finalement épuisées par la recherche constante de nouveauté²⁸⁸ ».

Une analyse de la nature des articles publiés montre par ailleurs que la majorité des publications sont des dépêches d'agence de presse (Belga), à l'exception faite de *La Dernière Heure* :



Le fait que la majorité des articles provienne de dépêches d'agence entraîne une certaine uniformité dans le traitement des actions, laissant peu de place à des analyses ou des points de vue divergents.

5.3. La médiatisation comme vecteur de hiérarchisation

Todd Gitlin, dans son analyse du rôle des médias dans la structure du mouvement étudiant « Students for a Democratic Society » (SDS), montrait déjà que la médiatisation était vectrice de hiérarchisation : les journalistes se focalisent sur quelques porte-paroles, qui deviennent célèbres, éclipsant les autres membres du groupe²⁸⁹.

²⁸⁸ Todd Gitlin, *op. cit.*, p. 235 (traduit par nous).

²⁸⁹ Todd Gitlin, *op. cit.*, p.162.

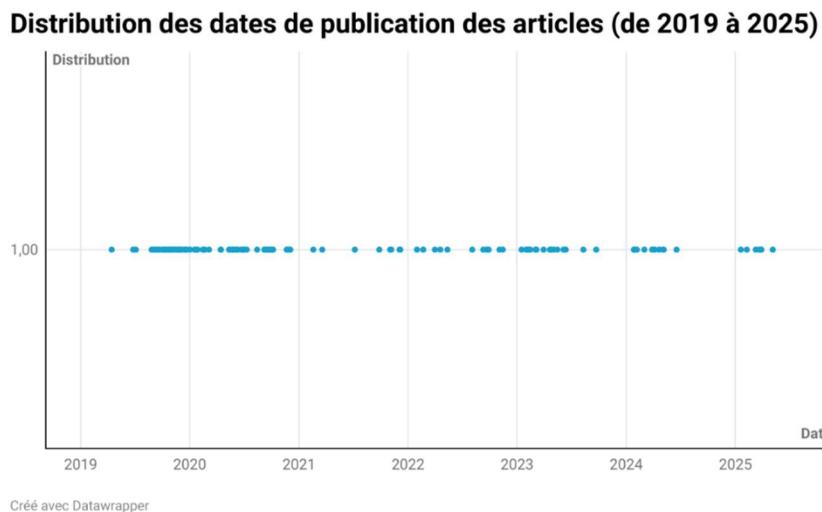
Plus près de nous, Manuel Cervera-Marzal, qui a réalisé une enquête de terrain au sein des « Refuseurs », une organisation française de désobéissance civile, fait le même constat²⁹⁰. Le leader est un bon client, capable de répondre aux sollicitations médiatiques : il s'exprime de façon claire, concise, percutante et il est souvent disponible. Dans le cas des « Refuseurs », Cervera-Marzal fait remarquer que le leader du groupe partage le même langage, les mêmes diplômes, attitudes et références culturelles que les journalistes couvrant leurs actions. Cette ressemblance sociologique crée une « affinité sociale » entre le leader et les journalistes, ce qui contribue à un traitement médiatique plus favorable au mouvement. L'émergence d'un leader n'est pas due uniquement aux médias ou au groupe militant, qui désignerait son porte-parole : le travail des journalistes est favorisé par l'existence d'un leader et, de manière circulaire, la présence médiatique favorise l'ascension de ce dernier. La médiatisation contribue ainsi à hiérarchiser les rapports entre militants, en consolidant la domination du leader sur le reste du groupe. C'est en ce sens que Cervera-Marzal considère la médiatisation comme vecteur de hiérarchisation.

Pour éviter cette personification et hiérarchisation du mouvement, Extinction Rebellion a décidé de ne pas reconnaître de leader officiel et les porte-paroles présents dans les articles de presse n'endossent ce rôle que le temps d'une action, souvent sous un pseudonyme (cf. *supra*). Nous ne remarquons pas, dans notre corpus, de construction progressive d'un leader. Cette stratégie semble donc avoir porté ses fruits. Néanmoins, quatre médias sur six (*La Dernière Heure*, *La Libre*, *Le Soir* et *le Vif*) consacrent au moins un article de plusieurs pages aux « combats » d'Esmeralda de Belgique, membre d'XR, dans lesquels la princesse évoque notamment le mouvement. Elle n'est pas présentée comme porte-parole ou représentante du mouvement mais aucun autre membre du mouvement n'a bénéficié du même espace médiatique pour partager sa vision.

²⁹⁰ Manuel Cervera-Marzal, « Médiatisation et hiérarchisation du militantisme. Le cas d'un collectif de désobéissance civile », *Politique et Sociétés*, vol.35, n°1, 2016, pp. 3-23.

5.4. Une information livrée de façon lacunaire

Si nous analysons la distribution des dates de publication des articles²⁹¹, nous pouvons observer que les articles sont publiés de façon éparse, surtout à partir de 2021 :



Nous avons déjà parlé de l'essoufflement de l'intérêt médiatique envers les actions d'XR, marqué par une couverture plus sporadique du mouvement. Mais comme le fait remarquer le sociologue américain William Gamson, une information livrée sous forme de « capsules dramatiques lacunaires²⁹² » rend d'autant plus difficile le suivi d'un sujet dans le temps. Le traitement épisodique des actions d'Extinction Rebellion complique la possibilité, pour le mouvement, d'influer sur les décisions politiques ou l'opinion publique en se servant du battage médiatique comme moyen de pression. L'absence de continuité dans la publication des articles entraîne par ailleurs une fragmentation des débats, chaque nouvelle publication relançant la discussion depuis le départ.

²⁹¹ Pour faciliter la représentation graphique, nous avons assimilé chaque date de publication à un seul article.
²⁹² William Gamson, *op. cit.*, p. 35 (traduit par nous).

6. Conclusion

Ce travail visait à comprendre comment le traitement médiatique des journaux francophones belges construisait les représentations des actions d'Extinction Rebellion Belgique, ainsi qu'à déterminer quels étaient les procédés discursifs contribuant à façonner une image pouvant aboutir à la légitimation ou à la marginalisation de leurs revendications. Nous avons procédé pour ce faire à l'analyse des articles publiés sur les actions d'XR dans six médias : *La Libre*, *Le Soir*, *Le Vif/L'Express*, *La Meuse*, *L'Avenir* et la *Dernière Heure*, d'avril 2019 à mai 2025. Pour y répondre, nous avons retenu trois hypothèses que nous allons examiner et confronter aux résultats obtenus.

1. Les militants d'Extinction Rebellion possèdent des capitaux qui leur permettent de réaliser des actions « bonnes à penser » pour les médias. De plus, la proximité sociale (même langage, diplômes, attitudes et références culturelles) entre militants et journalistes pousse ces derniers à présenter les manifestants de façon globalement positive (des personnes éduquées, organisées, souriantes, etc.).

Nous avons démontré que le mouvement mobilisait une base militante sociologiquement homogène : il s'agit d'une population très diplômée, plutôt de classe moyenne, engagée politiquement, majoritairement orientée vers des valeurs progressistes et écologistes et quasi exclusivement blanche. Boris Libois, un militant présenté comme l'une des têtes pensantes de la branche belge du mouvement, est en outre auteur de plusieurs ouvrages sur le journalisme et a travaillé pour le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) pendant plusieurs années. Les militants d'XR possèdent donc des capitaux et une expertise leur permettant *a priori* de produire des actions réussies pour la presse.

Nous avons en effet démontré que les militants avaient eu recours à la logique de la « politique-spectacle » pour accéder à la médiatisation. Cette logique se manifeste à deux niveaux : les causes inscrites à l'agenda militant et le répertoire d'actions. L'utilisation d'une telle stratégie indique que les militants avaient connaissance de ce qui était nécessaire pour attirer l'attention de médias soumis à une logique de captation. Par ailleurs, Extinction Rebellion a publié de nombreux communiqués de presse, ce qui leur a permis de diffuser leurs éléments de langage. Pour en témoigner, l'usage quasi exclusif du terme « action de désobéissance civile » des médias pour qualifier leurs actions. De nombreuses dépêches et articles reprennent en outre des extraits issus de ces communiqués, ce qui a permis au mouvement d'exercer une certaine influence sur le

contenu des articles. Les militants ont enfin utilisé des techniques pour relativiser et minimiser le caractère transgressif de leurs actions : mise en scène de la souffrance et du sacrifice des militants, mise en perspective de l'ampleur des dommages causés par les actions des désobéissants en les comparant à ceux causés par la poursuite des activités contestées, développement d'un vocabulaire permettant d'effacer ou de reléguer au second plan la question de la violence, attention visant à donner une bonne image des militants. Des traces de ces stratégies se retrouvent dans les articles de notre corpus.

Par ailleurs, les militants d'XR et les journalistes partagent des caractéristiques socio-démographiques semblables. Les journalistes étant, en majorité, également issus de la classe moyenne, sont très diplômés et n'appartiennent pas à un groupe minoritaire. Cette proximité sociale devrait donc favoriser une représentation médiatique des actions d'XR globalement positive. Comme nous l'avons pourtant démontré dans notre analyse, un cadrage de l'illégalité s'impose de manière quasi systématique dans la couverture médiatique de leurs actions (quel que soit le média) : les articles se concentrent sur les perturbations causées par les désobéissants et sur l'illégalité des faits. En outre, les actions de désobéissance ne bénéficient que rarement d'un traitement médiatique qui rend justice à leur force symbolique et à leur désintéressement. Les différents médias du corpus ont néanmoins repris les éléments de langage d'Extinction Rebellion pour qualifier les actions désobéissantes. À titre de comparaison, le traitement médiatique des actions du mouvement des Gilets jaunes (dont les membres étaient globalement moins dotés en capitaux et donc moins proches socialement des journalistes) s'est caractérisé par une disqualification quasi constante de la part des médias dominants, couplée à une certaine animosité ou mépris envers les manifestants²⁹³. Nous n'avons pas repéré de telles marques de mépris ou d'animosité envers les militants d'Extinction Rebellion.

Concernant le traitement médiatique des violences subies par les manifestants, la répression policière a tout de suite percé le mur médiatique, bien que l'on retrouve dans la couverture des violences des éléments qui renvoient au « journalisme de préfecture ». Par comparaison, alors que les actes de violence exercés par certains Gilets jaunes ont constitué la principale préoccupation des médias, les violences policières ont été largement passées

²⁹³ Alain Geneste, Arnaud Galliere et Pauline Perrenot, « Lire *Qu'ils se servent de leurs armes. Le traitement médiatique des gilets jaunes*, de Jean-Louis Siroix », *Acrimed*, 04 mars 2021 [En ligne] <https://www.acrimed.org/Lire-Qu'ils-se-servent-de-leurs-armes-Le> (consulté le 24 juin 2025).

sous silence, avant d'être euphémisées et minimisées²⁹⁴. Par ailleurs, nous n'avons pas retrouvé d'articles dans lesquels les journalistes omettent de nommer les policiers comme étant à l'origine des coups qu'ils portent (ex : « la manifestation a fait trois blessés »). Nous n'avons pas remarqué, en outre, de surreprésentation de la parole des forces de l'ordre (dans toutes leurs composantes) ou de partis pris outranciers des journalistes en faveur de la communication « officielle ». Les différents médias de notre corpus n'ont pas non plus fait appel à des éditorialistes ou des experts police/justice pour relayer un discours ultrasécuritaire. Ces trois éléments sont pourtant très fréquemment présents dans la couverture médiatique des violences policières subies par les Gilets jaunes²⁹⁵. Il convient également de noter que plusieurs articles publiés sont très critiques envers le comportement des policiers, bien qu'aucun ne replace les événements dans un contexte global de resserrement progressif du droit de manifester en Belgique.

En conclusion, la représentation médiatique des actions d'XR a globalement été plus positive que celle d'autres mouvements, comme les Gilets jaunes. Cette différence de traitement peut donc s'expliquer par la proximité sociale entre militants et journalistes, une proximité dont ne bénéficiaient pas les manifestants des Gilets jaunes.

2. Le traitement médiatique des journaux francophones belges oscille entre une valorisation des actions d'Extinction Rebellion en tant qu'initiatives citoyennes symboliques et engagées, et une marginalisation en les associant à des actions radicales ou perturbatrices.

Notre analyse a permis de démontrer que le cadrage de l'illégalité était dominant dans le traitement médiatique des actions d'Extinction Rebellion. Les articles se concentrent sur les perturbations causées par les désobéissants, sur l'illégalité des faits et sur l'intervention, parfois brutale, de la police qui en découle quasi systématiquement. Ce cadrage est valable quel que soit le média, ce qui confirme l'hypothèse de marginalisation des actions en les associant à des actions radicales ou perturbatrices. *La Libre* consacre néanmoins plusieurs articles (dans leur intégralité) à des entretiens avec des militants d'Extinction Rebellion dans lesquels ces derniers expliquent leurs motivations, leur parcours militant et le sens de leur engagement. Quelques articles du *Soir* contribuent par

²⁹⁴ *Loc. cit.*

²⁹⁵ Frédéric Lemaire et Pauline Perrenot, « Les violences policières mal traitées dans les médias dominants », *Acrimed*, 11 mars 2019 [En ligne] <https://www.acrimed.org/Les-violences-policières-mal-traitées-dans-les> (consulté le 24 juin 2025).

ailleurs à légitimer la pratique de la désobéissance civile, à la fois en la recontextualisant et en neutralisant les critiques les plus fréquentes à son sujet, par l'intervention de spécialistes de la question ou de détails signifiants. Mais ces éléments valorisants restent des cas particuliers. Nous ne pouvons donc pas véritablement parler d'oscillation entre légitimation et délégitimation des actions : la marginalisation constitue plutôt la règle et la valorisation son exception.

3. Le traitement médiatique se limite globalement aux événements spectaculaires conçus pour attirer l'attention des médias. Mais cette logique entraîne une surenchère dans les actions pour garder l'attention des médias. À terme, cette dynamique s'essouffle, menant à un effondrement de la visibilité médiatique du groupe en quelques mois.

Notre analyse quantitative a effectivement démontré que la publication des articles n'a pas été homogène depuis la création du mouvement en 2019. Le pic de publication a été atteint en octobre 2019, lors de la première action de grande ampleur d'Extinction Rebellion. Si les actions suivantes (fin 2019 et début 2020) ont encore suscité quelques échos médiatiques, la couverture médiatique a ensuite chuté drastiquement, jusqu'à devenir presque inexistante en 2021. Elle ne connaît par la suite qu'une reprise très limitée. L'hypothèse a donc été confirmée par nos observations : le principe même qui assurait leur visibilité contenait aussi les conditions de son épuisement.

Par ailleurs, l'absence de continuité dans la publication des articles a eu pour effet de fragmenter la portée de ses revendications et a réduit la pression médiatique que le groupe pouvait exercer sur le pouvoir politique, ce qui a plutôt eu tendance à marginaliser ses actions.

7. Corpus

La Dernière Heure (DH)

- [1] MdK, « “Extinction Rebellion” a investi la place Royale », *La Dernière Heure*, 13 octobre 2019.
- [2] M.L., « Ph. Close rencontrera Extinction Rebellion aujourd’hui », *La Dernière Heure*, 15 octobre 2019.
- [3] D.R., « Extinction Rebellion : des dizaines de témoignages d’abus », *La Dernière Heure*, 16 octobre 2019.
- [4] Magali Veronesi, « Les arbres de la discorde », *La Dernière Heure*, 16 octobre 2019.
- [5] Belga, « Extinction Rebellion : le PTB veut le rapport de police », *La Dernière Heure*, 18 octobre 2019.
- [6] D.R., « Extinction Rebellion : action civile contre la Ville », *La Dernière Heure*, 28 octobre 2019.
- [7] Jennifer Bodereau, « Extinction Rebellion exige réparations à la Ville de Bruxelles », *La Dernière Heure*, 07 novembre 2019.
- [8] J.V.K., « Extinction Rebellion ira au conseil communal », *La Dernière Heure*, 21 novembre 2019.
- [9] J.V.K., « Quatre manifestations au conseil », *La Dernière Heure*, 26 novembre 2019.
- [10] M.V., « Mise sous pression par des activistes et citoyens », *La Dernière Heure*, 03 décembre 2019.
- [11] A.F., « Extinction Rebellion manifestera sur le Grand-Place », *La Dernière Heure*, 19 décembre 2019.
- [12] Li. B., « Esméralda de Belgique parle de ses combats », *La Dernière Heure*, 24 mai 2020.
- [13] Belga, « 60 arrestations après l’action d’Extinction Rebellion », *La Dernière Heure*, 29 juin 2020.
- [14] V. F., « Extinction Rébellion tente un coup d’intox », *La Dernière Heure*, 07 septembre 2020.
- [15] Belga, « Extinction Rebellion bloque le bois », *La Dernière Heure*, 23 novembre 2020.
- [16] A.F., « Aucun P.-V. pour les blocages sauvages du bois de la Cambre », *La Dernière Heure*, 01 décembre 2020.
- [17] Arnaud Farr, « Bois de la Cambre : des échauffourées sont à craindre », *La Dernière Heure*, 03 décembre 2020.
- [18] G. La, « Ils dénoncent l’élevage industriel au McDonald », *La Dernière Heure*, 27 septembre 2021.
- [19] Michel Demeester, « “Burger King, c’est Murder King” », *La Dernière Heure*, 06 décembre 2021.
- [20] Vincent Fifi, « Les activistes devront payer », *La Dernière Heure*, 21 septembre 2022.
- [21] Vincent Fifi, « 350 € de facture pour Extinction Rebellion », *La Dernière Heure*, 28 septembre 2022.
- [22] S.M., « Énergie : se conformer au nouveau règlement », *La Dernière Heure*, le 01 février 2023.
- [23] J.V.E., « Des affiches sur les vitrines des commerces restés allumés », *La Dernière Heure*, 07 mars 2023.

[24] Arnaud Farr, « Bruxelles – Extinction Rebellion va durcir le ton », *La Dernière Heure*, 29 janvier 2024.

L’Avenir

- [1] Belga, « Nouvelle action de désobéissance pour le climat à Bruxelles “pour déclarer l’état d’urgence climatique et écologique », *L’Avenir*, 15 avril 2019.
- [2] Mathieu Golinvaux, « “Il n’y aura pas de troisième option” », *L’Avenir*, 27 août 2019.
- [3] A. Deb., « Des activistes écolos piratent la citadelle », *L’Avenir*, 04 septembre 2019.
- [4] Belga, «“Bolsonaro met la planète en péril” : Extinction Rebellion revendique les tags sur l’ambassade du Brésil », *L’Avenir*, 06 septembre 2019.
- [5] Q.C., « Un appel percutant à répondre dès maintenant aux défis climatiques », *L’Avenir*, 17 septembre 2019.
- [6] Belga, «“Votre Majesté, votre Royaume brûle” : Extinction Rebellion s’invite dans le jardin du Palais Royal », *L’Avenir*, 30 septembre 2019.
- [7] Belga, « “Le Roi doit déclarer l’urgence climatique” : 400 activistes le lui demanderont depuis le jardin du Palais », *L’Avenir*, 10 octobre 2019.
- [8] D. A., « Extinction Rébellion débarque en ville », *L’Avenir*, 12 octobre 2019.
- [9] Belga, « Le mouvement Extinction Rebellion manifeste sur la place Royale », *L’Avenir*, 12 octobre 2019.
- [10] Belga, « Extinction Rebellion à Bruxelles : 435 manifestants interpellés », *L’Avenir*, 13 octobre 2019.
- [11] Belga, « 435 manifestants ont été interpellés », *L’Avenir*, 14 octobre 2019.
- [12] Belga, « Autopompes et sprays au poivre contre Extinction Rebellion : “Le dispositif policier n’est jamais lié au contenu d’une manif”, réagit Close », *L’Avenir*, 14 octobre 2019.
- [13] Romain Veys, « La désobéissance civile à l’aune du droit : que risque un militant qui participe à une action ? », *L’Avenir*, 19 octobre 2019.
- [14] Belga, « Extinction Rebellion : quatre procédures d’enquête disciplinaire à l’égard de policiers », *L’Avenir*, 21 octobre 2019.
- [15] Belga, « Extinction Rebellion attaque la Ville de Bruxelles », *L’Avenir*, 27 octobre 2019.
- [16] Belga, « Extinction Rebellion mène une action silencieuse à la gare d’Anvers », *L’Avenir*, 11 novembre 2019.
- [17] M. Dem., « Le Black Friday de l’anti-surconsommation », *L’Avenir*, 30 novembre 2019.
- [18] Belga, « Extinction Rebellion n’a pas demandé d’autorisation pour manifester vendredi », *L’Avenir*, 18 décembre 2019.
- [19] Julie Douxfils, « Rebelles pour la planète à la veille de Noël », *L’Avenir*, 21 décembre 2019.
- [20] Jean-Christophe Herminaire, « Arrêter l’illusion que l’auto ne pollue pas », *L’Avenir*, 18 janvier 2020.
- [21] Jean-Christophe Herminaire, « Extinction Rebellion ne digère pas », *L’Avenir*, 22 janvier 2020.
- [22] Belga, « Extinction Rebellion essuie une plainte du bourgmestre de Tournai », *L’Avenir*, 14 février 2020.
- [23] B. L., « Extinction Rebellion attaque en deux temps », *L’Avenir*, 19 février 2020.

- [24] Christophe Desablens, « Des rebelles en action à Tournai, avant d'interpeller les politiques », *L'Avenir*, 20 février 2020.
- [25] J. R., « Extinction Rebellion se fait ventriloque de Sophie Wilmès : “Oui, il faut changer de cap” », *L'Avenir*, 15 avril 2020.
- [26] V. D., « XR entame une campagne post-covid », *L'Avenir*, 14 mai 2020.
- [27] Belga, « “La vie ou la 5G ?” : Extinction Rebellion recouvre une pub d'un message anti-5G », *L'Avenir*, 08 juin 2020.
- [28] Belga, « Extinction Rebellion appelle à une vague de mobilisation citoyenne », *L'Avenir*, 11 juin 2020.
- [29] Belga, « Namur : les jeunes grimpent pour le monde de demain, après Covid », *L'Avenir*, 22 juin 2020.
- [30] Belga, « Extinction Rebellion retire les lettres “Finance” à la Finance Tower », *L'Avenir*, 25 juin 2020.
- [31] Belga, « Extinction Rebellion a rendu les lettres de la Tour des Finances aux partis politiques », *L'Avenir*, 30 juin 2020.
- [32] P. B., « “Extinction Rebellion veut faire le buzz” », *L'Avenir*, 08 septembre 2020.
- [33] Belga, « Salon de l'auto : la Febiac gagne en justice contre Extinction Rebellion », *L'Avenir*, 23 septembre 2020.
- [34] Belga, « Nouvelle arrestation administrative de cinq militants au Palais d'Egmont », *L'Avenir*, 26 septembre 2020.
- [35] Belga, « La page d'Extinction Rebellion Belgique à nouveau suspendue par Facebook », *L'Avenir*, 05 octobre 2020.
- [36] Belga, « Extinction Rebellion mène une action symbolique au bois de la Cambre », *L'Avenir*, 21 novembre 2020.
- [37] P. W., « Des zigues antisystème au pied de la citadelle », *L'Avenir*, 02 novembre 2021.
- [38] Michel Demeester, « Pour Extinction Rebellion, Burger King, c'est Murder King », *L'Avenir*, 06 décembre 2021.
- [39] R.V., « “N’oubliez pas d’éteindre en sortant”, affiche Extinction Rebellion », *L'Avenir*, 21 février 2022.
- [40] Vincent Fifi, « Extinction Rebellion s'invite au salon du véhicule électrique », *L'Avenir*, 10 septembre 2022.
- [41] Vincent Fifi, « Le groupe militant Extinction Rebellion aura droit à sa facture », *L'Avenir*, 21 septembre 2022.
- [42] Vincent Fifi, « La facture adressée à Extinction Rebellion : 350 € », *L'Avenir*, 28 septembre 2022.
- [43] Belga, « Gaspillage énergétique : Extinction Rebellion fait passer le message en vitrine », *L'Avenir*, 07 mars 2023.
- [44] Sylvain Anciaux, « Action surprise d'activistes écologistes dans le quartier européen cette nuit pour encourager la commission à inscrire l'écocide dans le droit », *L'Avenir*, 04 mai 2023.
- [45] Belga, « Fouille à nu, nuit en cellule... : la zone de police Bruxelles Ixelles condamnée pour l'interpellation de militants d'Extinction Rebellion », *L'Avenir*, 16 mai 2023.
- [46] Samuel Husouih, « Extinction Rebellion ne sera pas à l'amende », *L'Avenir*, 13 juin 2023.
- [47] Belga, « Gand : 14 activistes d'Extinction Rebellion interpellés lors d'une action », *L'Avenir*, 23 septembre 2023.

- [48] Belga, « Les activistes d'Extinction Rebellion se font entendre dans le centre-ville de Bruxelles : "Nous voulons un avenir sans énergie fossile" », *L'Avenir*, 28 janvier 2024.
- [49] Belga, « Mobilisés contre les énergies fossiles », *L'Avenir*, 29 janvier 2024.
- [50] Belga, « Extinction Rebellion bloque la rue Belliard toute l'après-midi contre les subventions aux énergies fossiles : "On prévoit 1 milliard de morts" », *L'Avenir*, 04 mai 2024.
- [51] Belga, « 132 activistes d'Extinction Rebellion arrêtés à Bruxelles », *L'Avenir*, 06 mai 2024.
- [52] Belga, « Pourquoi l'assureur AIG a été bloqué par des activistes du climat à Ixelles ce 18 juin ? "Il soutient le pipeline EACOP, véritable bombe climatique" », *L'Avenir*, 18 juin 2024.

Le Soir

- [1] Lorraine Kihl, « Extinction Rebellion, les ultras du climat », *Le Soir*, 26 juin 2019.
- [2] Mathieu Colinet, « Faut-il désobéir pour faire avancer une cause ? », *Le Soir*, 10 octobre 2019.
- [3] Michel De Muelenaere, « Extinction Rebellion : l'urgence climatique au palais royal », *Le Soir*, 11 octobre 2019.
- [4] Michel De Muelenaere, « Esmeralda la rebelle proclame l'urgence climatique », *Le Soir*, 12 octobre 2019.
- [5] Michel De Muelenaere, « Enquête sur les violences à l'encontre d'Extinction Rebellion », *Le Soir*, 14 octobre 2019.
- [6] Véronique Lamquin, « "Un échec pour tout le monde, j'assume" », *Le Soir*, 15 octobre 2019.
- [7] Véronique Lamquin, « Extinction Rebellion : quatre dossiers disciplinaires à la police », *Le Soir*, 22 octobre 2019.
- [8] Belga, « Bruxelles : des militants pro-climat distribuent des plantes vertes aux commissaires européens », *Le Soir*, 31 octobre 2019.
- [9] Belga, « Extinction Rebellion mène une action silencieuse à la gare d'Anvers », *Le Soir*, 11 novembre 2019.
- [10] Belga, « Bruxelles : une vingtaine d'activistes d'Extinction Rebellion interpellés jeudi soir », *Le Soir*, 29 novembre 2019.
- [11] J. BS., « La manifestation de vendredi interdite », *Le Soir*, 18 décembre 2019.
- [12] Belga, « Philippe Close, bourgmestre de Bruxelles, interdit l'action d'Extinction Rebellion sur la Grand-Place », *Le Soir*, 18 décembre 2019.
- [13] Julien Bialas, « Extinction Rebellion en justice contre Bruxelles et la police », *Le Soir*, 19 décembre 2019.
- [14] Belga, « Extinction Rebellion annonce une action au Salon de l'auto le 18 janvier », *Le Soir*, 02 janvier 2020.
- [15] Belga, « Extinction Rebellion mène une action spectaculaire au salon de l'auto : 185 militants interpellés », *Le Soir*, 18 janvier 2020.
- [16] Sacha Velkeneers, « Un briefing post-Davos annulé suite au siège de 150 activistes », *Le Soir*, 27 janvier 2020.
- [17] Jean-François Kahn, « Du triomphe des Verts à l'écologie comme religion », *Le Soir*, 18 février 2020.

- [18] Belga, « Extinction Rebellion produit une vidéo d'un discours ficitif de Wilmès pour relancer leurs actions », *Le Soir*, 14 avril 2020.
- [19] Belga, « Extinction Rebellion tague les rues de Namur », *Le Soir*, 12 mai 2020.
- [20] Belga, « Extinction Rebellion mène une action contre la 5G à Molenbeek », *Le Soir*, 05 juin 2020.
- [21] P. LA., « Extinction Rebellion décroche les lettres en métal de la Tour des Finances à Bruxelles », *Le Soir*, 25 juin 2020.
- [22] Belga, « Extinction Rebellion manifeste en plein centre de Bruxelles », *Le Soir*, 27 juin 2020.
- [23] Belga, « Manifestation d'Extinction Rebellion : une soixantaine d'activistes arrêtés », *Le Soir*, 27 juin 2020.
- [24] Belga, « Manifestation Extinction Rebellion : la police retient les activistes sur le boulevard Pacheco », *Le Soir*, 27 juin 2020.
- [25] Belga, « Facebook supprime la page d'Extinction Rebellion Belgique pour “discours haineux” », *Le Soir*, 07 septembre 2020.
- [26] Belga, « Extinction Rebellion tague des murs du palais royal et des parlements », *Le Soir*, 20 septembre 2020.
- [27] Belga, « Négociations fédérales : trois activistes d'Extinction Rebellion arrêtés devant le palais d'Egmont », *Le Soir*, 24 septembre 2020.
- [28] Belga, « Magnette et De Croo reçus par le Roi : plusieurs activistes arrêtés devant le Palais Royal », *Le Soir*, 28 septembre 2020.
- [29] Belga, « Manifestation à Bruxelles contre le déploiement du réseau 5G », *Le Soir*, 20 mars 2021.
- [30] Louis Colart, « Extinction Rebellion gagne un procès contre la police bruxelloise », *Le Soir*, 07 juillet 2021.
- [31] Par la rédaction, « Extinction Rebellion : 238 arrestations administratives après une action rue de la Loi à Bruxelles », *Le Soir*, 06 novembre 2021.
- [32] Belga, « Extinction Rebellion mène une action devant le Burger King de Louvain-la-Neuve », *Le Soir*, 04 décembre 2021.
- [33] Belga, « Extinction Rebellion : des militants bloquent l'accès au terminal charbonnier de Gand », *Le Soir*, 01 avril 2022.
- [34] Belga, « Extinction Rebellion dénonce une politique climatique “négligente”, devant le Manneken Pis », *Le Soir*, 04 août 2022.
- [35] Béatrice Delvaux, « L'ennemi ce n'est pas l'activisme, l'ennemi c'est l'inaction », *Le Soir*, 03 novembre 2022.
- [36] Belga, « Salon de l'auto : des publicités détournées pour protester contre Toyota et BMW », *Le Soir*, 16 janvier 2023.
- [37] Belga, « Tour des Flandres : pourquoi la course risque d'être perturbée », *Le Soir*, 31 mars 2023.
- [38] Caroline Dunski, « La nature en rébellion contre le béton », *Le Soir*, 25 avril 2023.
- [39] Par la rédaction, « La police de Bruxelles condamnées pour l'interpellation de militants d'Extinction Rebellion », *Le Soir*, 16 mai 2023.
- [40] Agathe Decleire, « Les actions de désobéissance civile sont-elles légitimes ? », *Le Soir*, 27 janvier 2024.
- [41] Belga, « Les militants écologistes d'Extinction Rebellion occupent la rue Cantersteen à Bruxelles », *Le Soir*, 28 janvier 2024.

- [42] Belga, « Bruxelles : des activistes écologistes ont occupé la place de l'Albertine », *Le Soir*, 02 mars 2024.
- [43] Belga, « Bruxelles : une compagnie d'assurances bloquée par des activistes », *Le Soir*, 28 mars 2024.
- [44] Belga, « Bruxelles : des activistes bloquent la rue Belliard pour dire “stop” aux énergies fossiles », *Le Soir*, 06 avril 2024.
- [45] Par la rédaction, « Extinction Rebellion masque la vue de statues en Belgique », *Le Soir*, 21 avril 2024.
- [46] Belga, « Bruxelles : des activistes du climat bloquent le siège d'une compagnie d'assurance », *Le Soir*, 18 juin 2024.
- [47] Belga, « Une odeur nauséabonde : que s'est-il passé au salon de l'auto ? », *Le Soir*, 19 janvier 2025.
- [48] Belga, « Des agences BNP Paribas Fortis visées par des actions pro-palestiniennes », *Le Soir*, 06 mai 2025.

La Meuse

- [1] Belga, « Des milliers de militants à Londres pour l'écologie », *La Meuse*, 15 avril 2019.
- [2] Vincent Desguin « Du faux sang devant certains magasins de prêt-à-porter », *La Meuse*, 05 juillet 2019.
- [3] Vincent Desguin, « Le faux sang répandu à Namur, c'est eux. De nouveaux types de contestations », *La Meuse*, 05 juillet 2019.
- [4] Vincent Desguin, « Une banderole d'activistes écologistes sur la citadelle », *La Meuse*, 04 septembre 2019.
- [5] Belga, « Le mouvement Extinction Rebellion manifeste sur la place Royale », *La Meuse*, 12 octobre 2019.
- [6] Belga, « Le mouvement Extinction Rebellion a manifesté à Bruxelles : quelques centaines de manifestants interpellés », *La Meuse*, 12 octobre 2019.
- [7] Belga, « La police bruxelloise a interpellé un total de 435 manifestants d'Extinction Rebellion », *La Meuse*, 13 octobre 2019.
- [8] Belga, « 435 manifestants interpellés : enquête sur l'action policière », *La Meuse*, 14 octobre 2019.
- [9] Belga, « Des dizaines de témoignages d'abus ont été rassemblés par le mouvement Extinction Rebellion : une enquête ouverte », *La Meuse*, 15 octobre 2019.
- [10] Belga, « 7 m³ de copeaux déversés devant l'Hôtel de Ville », *La Meuse*, 16 octobre 2019.
- [11] Belga, « Des activistes auraient été forcés d'inhaler du gaz d'échappement », *La Meuse*, 16 octobre 2019.
- [12] Belga, « Le PTB exige que les ordres du bourgmestre soient rendus publics », *La Meuse*, 17 octobre 2019.
- [13] Belga, « Action de désobéissance “Extinction Rebellion” à Bruxelles : quatre procédures d'enquête disciplinaire ont été initiées à l'égard de policiers », *La Meuse*, 21 octobre 2019.
- [14] Belga, « 300 personnes mobilisées contre la violence policière à Bruxelles », *La Meuse*, 22 octobre 2019.

- [15] Belga, « Extinction Rebellion : Ecolo sollicite le Comité P », *La Meuse*, 24 octobre 2019.
- [16] Belga, « Extinction Rebellion veut intenter une action civile contre la Ville de Bruxelles », *La Meuse*, 26 octobre 2019.
- [17] Belga, « Des militants pour le climat distribuent des plantes vertes », *La Meuse*, 31 octobre 2019.
- [18] Belga, « Mobilisation secrète face à la surconsommation prévue à Tournai », *La Meuse*, 24 novembre 2019.
- [19] Belga, « Charleroi : Extinction Rebellion demande l'urgence climatique », *La Meuse*, 26 novembre 2019.
- [20] Belga, « Extinction Rebellion veut manifester sur la Grand Place », *La Meuse*, 18 décembre 2019.
- [21] D.R., « Extinction Rebellion attaque la Ville pour maltraitance », *La Meuse*, 18 décembre 2019.
- [22] Belga, « Extinction Rebellion n'a pas déposé de demande de manifestation pour vendredi selon Philippe Close », *La Meuse*, 18 décembre 2019.
- [23] S.D., « Action illégale sur la place d'Armes », *La Meuse*, 22 décembre 2019.
- [24] Belga, « Une banderole géante accuse la Ville de Namur de complicité avec les lobbies du BTP : "Stop au béton dans nos villes et nos campagnes »», *La Meuse*, 18 février 2020.
- [25] Luc Gochel, « 350 € d'amende pour un autocollant sur feu rouge », *La Meuse*, 06 mars 2020.
- [26] Belga, « Mons : les activistes d'Extinction Rebellion ont frappé en soirée », *La Meuse*, 06 mars 2020.
- [27] Belga, « Un discours fictif de Sophie Wilmès par Extinction Rebellion », *La Meuse*, 14 avril 2020.
- [28] Belga, « Namur : Maxime Prévot sur les affiches d'Extinction Rebellion », *La Meuse*, 25 mai 2020.
- [29] Belga, « Une performance d'Extinction Rebellion place de la Monnaie », *La Meuse*, 25 mai 2020.
- [30] Gaëtan Istat, « Prévot sur les affiches d'Extinction Rebellion », *La Meuse*, 26 mai 2020.
- [31] Kevin Colard, « L'Enjambée déjà taguée ce week-end », *La Meuse*, 26 mai 2020.
- [32] C.T., « Extinction Rebellion s'attaque à la publicité », *La Meuse*, 14 août 2020.
- [33] Belga, « Facebook a supprimé la page d'Extinction Rebellion Belgique pour "discours haineux" », *La Meuse*, 07 septembre 2020.
- [34] Belga, « Nouvelle action d'Extinction Rebellion au bois de la Cambre à Bruxelles », *La Meuse*, 12 septembre 2020.
- [35] Belga, « Un logo d'Extinction Rebellion tagué sur le Palais Royal », *La Meuse*, 20 septembre 2020.
- [36] Belga, « Formation fédérale : nouvelles arrestations d'activistes d'Extinction Rebellion », *La Meuse*, 22 septembre 2020.
- [37] Belga, « La police arrête des activistes d'Extinction Rebellion devant le Palais royal », *La Meuse*, 23 septembre 2020.
- [38] Belga, « Nouvelle arrestation administrative de cinq militants au Palais d'Egmont à Bruxelles », *La Meuse*, 26 septembre 2020.

- [39] Belga, « La page d'Extinction Rebellion Belgique à nouveau suspendue par Facebook », *La Meuse*, 05 octobre 2020.
- [40] Belga, « Action de XR contre une révision des règles européennes sur les pesticides », *La Meuse*, 06 octobre 2020.
- [41] Colleen Tordeur, « “Le statut d'arbre remarquable aura été balayé d'un revers de la main” », *La Meuse*, 18 février 2021.
- [42] Belga, « Les Gilets jaunes devant le Parlement wallon », *La Meuse*, 02 novembre 2021.
- [43] Colleen Tordeur, « Une “masse” critique menée », *La Meuse*, 06 décembre 2021.
- [44] Belga, « Une action anti-éclairage d'Extinction Rebellion », *La Meuse*, 31 janvier 2022.
- [45] J.M., « Extinction Rebellion manifeste Place d'Armes », *La Meuse*, 14 novembre 2022.
- [46] G.I., « Extinction Rebellion contre le gaspillage énergétique », *La Meuse*, 04 février 2023.
- [47] G.I., « Des affiches sur les vitrines des commerces pollueurs », *La Meuse*, 07 mars 2023.
- [48] G.I., « Namur – Une action d'Extinction Rebellion “pour dénoncer le gaspillage énergétique des portes de magasins ouvertes en hiver” », *La Meuse*, 06 février 2024.

Le Vif/l'Express

- [1] Belga, « Des copeaux de bois déversés par Extinction Rebellion devant l'Hôtel de ville de Namur », *Le Vif/l'Express*, 15 octobre 2019.
- [2] Simon Demeulemeester, « Extinction Rebellion : “Il y a des cow-boys dans la police de Bruxelles » », *Le Vif/l'Express*, 15 octobre 2019.
- [3] Belga, « Des dizaines de témoignages d'abus et une enquête ouverte », *Le Vif/l'Express*, 15 octobre 2019.
- [4] Belga, « Extinction Rebellion : le PTB exige que les ordres du bourgmestre et le rapport d'enquête soient rendus publics », *Le Vif/l'Express*, 17 octobre 2019.
- [5] Belga, « Extinction Rebellion : quatre procédures d'enquête disciplinaire à l'égard de policiers », *Le Vif/l'Express*, 21 octobre 2019.
- [6] Jan de Deken, « Extinction Rebellion : pourquoi notre police n'est pas capable de gérer les manifestants comme à Londres ou Amsterdam ? », *Le Vif/l'Express*, 24 octobre 2019.
- [7] Belga, « Extinction Rebellion veut intenter une action civile contre la Ville de Bruxelles », *Le Vif/l'Express*, 26 octobre 2019.
- [8] Belga, « Extinction Rebellion veut manifester sur la Grand Place : Close privilégie la négociation », *Le Vif/l'Express*, 16 décembre 2019.
- [9] Robert Van Apeldoorn, « Le Brussels Motor Show, une réussite malgré la professionnalisation des manifestants d'Extinction Rebellion », *Le Vif/l'Express*, 23 janvier 2020.
- [10] Olivier Rogeau, « Esmeralda de Belgique se confie : “Il faut une réelle pression si l'on veut extraire le racisme de nos mentalités » », *Le Vif/l'Express*, 01 juillet 2020.
- [11] Marie-Cécile Royen, « La crise sanitaire a-t-elle dégonflé le potentiel émotionnel du mouvement Extinction Rebellion ? », *Le Vif/l'Express*, 10 juillet 2020.

La Libre Belgique

- [1] Belga, « Extinction Rebellion revendique la dépréciation de l'ambassade du Brésil », *La Libre*, 05 septembre 2019.
- [2] Belga, « Extinction Rebellion invite les Belges à occuper le jardin du Palais royal le 12 octobre », *La Libre*, 09 septembre 2019.
- [3] Cédric Chevalier, « Pour que le désespoir climatique ne se transforme pas en guerre civile écologique », *La Libre*, 20 septembre 2019.
- [4] Belga, « Extinction Rebellion lance une série d'actions dans le monde entier », *La Libre*, 04 octobre 2019.
- [5] Belga, « Plus de 400 personnes samedi dans les jardins du Roi pour 24h de discussion sur le climat », *La Libre*, 10 octobre 2019.
- [6] G.T., « À Bruxelles, Extinction Rebellion en appelle au Roi », *La Libre*, 11 octobre 2019.
- [7] Belga, « Extinction Rebellion : la police bruxelloise a-t-elle agi de manière excessive ? Une enquête est ouverte », *La Libre*, 13 octobre 2019.
- [8] Belga, « Christophe sous le choc après la charge des policiers : “Je ne comprendrais pas que cela reste sans conséquence” », *La Libre*, 13 octobre 2019.
- [9] Belga, « Des militants d'Extinction Rebellion ont été gazés au poivre. Une enquête est ouverte », *La Libre*, 14 octobre 2019.
- [10] Belga, « Philippe Close revient sur les débordements lors de la manifestation d'Extinction Rebellion », *La Libre*, 14 octobre 2019.
- [11] Guillaume Grignard, « Extinction Rebellion construit sa légitimité autour du concept trompeur de “désobéissance” », *La Libre*, 14 octobre 2019.
- [12] Belga, « Des copeaux de bois déversés par Extinction Rebellion devant l'Hôtel de ville de Namur », *La Libre*, 15 octobre 2019.
- [13] Belga, « Extinction Rebellion : des dizaines de témoignages d'abus et une enquête ouverte », *La Libre*, 15 octobre 2019.
- [14] Belga, « Le PTB exige que les ordres du bourgmestre et le rapport d'enquête soient rendus publics », *La Libre*, 17 octobre 2019.
- [15] Belga, « Extinction Rebellion : Ecolo sollicite le Comité P », *La Libre*, 24 octobre 2019.
- [16] Bruno Bauraind *et al.*, « Réprimer les manifestations : une banalisation de pratiques policières inadmissibles en démocratie », *La Libre*, 24 octobre 2019.
- [17] Belga, « Extinction Rebellion veut intenter une action civile contre la Ville de Bruxelles », *La Libre*, 26 octobre 2019.
- [18] Belga, « Extinction Rebellion déclare Namur “en état d'urgence climatique et écologique” », *La Libre*, 13 novembre 2019.
- [19] Clément Boileau et Louise Vanderkelen, « Peut-on enfreindre les lois pour se faire entendre ? », *La Libre*, 06 décembre 2019.
- [20] Belga, « Extinction Rebellion veut manifester sur la Grand Place : Close privilégie la négociation », *La Libre*, 16 décembre 2019.
- [21] Belga, « Extinction Rebellion n'a pas déposé de demande de manifestation pour vendredi », *La Libre*, 18 décembre 2019.
- [22] Belga, « Une banderole géante accuse la Ville de Namur de complicité avec les lobbies du BTP », *La Libre*, 18 février 2020.

- [23] Belga, « La vidéo d'un discours fictif de Wilmès pour relancer les actions d'Extinction Rebellion », *La Libre*, 14 avril 2020.
- [24] Belga, « Extinction Rebellion occupe un carrefour dans le Bois de la Cambre à Ixelles », *La Libre*, 04 juin 2020.
- [25] Belga, « Les actions d'Extinction Rebellion se sont achevées par des arrestations », *La Libre*, 29 juin 2020.
- [26] Belga, « Nouvelle arrestation administrative de cinq militants au Palais d'Egmont à Bruxelles », *La Libre*, 26 septembre 2020.
- [27] Antonin Marsac, « Esméralda de Belgique à propos de ses combats : « Je pense que la désobéissance civile a prouvé sa valeur tout au long des siècles », *La Libre*, 23 mai 2020.
- [28] Belga, « Extinction Rebellion mène une action symbolique contre la réouverture du bois de la Cambre », *La Libre*, 21 novembre 2020.
- [29] Belga, « L'homme qui a perturbé la finale de la Coupe de Belgique n'en était pas à son premier coup d'essai, qui est-il ? », *La Libre*, 19 avril 2022.
- [30] Belga, « XR s'en prend à l'industrie de la viande », *La Libre*, 13 juin 2022.
- [31] Elise Legrand, « Activistes écologistes et syndicats s'allient contre la hausse des prix de l'énergie », *La Libre*, 11 février 2023.
- [32] Belga, « Extinction Rebellion a bloqué le terminal des jets privés de Brussels Airport », *La Libre*, 14 février 2023.
- [33] Francis Van De Woestyne, « “Le titre de princesse m'aide dans mes combats” », *La Libre*, 04 mars 2023.
- [34] Aurélie Demesse, « “Je pense que le mot « éco-terrorisme » est souvent utilisé dans le mauvais contexte” », *La Libre*, 21 avril 2023.
- [35] Sylvain Anciaux, « Action surprise d'activistes écologistes dans le quartier européen cette nuit pour encourager la commission à inscrire l'écocide dans le droit », *La Libre*, 04 mai 2023.
- [36] Véronique Leblanc, « “Les activistes pro-environnement méritent notre sympathie, pas la répression” », *La Libre*, 06 juin 2023.
- [37] Loïc Dubois, « “Ce qui doit guider l'action publique, c'est la justice et pas seulement la légalité” », *La Libre*, 11 août 2023.
- [38] Belga, « Que s'est-il passé ce samedi au H&M de la rue Neuve ? “Une odeur de fromage de Herve bien mûr” diffusée dans le magasin », *La Libre*, 08 février 2025.
- [39] Belga, « Des activistes du climat occupent le bureau de l'assureur Marsh à Auderghem », *La Libre*, 10 mars 2025.
- [40] Belga, « Trois arrestations administratives à la suite d'une action d'Extinction Rebellion à Bruges », *La Libre*, 22 mars 2025.
- [41] Belga, « Action d'Extinction Rebellion devant un bureau de BNP Paribas à Gand », *La Libre*, 29 mars 2025.

8. Bibliographie

Livres

- Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2019.
- Graeme Hayes et Sylvie Ollitrault, *La désobéissance civile*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2024.
- Jean-Baptiste Comby, *Écolos, mais pas trop...Les classes sociales face à l'enjeu environnemental*, Paris, Raisons d'Agir, 2024.
- Jean-Baptiste Comby, *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raisons d'Agir, 2015.
- Manuel Cervera-Marzal dans *Dictionnaire des mouvements sociaux* (sous la dir. d'Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu), Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2020.
- Manuel Cervera-Marzal, *Les nouveaux-désobéissants : citoyens ou hors-la-loi ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « La bibliothèque du MAUSS », 2016.
- Marieke Stein, « La désobéissance dans les contestations environnementales : entre impératifs de non-violence et de visibilité », dans *Violences et radicalités militantes dans l'espace public en France des années 1980 à nos jours* (sous la dir. de B. Fleury et J. Walter), Paris, Riveneuve, coll. « Violences et radicalités militantes », 2020.
- Oscar Berglund et Daniel Schmidt, *Extinction Rebellion and Climate Change Activism. Breaking the Law to Change the World*, Cham, Palgrave Macmillan, 2020.
- Todd Gitlin, *The Whole World Is Watching. Mass Media in the Making and Unmaking of the New Left*, Californie, University of California Press, 1980.
- William Gamson, *Talking Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

Articles scientifiques

- Ahmed Nafeez, «The flawed social science behind Extinction Rebellion's change strategy», *Medium*, 2019 [En ligne] <https://medium.com/insurge-intelligence/the-flawed-science-behind-extinction-rebellions-change-strategy-af077b9abb4d> (consulté le 28 avril 2025)
- Alain Geneste, Arnaud Galliere et Pauline Perrenot, « Lire *Qu'ils se servent de leurs armes. Le traitement médiatique des gilets jaunes* », de Jean-Louis Siroix », *Acrimed*, 04 mars 2021 [En ligne] <https://www.acrimed.org/Lire-Qu'ils-se-servent-de-leurs-armes-Le> (consulté le 24 juin 2025).
- Alexandra Scappaticci-Martin, « Extinction Rebellion appelle à la désobéissance civile de masse », *Alternatives non-violentes*, n°192, 2019, pp. 16-20.
- Catherine Lemarier-Saulnier, « Cadrer les définitions du cadrage : une recension multidisciplinaire des approches du cadrage médiatique », *Canadian Journal of Communication*, n° 41, 2016, pp. 65-73.
- Clare Saunders, Brian Doherty et Graeme Hayes, « A New Climate Movement? Extinction Rebellion's Activists in Profile », *CUSP Working Paper*, n°25, 2020 [En ligne] <https://cusp.ac.uk/themes/p/xr-study/> (consulté le 24 avril 2025).
- Erik Neveu, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, vol.17, n°98, 1999, pp. 17-85.
- Frédéric Lemaire et Pauline Perrenot, « Comment les violences policières ont (difficilement) percé le mur médiatique », *Acrimed*, 04 mars 2019 [En ligne] <https://www.acrimed.org/Comment-les-violences-policieres-ont> (consulté le 14 juin 2025).
- Frédéric Lemaire et Pauline Perrenot, « Les violences policières mal traitées dans les médias dominants », *Acrimed*, 11 mars 2019 [En ligne] <https://www.acrimed.org/Les-violences-policiieres-mal-traitees-dans-les> (consulté le 14 juin 2025).
- H. LEE *et al.*, « Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report. Summary for Policymakers », GIEC, 2023, pp. 3-34
- Hèla Yousfi, « Les mouvements sociaux à l'épreuve de la crise pandémique : mêmes problèmes et nouvelles organisations ? », 01 mars 2021 [En ligne] <https://dauphine.psl.eu/eclairages/article/les-mouvements-sociaux-a-lepreuve-de-la-crise-pandemique-memes-problemes-et-nouvelles-organisations> (consulté le 22 mai 2025).

- Hervé Brunon, « Extinction Rebellion : pratiques et motivations de l'activisme écologiste radical », *Métropolitiques*, 2021 [En ligne]
<https://metropolitiques.eu/Extinction-Rebellion-pratiques-et-motivations-de-l-activisme-ecologiste-radical.html> (consulté le 22 mars 2025).
- Kari de Pryck, « Urgence climatique et climat d'urgence », *Questions de communication*, n°42, 2022, pp. 279-290.
- Manon Libert *et al.*, « Portrait des journalistes belges en 2023 », *Academia Press*, 2023, pp. 04-59.
- Manuel Cervera Marzal, « Le pouvoir des sans-pouvoir : bilan et perspectives de recherche sur l'action non-violente comme politique du conflit », *Encyclo : Revue de l'école doctorale Sciences des Sociétés (ED 624)*, n°1, 2012, pp. 11-26.
- Manuel Cervera-Marzal, « Désobéissance civile et libéralisme », *Revue canadienne de science politique*, n°46, 2013, pp. 369-396.
- Manuel Cervera-Marzal, « Médiatisation et hiérarchisation du militantisme. Le cas d'un collectif de désobéissance civile », *Politique et Sociétés*, vol.35, n°1, 2016, pp. 03-23.
- Maria-Aldina Marques, « Politique, humour et campagne électorale. Les enjeux d'une politique-spectacle », *Mots. Les langages du politique*, n°101, 2013, pp. 61-75.
- Marie Jadoul, « La désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique », *Courrier hebdomadaire*, n°2609-2610, 2024, pp. 5-64.
- Marie Jadoul, « La désobéissance civile écologique face au système répressif : de l'espace public aux prétoires, droit », *Courrier Hebdomadaire*, n° 2611-2612, 2024, pp. 05-109.
- Patrick Champagne, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.52-53, 1984, pp. 19-41.
- Patrick Charaudeau, « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? », *Communication*, n° 27/2, pp. 1-18.
- Pauline Perrenot, « Journalisme de préfecture : quand les médias légitiment la répression », *Acrimed*, 06 avril 2023 [En ligne]
<https://www.acrimed.org/Journalisme-de-prefecture-quand-les-medias> (consulté le 14 juin 2025).

- Robert H. Cowie, Philippe Bouchet et Benoît Fontaine, « The Sixth Mass Extinction : fact, fiction or speculation? », *Biological Reviews*, n°97, 2022, pp. 640-663.
- Sandra Laugier, « La désobéissance comme principe de la démocratie », *Pouvoirs*, n°155, 2015, pp. 43-54.

Articles de presse

- Boris Libois, « Un attentat patriotique », *Le Soir*, 21 décembre 2006.
- Christophe Schoune, « Full Yéti veut déplacer des montagnes », *Imagine Demain Le Monde*, 12 janvier 2022 [En ligne] <https://www.imagine-magazine.com/libre-acces/rencontre/full-yeti-veut-deplacer-des-montagnes/> (consulté le 28 avril 2025).
- Erica Chenoweth, « It may only take 3.5% of the population to topple a dictator – with civil resistance », *The Guardian*, 01 février 2017 [En ligne] <https://www.theguardian.com/commentisfree/2017/feb/01/worried-american-democracy-study-activist-techniques> (consulté le 28 avril 2025).
- Franceline Beretti, Inès Bourdon et Pierre Buchkremer, « Boris Libois, le génie turbulent d'Extinction Rebellion », *Wilfried*, n°12, été 2020.
- Louis Drouassin, « Un militantisme en quête de stratégie. Penser la suite de Code Rouge », *Revue politique*, 22 avril 2025 [En ligne] <https://www.revuepolitique.be/un-militantisme-en-quete-de-strategie-penser-la-suite-de-code-rouge/> (consulté le 22 mai 2025).
- Pauline Moullet, « Extinction Rebellion est-il vraiment financé par de “riches mécènes” ? », *Libération*, 10 octobre 2019 [En ligne] https://www.liberation.fr/checknews/2019/10/10/extinction-rebellion-est-il-vraiment-finance-par-de-riches-mecenes_1756242/ (consulté le 27 avril 2025).
- Dr Alison Green *et al.*, « Facts about our ecological crisis are incontrovertible. We must take action », *The Guardian*, 26 octobre 2018 [En ligne] https://www.theguardian.com/environment/2018/oct/26/facts-about-our-ecological-crisis-are-incontrovertible-we-must-take-action?CMP=share_btn_url (consulté le 22 mars 2025).

Ressources web

- Extinction Rebellion Belgique, « A propos de XR » [En ligne]
<https://www.extinctionrebellion.be/fr/a-propos-de-xr> (consulté le 26 avril 2025).
- Extinction Rebellion Belgique, « Belgium groups » [En ligne]
<https://rebellion.global/fr/groups/be-belgium/#groups> (consulté le 26 avril 2025).
- Extinction Rebellion Belgique, « How do we organise » [En ligne]
<https://join.extinctionrebellion.be/fr-2/starter-kit/how-do-we-organise> (consulté le 26 avril 2025).
- Extinction Rebellion Belgique, « Manoeuvre abusive de la FEBIAC contre Extinction Rebellion », 31 janvier 2020 [En ligne]
<https://www.extinctionrebellion.be/fr/news/2020/01/31/manoeuvre-abusive-de-la-febiac-contre-extinction-rebellion> (consulté le 14 juin 2025).
- Extinction Rebellion Belgique, « Nos demandes » [En ligne]
<https://www.extinctionrebellion.be/fr/nos-demandes> (consulté le 26 avril 2025).
- Extinction Rebellion Belgique, « Presse » [En ligne]
<https://www.extinctionrebellion.be/fr/presse> (consulté le 20 mai 2025).
- Extinction Rebellion Belgique, « Royal Rebellion. Sire, notre royaume brûle ! », 2019 [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/royal-rebellion/> (consulté le 22 mars 2025).
- Extinction Rebellion Belgique, « What is Extinction Rebellion » [En ligne]
<https://join.extinctionrebellion.be/fr-2/starter-kit/what-is-extinction-rebellion> (consulté le 28 avril 2025).
- Extinction Rebellion Global, « About us » [En ligne]
<https://rebellion.global/fr/about-us/> (consulté le 28 avril 2025).
- Extinction Rebellion Global, « Why Rebel » [En Ligne]
<https://rebellion.global/fr/why-rebel/> (consulté le 27 avril 2025).
- Extinction Rebellion UK, « We Quit » [En ligne]
<https://extinctionrebellion.uk/2022/12/31/we-quit/> (consulté le 28 avril 2025).
- Extinction Rebellion UK, « Over 1000 people block Parliament Sq to launch mass civil disobedience campaign demanding action on climate emergency » [En ligne]
<https://extinctionrebellion.uk/2018/10/31/over-1000-people-block-parliament-sq-to-launch-mass-civil-disobedience-campaign-demanding-action-on-climate-emergency/> (consulté le 22 mars 2025).

- Extinction Rebellion, « About » [En ligne] <https://opencollective.com/XR-Belgium#category-ABOUT> (consulté le 27 avril 2025).
- La Presse, « Infos sur les journaux », *lapresse.be* [En ligne] <https://www.lapresse.be/ressources-pedagogiques/infos-sur-les-journaux/> (consulté le 26 juin 2025).
- Press Circle, « L'action de désobéissance civile de masse non-violente Royal Rebellion à fait face à une réaction policière brutale », *Extinction Rebellion Belgium*, 13 octobre 2019 [En ligne] <https://www.extinctionrebellion.be/fr/presse/2019/10/13/royal-rebellion> (consulté le 14 juin 2025).
- Roularta Media Group, « Le Vif », *mesmagazines.be* [En ligne] <https://www.mesmagazines.be/marques/levif> (consulté le 26 juin 2025).
- TEDx Talks, *The success of nonviolent civil resistance : Erica Chenoweth at TEDxBoulder* [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=YJSehRIU34w&t=197s&ab_channel=TEDxTalks (consulté le 28 avril 2025).

Mémoires de fin d'études

- Agathe Bigeard, *Les mouvements pour le climat, processus de cadrage et perception de l'efficacité : étude de trois cas en France*, Mémoire de Fin d'Études, ULB, 2020.
- Bart Herfs, *Millénarisme environnemental : l'analyse d'un processus de radicalisation violent en lien avec le changement climatique.*, Mémoire de Fin d'Études, ULiège, 2024.
- Boris Nkou Fokoué, *Légitimité du Mouvement Extinction Rébellion Belgique, dans la lutte contre l'effondrement social, écologique et climatique : Rôle de la stratégie de communication*, Mémoire de Fin d'Études, UCL, 2024.
- Justine Levine-Abile, *Le militantisme écologique et la médiatisation du spectaculaire en France : de 2018 à aujourd'hui. Le cas d'Extinction Rebellion et de Dernière Rénovation*, Mémoire de Fin d'Études, CELSA – Sorbonne Université, 2023.
- Lucie De Brouwer, *Quels sont les impacts de la pandémie de Covid-19 sur le mouvement Extinction Rebellion dans sa mise en œuvre d'actions de désobéissance civile ? Un combat concernant l'urgence climatique et la transition*

démocratique vers une société post-croissance équitable., Mémoire de Fin d'Études, ULiège, 2021.

- Madeline Kremers, *Affects et émotions dans l'engagement écologiste radical. Le cas des militants du Mpoc et d'Extinction Rébellion*, Mémoire de Fin d'Études, ULiège 2020.

Table des matières

1.	Introduction.....	1
1.1.	OBJET DE LA RECHERCHE	1
1.2.	PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES.....	2
1.2.1.	Problématique	2
1.2.2.	Hypothèses.....	3
1.3.	CORPUS ET MÉTHODOLOGIE	4
1.3.1.	Corpus	4
1.3.2.	Méthodologie	5
2.	Présentation d'Extinction Rebellion (XR).....	7
2.1.	ORIGINES	7
2.2.	REVENDICATIONS ET VALEURS	9
2.3.	FONCTIONNEMENT.....	10
2.4.	FINANCEMENT	12
2.5.	STRATÉGIE	13
2.6.	UNE STRATÉGIE INSPIRÉE PAR LA RECHERCHE	15
2.7.	PROFIL SOCIOLOGIQUE DES MILITANTS	17
2.8.	TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS SUR EXTINCTION REBELLION	19
3.	La désobéissance civile comme stratégie d'action.....	23
3.1.	DÉFINITION DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE	23
3.1.1.	Contextualisation historique	23
3.1.2.	Premiers éléments de définition.....	28
3.1.3.	L'extra-légalité	32
3.1.4.	Le critère de non-violence	33
3.1.5.	La publicité de l'acte posé	35
3.1.6.	La référence à des principes moraux supérieurs	36
3.1.7.	Définition de travail la désobéissance civile.....	36

3.1.8. Répertoire d'actions	37
3.2. LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE ÉCOLOGIQUE	37
3.2.1. L'urgence écologique	37
3.2.2. La montée en puissance du mouvement climatique	38
3.3. TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES ACTIONS DE DÉSOBÉISSANCE CIVILE D'EXTINCTION REBELLION.....	40
3.3.1. Relativiser et justifier la violence exercée	40
3.3.2. Critiques envers la désobéissance civile	45
3.3.3. Cadrage de la désobéissance civile	50
3.3.4. Réflexions autour de la désobéissance civile.....	52
<i>La Libre</i>	52
<i>Le Soir</i>	55
<i>L'Avenir</i>	58
<i>Le Vif/l'Express</i>	60
<i>La Meuse</i>	60
<i>La Dernière Heure</i>	61
3.4. EVOLUTIONS RÉCENTES DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE ÉCOLOGIQUE.....	61
4. La désobéissance civile écologique à l'aune du droit.....	65
4.1. ABSENCE D'EXPLOSION DES PROCÈS	65
4.2. L'ATTENTION CROISSANTE DES AUTORITÉS AUX NOUVELLES MANIÈRES DE PROTESTER	66
4.3. EXEMPLES LIÉS À EXTINCTION REBELLION	67
4.4. TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES POLICIÈRES	69
4.4.1. Le traitement médiatique de l'événement de la place Royale dans sa globalité	70
4.4.2. Singularités du traitement médiatique de l'événement de la place Royale	75
<i>L'Avenir</i>	75

<i>Le Soir</i>	75
<i>Le Vif/l'Express</i>	76
<i>La Libre</i>	77
<i>La Meuse et la Dernière Heure</i>	78
4.4.3. Traitement médiatique des répressions liées à d'autres actions menées par Extinction Rebellion	78
<i>La Dernière Heure</i>	78
<i>L'Avenir</i>	78
<i>Le Soir</i>	79
<i>La Meuse</i>	80
<i>Le Vif/l'Express</i>	80
<i>La Libre</i>	81
4.4.4. Conclusion	82
5. La médiatisation d'Extinction Rebellion	85
5.1. LA RECHERCHE DE MÉDIATISATION	85
5.2. ANALYSE QUANTITATIVE DES ARTICLES	88
5.3. LA MÉDIATISATION COMME VECTEUR DE HIÉRARCHISATION	90
5.4. UNE INFORMATION LIVRÉE DE FAÇON LACUNAIRE	92
6. Conclusion	93
7. Corpus	97
8. Bibliographie	107